

STRATÉGIE NATIONALE D'EXPORTATION 2015-2019 RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

STRATÉGIE SECTORIELLE COTON-TEXTILES-HABILLEMENT



La Stratégie nationale d'exportation de la République de Côte d'Ivoire a été développée sur base de la méthodologie et de l'assistance technique du Centre du commerce international (ITC). Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne sont en aucun cas l'expression d'une opinion quelconque de la part de de l'ITC. Ce document n'a pas été formellement revu par l'ITC.

Le Centre du commerce international (ITC) est l'agence conjointe de l'Organisation mondiale du commerce et des Nations Unies.

Siège : ITC 54-56, rue de Montbrillant 1202 Genève, Suisse

Adresse postale : ITC Palais des Nations 1211 Genève 10, Suisse

Téléphone : +41-22 730 0111

Fax : +41-22 733 4439

E-mail : itcreg@intracen.org

<http://www.intracen.org>

STRATÉGIE NATIONALE
D'EXPORTATION
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
STRATÉGIE SECTORIELLE
COTON-TEXTILES-HABILLEMENT



Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIR)

Un programme financé par l'Union européenne





REMERCIEMENTS

Ce document représente les ambitions des parties prenantes publiques et privées qui ont consacré de longues heures pour formuler la présente stratégie « coton-textiles-habillement », qui fait partie intégrante de la Stratégie nationale des exportations (SNE) de la Côte d'Ivoire. Il a été rédigé par M. Paul Trah Bi Ebé, coordinateur de la stratégie « coton-textiles-habillement », sous la supervision de l'équipe d'experts du Centre du commerce international (ITC).

Le projet de la SNE a été activement promu par :

- **M. Charles Jérôme Gauze**
Secrétaire général, Ministère du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME
- **M. Kaladji Fadiga**
Directeur général du Commerce extérieur, Ministère du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME
- **M. Guy M'Bengue**
Navigateur SNE, Directeur général, Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire, APEX-CI
- **M. Serge Bombo**
Directeur général adjoint, Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire, APEX-CI
- **M. Koffi Guillaume Seka**
Conseiller National OIF, Ex Directeur de la coopération internationale et sous régionale, Ministère du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME
- **M. Kouya Bertin Gomun**
Directeur de la Promotion et de l'assistance à l'exportation, Ministère du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME
- **M. Waoti Seydou Toure**
Directeur de la Coopération internationale et sous régionale, Ministère du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME
- **Mme Ranie-Didice Bah**
Chef de la Cellule de veille stratégique, Ministère du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME

Le soutien et l'assistance technique ont été fournis par l'équipe d'experts du Centre du commerce international (ITC) :

- **M. Darius Kurek**
Administrateur principal, Stratégie d'exportation, Centre du commerce international (ITC)
- **M. Sophien Hanouz**
Consultant international, Centre du commerce international (ITC)
- **Mme Claude Manguila**
Consultant international, Centre du commerce international (ITC)
- **M. Benjamin E. Walker**
Coordinateur national, Centre du commerce international (ITC)

- **Mme. Mariem Nouar**
Consultante en analyse de marché, Centre du commerce international (ITC)

Le projet de la SNE a également été soutenu par le coordinateur du secteur coton-textiles-habillement et son équipe technique :

- **M. Paul Trah Bi Ebé**
Coordinateur, secteur « coton-textiles-habillement »
- **Mme Patricia Drogon**
APEX-CI
- **Mme Chantal B. Guiraud**
Présidente Association Tisserands de l'Ouest
- **M. Charles Yokoli Amani**
Rapporteur
- **M. Christian Yapo Monney**
MCAPPME
- **Mme Karine Tanoh**
FIITHA
- **M. Ferdinand Kouakou Motinin**
Ministère de l'industrie et des Mines (DGAI)
- **M. Clément Kouakou Yao**
Consultant
- **M. Maxim Zounon**
DG DE FTG
- **M. Julien Oga**
DG GLOBAL COTON
- **M. Kouame Noel**
DG COTIVO
- **M. Kouizia**
DT ARECA
- **M. Batto**
Chargé du Coton ARECA
- **M. Jean Baptiste Yeo**
Secrétaire Exécutif Intercoton
- **M. Yao Parfait**
Conseiller Ministère de l'industrie
- **Mme Tanoh**
Présidente Fédération de l'Industrie Textile
- **Mme Louise Diby**
Présidente Association Tisserands du Centre
- **M. Jean-Alain Grotto Bada**
Sous-Directeur, Expansion commerciale, MCAPPME
- **M. Seka**
Directeur, Promotion extérieure, MCAPPME
- **M. Jean-Louis Menudier**
DG UNIWAX

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	X
<hr/>	
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
<hr/>	
INTRODUCTION	5
<hr/>	
SITUATION ACTUELLE	11
<hr/>	
APERÇU HISTORIQUE	11
PRODUCTION DU COTON ET DE SES DÉRIVÉS	12
IMPACTS EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT	18
ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	18
TENDANCES DES MARCHÉS MONDIAUX ET RÉGIONAUX	25
PERFORMANCE À L'EXPORTATION	31
INSTITUTIONS D'APPUI AU COMMERCE	38
POLITIQUES ET INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT	43
CONTRAINTES À LA COMPÉTITIVITÉ	44
<hr/>	
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU SECTEUR	53
<hr/>	
VISION	53
IDENTIFICATION DES MARCHÉS	53
AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES DE LA CHAÎNE DE VALEUR	61

FUTURE CHAÎNE DE VALEUR	66
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	67
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	67
GOUVERNANCE ET COORDINATION	68
CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	68
FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE	69
PLAN D'ACTION	71
BIBLIOGRAPHIE	89

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Les différentes utilisations du coton-graine.	7
Graphique 2 : Produits dérivés des tourteaux de coton (SH 230610).	9
Graphique 3 : Évolution de la production et du rendement avant les réformes.	12
Graphique 4 : Évolution de la production cotonnière de la CEDEAO et des principaux producteurs de la région entre 2000/2001 et 2011/2012.	14
Graphique 5 : Répartition de la production de fibres de coton entre les sociétés ivoiriennes.	14
Graphique 6 : Régions ivoiriennes productrices de coton.	15
Graphique 7 : Comparaison entre les rendements des producteurs mondiaux les plus productifs et les pays de la CEDEAO en 2011/2012.	15
Graphique 8 : Évolution de la surface cultivée et des rendements du coton en Côte d'Ivoire entre 2000/2001 et 2011/2012.	16
Graphique 9 : Évolution de la consommation des fibres textiles entre 2007/2008 et 2011/2012.	17
Graphique 10 : Évolution des importations mondiales de coton entre 2008 et 2012.	26
Graphique 11 : Évolution des exportations de la CEDEAO depuis 2000/2001.	27
Graphique 12 : Évolution des importations mondiales de textiles (en valeur) entre 2008 et 2012.	30
Graphique 13 : Exportations et importations du coton, non cardé ni peigné, 2002-2012.	32
Graphique 14 : Partenaires de la Côte d'Ivoire pour les exportations de coton (SH 520100).	32
Graphique 15 : Importations et taux de croissance des trois premiers pays partenaires de la Côte d'Ivoire entre 2008 et 2012.	33
Graphique 16 : Partenaires de la Côte d'Ivoire pour les exportations de toile de coton imprimée (SH 528052).	34

Graphique 17 : Importations et taux de croissance des importations des trois premiers pays partenaires de la Côte d'Ivoire entre 2007 et 2011	34
Graphique 18 : Partenaires de la Côte d'Ivoire pour les exportations de tissus imprégnés (SH 590390)	35
Graphique 19 : Importations et taux de croissance des importations des trois premiers pays partenaires de la Côte d'Ivoire entre 2007 et 2011	35
Graphique 20 : Partenaires de la Côte d'Ivoire pour les exportations de sacs et sachets d'emballage (SH 630533).	36
Graphique 21 : Importations et taux de croissance des importations des trois premiers pays partenaires de la Côte d'Ivoire entre 2007 et 2011	36
Graphique 22 : Durabilité des relations d'exportation pour le groupe coton-textiles-habillement (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Bénin)	37

TABLEAUX

Tableau 1 : Codes SH et LTN du coton, produits dérivés du coton, et des textiles issus de Côte d'Ivoire	9
Tableau 2 : Liste des 5 premiers pays producteurs mondiaux de fibres de coton en 2011/2012	13
Tableau 3 : Besoins en eau aux différents stades de la culture du coton.	19
Tableau 4 : Maladies du coton les plus fréquentes et leurs causes.	19
Tableau 5 : Liste des premiers exportateurs mondiaux de coton en 2012	25
Tableau 6 : Évolution de la valeur unitaire du coton entre 2008 et 2012 (\$E.-U. par tonne).	25
Tableau 7 : Liste des premiers importateurs mondiaux de coton en 2012	26
Tableau 8 : Liste des principaux pays exportateurs de coton de la CEDEAO entre 2008 et 2012	27
Tableau 9 : Commerce intra régional de la CEDEAO pour les exportations de coton en 2012	28
Tableau 10 : Liste des premiers exportateurs mondiaux de textiles en 2012.	28
Tableau 11 : Commerce intra régional de la CEDEAO pour les produits textiles en 2012.	30
Tableau 12 : Institutions d'appui politique	38
Tableau 13 : Institutions d'appui commercial	39
Tableau 14 : Institutions de service aux entreprises	40
Tableau 15 : Perception des IAC : analyse influence – capacité	42
Tableau 16: Options de diversification des marchés et des produits retenues	54
Tableau 17 : Marchés attractifs pour le coton non cardé ni peigné (SH 520100) en 2012	55
Tableau 18 : Marchés attractifs pour la toile de coton imprimée (SH 520852) en 2012.	56
Tableau 19 : Marchés attractifs pour le tissu imprégné d'autres matières plastiques (SH 590390) en 2012	57
Tableau 20 : Marchés attractifs pour les sacs et sachets d'emballage (SH 630533) en 2012.	57

ENCADRÉS

Encadré 1 : Note méthodologique.....	3
Encadré 2 : Aperçu des contraintes liées à la capacité d’approvisionnement du secteur	45
Encadré 3 : Aperçu des contraintes liées à la qualité de l’environnement des affaires	47
Encadré 4 : Aperçu des contraintes liées à l’entrée sur les marchés régionaux et internationaux	49
Encadré 5 : Aperçu des contraintes socio-économiques et environnementales	51
Encadré 6 : Intentions de développement à l’international des entreprises ivoiriennes.....	60
Encadré 7: Améliorations structurelles et institutionnelles de la chaîne de valeur ..	61
Encadré 8 : Prime pour la qualité et la rigueur dans le classement du coton, quelques exemples en Afrique subsaharienne.....	62

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AERIA	Aéroport international d'Abidjan	CFDT	Compagnie française pour le développement des fibres textiles
AFFICOT-CI	Association des faïtières de la filière coton de Côte d'Ivoire	CGECI	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire
ANRMP	Autorité nationale de régulation des marchés publics	CIDT	Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles
APBFCI	Association professionnelle des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire	CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
APEXCI	Agence de promotion des exportations de Côte d'Ivoire	CMDT	Compagnie malienne pour le développement des textiles
APROCOT-CI	Association professionnelle des sociétés cotonnières de Côte d'Ivoire	CMI	Chaîne de mesure intégrée
APROTEXTILE	Association des professionnels du textile (Filature-tissage-impression)	CNE	Conseil national des exportations
ARECA	Autorité de régulation du coton et de l'anacarde	CNMCI	Chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire
ATCI	Association des triturateurs de Côte d'Ivoire	CNRA	Centre national de recherche agricole
BVO	Bureau valeur d'origine	CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CACI	Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire	CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation
CCA	Conseil coton-anacarde	COIC	Compagnie ivoirienne de coton
CCIC	Comité consultatif international du coton	COTIVO	Cotonnière ivoirienne
CCI-CI	Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire	CREPMF	Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers
CDE	Centre de développement des entreprises	CSSPPA	Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	DGD	Direction générale des douanes
CEPICI	Centre de promotion des investissements de Côte d'Ivoire	DOPA	Développement des opérations agro-industrielles

FCFA	Franc des Communautés financières d'Afrique – monnaie commune à la CEMAC et l'UEMOA	MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
FIITHA	Fédération ivoirienne de l'industrie textile, habillement et accessoires	MNT	Mesures non tarifaires
FIRCA	Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles	NPI	Nouvelle politique industrielle de la République de Côte d'Ivoire
FMI	Fonds monétaire international	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FTG	Filature et tissage Gonfreville	OIC	Office ivoirien des chargeurs
GAPT18M	Groupement des tisserands de l'Ouest	ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
GITTCO	Groupement ivoirien du tissage traditionnel et de la confection	PAA	Port autonome d'Abidjan
IAC	Institution d'appui au commerce	PND	Plan national de développement
InterCoton	Interprofession de la filière coton	PNIA	Programme national d'investissement agricole
IRCT	Institut de recherches du coton et des textiles exotiques	RCA	République centrafricaine
ITC	Centre du commerce international	SECO	Société d'exploitation cotonnière d'Ouangolo
ISAAA	International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications	SICOSA	Société industrielle cotonnière des savanes
LPI	Indice de performance logistique (indice de la Banque mondiale)	SNE	Stratégie nationale d'exportation
MCAPPME	Ministère du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME	SITARAIL	Société internationale de transport africain par rail
MIAIE	Ministère de l'Intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur	TradeMap	Outil d'analyse des marchés de l'ITC
		UE	Union européenne
		UTEXI	Union industrielle textile de Côte-d'Ivoire



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le coton joue un rôle important dans l'économie et l'équilibre social de la Côte d'Ivoire, notamment dans les régions des savanes situées au Nord et au centre. Sa contribution dans le PIB était d'environ 1,7 % et de 7 % dans les recettes d'exportations dans les années 2000. Il constitue la principale source de revenus monétaires des agriculteurs de ces zones, et participe de fait à la lutte contre la pauvreté. La culture du coton joue généralement un rôle d'entraînement de certaines cultures vivrières, comme le sorgho, le maïs, et les légumineux. Grâce aux cultures vivrières associées, il est aussi garant de la sécurité et de la souveraineté alimentaire dans les régions de production, et joue un rôle central dans les moyens d'existence des ménages.

CONTEXTE ACTUEL DU SECTEUR

Le gouvernement ivoirien a entrepris de développer la filière cotonnière dès le début des années soixante afin de diversifier les exportations du pays. La production du coton-graine est le fait de petits planurs qui opèrent sur des exploitations d'environ trois hectares. La production de coton en Côte d'Ivoire est passée de 400 000 tonnes en 1999-2000 à seulement 120 000 tonnes en 2007-2008, pour remonter à quelques 150 000 tonnes en 2012-2013. Sur la même période, les rendements sont passés de 1,4 à une tonne par hectare. Le nombre de cultivateurs est passé de 180 000 à 115 000.

Il y a actuellement en Côte d'Ivoire six sociétés cotonnières d'égrenage, exploitant quatorze usines à travers le pays. Les trois premières sociétés produisent environ 90 % de la production ivoirienne de fibres issues du coton. La capacité d'égrenage est de 555 000 tonnes. L'industrie de filature et de la confection textile ivoirienne est apparue au milieu des années 1920, et a connu une expansion rapide durant les années 1970, notamment dans le secteur de la filature et du tissage. Aujourd'hui toutes les unités de transformation sont pratiquement en arrêt d'activité.

PERFORMANCE À L'EXPORTATION

La Côte d'Ivoire était le 10^{ème} exportateur de coton-fibre mondial et le troisième exportateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec des exportations d'un montant de \$E.-U. 223 millions en 2012. Si les exportations de coton ont fortement diminué de 2002 à 2009, elles ont en revanche connu un redressement spectaculaire en 2010, année au cours de laquelle la valeur des exportations du secteur a doublé, atteignant environ \$E.-U. 126 millions. Entre 2009 et 2012, la valeur des exportations de coton de Côte d'Ivoire a cru en moyenne de 57 % par an, passant de \$E.-U. 68 à 223 millions. La Chine représente 27 % des exportations de coton de Côte d'Ivoire, avec plus de \$E.-U. 40 millions importés en moyenne par an entre 2008 et 2012. Elle est suivie de l'Indonésie et du Vietnam, qui ont accru leurs importations de coton ivoirien depuis 2008. La Chine, l'Indonésie et le Vietnam représentent 52 % des exportations totales ivoiriennes de coton.

Concernant les textiles, la Côte d'Ivoire a exporté en 2012 des tissus de coton pour un montant d'environ \$E.-U. 15 millions, et de ce fait est le premier exportateur de la sous-région avec une contribution de 33,8 %. Elle est également le premier exportateur de tissus imprégnés (90,8 % des exportations de la CEDEAO) avec une valeur exportée atteignant \$E.-U. 653 000. Enfin, la Côte d'Ivoire contribue pour 15,1 % des exportations de sacs d'emballage de la CEDEAO, soit une valeur exportée de \$E.-U. 3,7 millions. La Côte d'Ivoire est relativement dynamique pour les exportations de tissus de coton et tissus imprégnés par rapport à la moyenne de la CEDEAO. Les partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire pour les textiles sont des pays africains : Bénin, Niger, Burkina, Togo, Nigéria, Sénégal, et Mali, tous produits confondus.

CONTRAINTES À LA COMPÉTITIVITÉ

Malgré son niveau de développement et sa bonne performance commerciale, la Côte d'Ivoire fait face à de nombreuses contraintes, tant au niveau de la production du coton, que de sa transformation et de l'exportation des produits textiles et de confection. Les principales contraintes identifiées dans le cadre de la Stratégie nationale d'exportation (SNE) sont :

La capacité d'approvisionnement :

- Le système de financement des intrants ne fonctionne pas ;
- Les avantages liés à la récolte manuelle sont compromis par le laxisme dans la classification des qualités du coton ; et
- L'industrie du textile est peu compétitive et en déclin.

La qualité de l'environnement des affaires :

- La baisse du cours du coton et la dépréciation du dollar américain par rapport au franc CFA pénalise les filières cotonnières de la zone CFA ;
- La situation d'ensemble est aggravée par des réformes lentes, inachevées, et aux résultats mitigés ;
- Le secteur fait face à une concurrence déloyale avec des importations frauduleuses et de mauvaise qualité ; et
- Il y a une pénurie de personnel qualifié, les formations n'étant pas en adéquation avec les besoins des entreprises.

L'entrée sur les marchés régionaux et internationaux :

- Le manque d'organisation des acteurs favorise les intermédiaires dans la commercialisation du coton ;
- La mauvaise image du coton ivoirien à l'étranger est associée à la contamination et au manque de promotion ; et
- Les formalités compliquées conjuguées à une méconnaissance des procédures douanières freinent les exportations.

Les contraintes socio-économiques et environnementales :

- Le travail des femmes est pénible et faiblement rémunéré ; et
- Les politiques incitatives pour les jeunes sont insuffisantes.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Dans un contexte de réformes de la filière, la Stratégie nationale des exportations permettra de donner des orientations nouvelles à ce secteur, à savoir :

- Jouer la carte régionale pour redynamiser ce secteur ;
- Relancer la recherche et développement, et développer l'innovation ; et
- Encourager l'industrie et les exportations textiles au niveau de la sous-région.

Pour donner corps à ces orientations, les acteurs du secteur coton-textiles-habillement ont formulé la vision suivante, qui guidera la stratégie dans sa mise en œuvre.



Côte d'Ivoire, plateforme africaine du coton,
du textile et de l'habillement à l'horizon 2020.



La vision du secteur coton-textiles-habillement sera réalisée à travers quatre objectifs stratégiques, déterminés en fonction des contraintes d'une part et des opportunités de développement du secteur d'autre part. Ces quatre objectifs stratégiques sont :

1. Améliorer la rentabilité, la productivité et la qualité au sein de la filière coton ;
2. Renforcer l'organisation et la gouvernance du secteur coton-textiles-habillement ;
3. Développer la transformation locale du coton et valoriser les produits dérivés ;
4. Diversifier l'offre et promouvoir le coton, les textiles, la confection et la création sur les marchés régionaux et internationaux.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pour atteindre la vision promue par la SNE et réaliser l'ensemble des actions contenues dans le Plan d'action de la stratégie, tous les acteurs du secteur « coton-textiles-habillement » doivent mener un effort concerté sur plusieurs fronts. La contribution réelle de la SNE au développement des exportations du secteur dépendra beaucoup de la capacité de l'État à planifier, mobiliser des ressources, coordonner des activités et suivre la mise en œuvre de la stratégie. Un organe de gouvernance, le Conseil national

des exportations (CNE), a été mis en place pour gérer la mise en œuvre de la SNE. Un comité spécifique au sein du CNE sera en charge de la mise en œuvre de la présente stratégie « coton-textiles-habillement », et ce dans une approche de chaîne de valeur intégrant les trois filières. La présente stratégie doit aussi servir de base pour continuer à développer la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement » afin qu'elle puisse jouer avec succès son rôle de moteur de la croissance de l'économie et du développement de la Côte d'Ivoire et du bien-être présent et futur des ivoiriens.

ENCADRÉ 1 : Note méthodologique

L'approche utilisée par l'ITC dans le processus d'élaboration de la stratégie repose sur un certain nombre d'éléments d'analyse tels que : l'analyse des segments de la filière, l'analyse du réseau d'appui au commerce (RAC), l'analyse des problématiques affectant la filière par l'assemblage d'un arbre à problèmes, et la sélection des options stratégiques pour le développement du marché et de la filière.

Analyse des segments de la filière : L'analyse complète des segments de la filière fait partie intégrante du processus de développement de la stratégie. Elle conduit à l'identification des différents acteurs, des processus et des liens existants au sein de la filière. Cette approche sert de fondement à l'analyse de la performance actuelle de la filière, et permet de déterminer ses différentes options de développement. L'analyse examine les principales étapes impliquées dans le processus de production, de transformation et d'exportation de la filière.

Analyse des IAC : Le réseau d'appui au commerce comprend les services de soutien pour les acteurs de la filière. Il est constitué d'institutions politiques, les organisations d'appui au commerce, les fournisseurs de services aux entreprises et la société civile. L'analyse de la qualité des prestations de services proposés et des contraintes affectant les institutions d'appui au commerce (IAC) est capitale pour mettre en évidence les capacités de ces institutions à soutenir le développement de la filière. L'analyse des IAC évalue leur niveau d'influence et leur niveau de capacité à répondre aux besoins du secteur.

Analyse de la performance des exportations de la Côte d'Ivoire : L'analyse a été faite sur la base de la fiche export développée par l'ITC dans le contexte du PACIR. Elle prend en compte l'ensemble des données relatives à la production, la consommation et les exportations au niveau mondial, les conditions d'accès aux marchés pour les produits ivoiriens, les perspectives de développement de marchés internationaux et de diversification des produits

Analyse des contraintes à la compétitivité (analyse des 4 rouages) : Cette analyse permet d'identifier les contraintes relatives à la compétitivité du pays selon 4 axes : 1) la capacité des entreprises à fournir des biens et services ; 2) la qualité de l'environnement des affaires ; 3) les conditions d'accès aux marchés ; et 4) l'impact sur le développement.

Orientations stratégiques : Les options stratégiques pour le développement du secteur se reflètent dans une future segmentation de la filière, qui est le résultat de consultations, d'enquêtes et d'analyses menées dans le cadre du processus de conception de la stratégie. Les perspectives futures pour la filière sont basées sur :

- Une analyse des orientations de marché impliquant l'identification des principaux marchés dans le court, moyen et long termes pour les exportateurs ; et
- Les réformes structurelles de la chaîne de valeur qui résultent soit du renforcement des liens, ou de l'introduction de nouveaux liens.

Plan d'action réaliste et mesurable

La définition de recommandations et d'orientations stratégiques pour le développement de la filière est essentielle pour guider son développement, mais n'est pas suffisante. Il est important de définir clairement les actions qui doivent être menées pour stimuler la croissance de la filière. L'élaboration du plan d'action spécifique définissant les activités à réaliser par les différentes parties prenantes est essentielle à la mise en œuvre efficace de la stratégie. Un plan d'action élaboré avec le soutien de l'ITC inclut des indicateurs de performance et permet de faire le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.



(cc) Photos ITC.



(cc) Photos ITC.

INTRODUCTION

Longtemps considéré comme un modèle de réussite, le secteur du coton présente un enjeu économique, stratégique et social pour les pays Ouest africains. Le coton joue un rôle clé dans la balance commerciale de certains pays Ouest africains : il contribue pour près de 50 % des recettes d'exportation du Burkina Faso et du Bénin. En Côte d'Ivoire, il ne représente actuellement que 2 % des exportations. Le coton présente aussi un enjeu social : au cours des 40 dernières années, il a largement contribué à la mise en place d'infrastructures routières (pour faciliter les échanges), sanitaires (centres de santé) et éducatives (construction d'écoles). Les zones cotonnières sont ainsi devenues des « modèles » de développement économique et social en milieu rural.

La filière coton contribue au développement des régions Nord, Est et Centre de la Côte d'Ivoire. Le coton constitue le poumon de l'économie rurale de ces régions. Cependant, la filière subit des difficultés, dues non seulement aux facteurs internes (faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire mis en place suite à la libéralisation et la crise sociopolitique) mais aussi à des facteurs externes (conditions climatiques strictes, fluctuations importantes des prix). Ils se sont traduits par la désorganisation du mouvement coopératif, le relâchement du dispositif d'encadrement et de recherche agronomique. De plus, la concurrence de grands pays producteurs réduit la marge de négociation des prix pour les pays africains sur les marchés importateurs asiatiques.

Le déclin du secteur du coton est une menace pour la stabilité macro-économique, du fait de la baisse des recettes d'exportation. Il constitue également une menace pour la sécurité alimentaire de plusieurs millions de ménages. Dans certains cas, la baisse des superficies cultivées s'est traduite par une chute concomitante des surfaces emblavées en cultures vivrières. En Côte d'Ivoire, c'est notamment le cas du village de Lialibé où les superficies de culture du coton sont passées de 413 à 182 hectares entre 2002 et 2008. Dans le même temps, les superficies de culture du maïs sont passées de 223 à 183 hectares.

La production de coton en Côte d'Ivoire est passée de 400 000 tonnes en 1999-2000 à seulement 120 000 tonnes en 2007-2008. Sur les mêmes périodes, les rendements sont passés de 1,4 à moins de 1 tonne par hectare. Le nombre de cultivateurs de coton est passé de 180 000 à 50 000. La capacité d'égrenage est de 600 000 tonnes. Si elle perdure, la crise du secteur du coton risque de remettre en cause le modèle de développement que le secteur incarnait.

Le secteur coton-textiles-habillement comporte différentes étapes de transformation. Le coton-graine est récolté et les graines sont séparées de la fibre au cours de l'égrenage. Le coton-fibre est ensuite transformé en fil dans les usines de filature. Le fil peut être soit tissé, soit tricoté. Pour finir, des vêtements et autres textiles sont confectionnés à partir des tissus. Ces procédés de transformation, à partir du filage, nécessitent d'importantes ressources humaines et financières. La majorité de ces usines sont localisées en Asie. Tout comme l'industrie textile africaine en général, l'industrie ivoirienne manque des équipements qui lui permettraient d'être compétitive sur le plan technologique. La filature étant une industrie fortement capitalistique, peu de pays africains se sont spécialisés dans ce domaine.

Dans ce contexte des réformes nécessaires de la filière, la Stratégie nationale d'exportation permettra de donner des orientations nouvelles à ce secteur. À ce titre, la Côte d'Ivoire a tout intérêt à jouer la carte régionale pour redynamiser ce secteur, relancer la recherche et développement, développer l'innovation, et encourager l'industrie et les exportations textiles au niveau de la sous-région.



Photos: © ITC. Fibres de cotonniers et champs de coton.

DÉFINITIONS ET DESCRIPTIONS DES PRODUITS ET DE LEURS UTILISATIONS¹

COTON-FIBRE

Le coton fait partie des fibres naturelles d'origine végétale, comme le lin ou le bambou. Il est issu du cotonnier (*Gossypium*), un arbuste de la famille des *Malvacées* originaire d'Inde et d'Amérique, puis progressivement étendu aux régions tropicales et subtropicales arides d'Afrique et d'Eurasie. La taille du cotonnier est limitée à un ou deux mètres afin d'en faciliter la culture. Les fibres de coton mesurent entre deux et cinq centimètres et la couleur varie du blanc crème au jaunâtre. Le coton le plus blanc est plus recherché car il est plus facile à blanchir et à teindre. Il existe quatre espèces principales de coton² :

Le *Gossypium arboreum* venant d'Inde et le *Gossypium herbaceum* d'Afrique du Sud, sont les deux formes de coton les plus connues. Ils produisent des fibres courtes entre 2 et 3 centimètres de long. Mais ces fibres constituent à peine 5 % de la production mondiale et proviennent de petites régions d'Asie et d'Afrique.

Le *Gossypium barbadense*, venant de l'île La Barbade, aussi connu comme coton à fibre extra-longue ou ELS, représente aussi 5 % de la production mondiale (principalement produit en Égypte). Il est considéré comme l'un des meilleurs cotons en raison de la longueur de sa fibre pouvant atteindre 5 centimètres.

Le *Gossypium hirsutum*, originaire d'Amérique du Sud, représente 90 % de la production mondiale de fibres de coton. Il offre une bonne qualité de fibre et peut être cultivé jusqu'à 40° de latitude Nord. Cette espèce de coton est l'unique espèce cultivée en Côte d'Ivoire³ et la plus cultivée en Afrique de l'Ouest.

Le cotonnier étant une plante fragile, il nécessite des sols de bonne qualité, des longues périodes d'ensoleillement, 120 jours de pluie suivies d'un temps sec en fin de cycle. L'Égypte, l'Ouzbékistan et le Pakistan n'ayant pas suffisamment de précipitations annuelles, les cultures sont irriguées de façon artificielle.

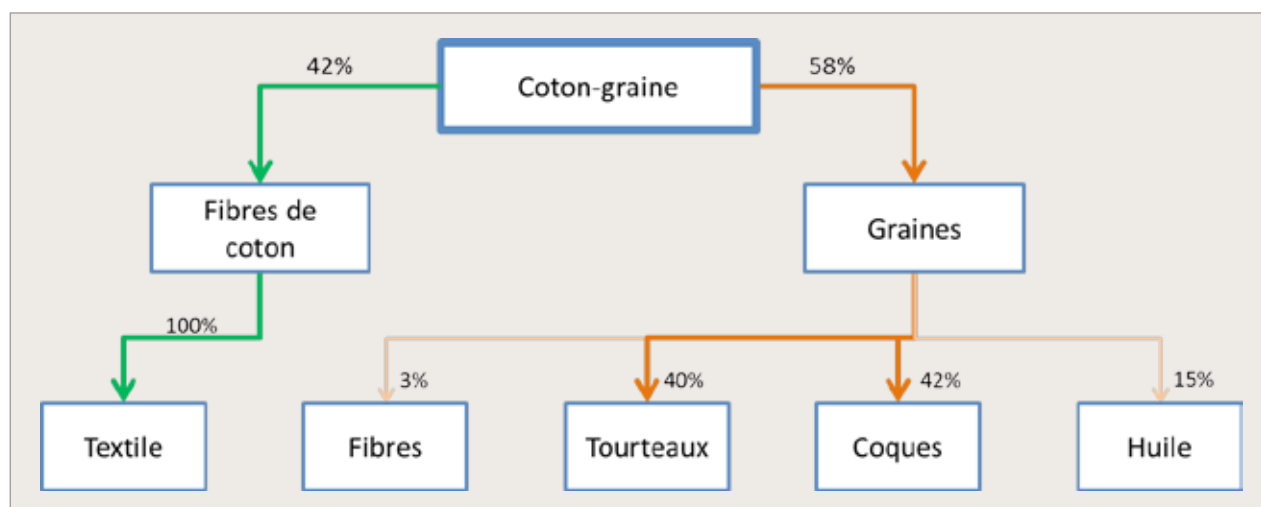
Selon le site d'information de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sur 100 kilogrammes de coton-graine, 30 à 45 kilogrammes seraient employés pour faire des fibres de coton (linters) destinées à l'industrie textile, alors que 55 à 65 kilogrammes seraient utilisés pour produire environ 9 à 12 kilogrammes d'huile de coton ou 11 à 13 kg de protéines (graphique 1).

1. Pierre Nyabyenda, *Les plantes cultivées en régions tropicales d'altitude d'Afrique : Cultures industrielles et d'exportations, cultures fruitières, cultures maraîchères*, Presses Agronomiques de Gembloux, 2006, pp. 69-79.

2. Site Infocomm de la CNUCED : <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/coton/descript.htm> (information sur le marché dans le domaine des produits de base).

3. Justin Yatty Kouadio, Mongomaké Koné, Yao Djè, Marie Anne D'Almeida, Michel Zouzou, *L'étiollement est un facteur d'induction de l'embryogenèse somatique au cours de la callogenèse chez deux variétés récalcitrantes de cotonnier cultivées en Côte d'Ivoire*, Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 2004 8 (3), pp. 155-162.

Graphique 1 : Les différentes utilisations du coton-graine



Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après le document : Étude relative au mécanisme de formation des prix de cession du coton-graine et des intrants agricoles au Bénin (Anna Croles-Rees et Bio Goura Soulé Lares, 2001).

Les différentes qualités et longueurs de la fibre de coton déterminent ses différentes utilisations. Le principal débouché du coton-fibre est le textile et l'habillement. Les cotons longs et fins facilitent la transformation de la fibre en fil. Le processus de transformation consiste à tisser des étoffes (habillement ou ameublement). Par exemple, les articles de sous-vêtements, les t-shirts, les pulls, la dentelle et le jean sont fabriqués à partir de fibres de coton. Grâce à sa propriété absorbante, il est aussi utilisé dans le linge de bain.

En Afrique, le coton est utilisé dans la réalisation du vêtement traditionnel qu'est le Grand Boubou, aussi bien porté par les femmes que par les hommes, mais aussi du pagne. Le boubou est porté comme une robe longue avec des manches courtes tandis que le pagne est un simple tissu rectangulaire qui se porte drapé autour des hanches. De plus en plus de vêtements sont confectionnés à partir de tissu wax.

Dans les pays africains, les tissus qui constituent le boubou et le pagne sont imprimés à partir du procédé à la cire (wax), principalement réalisé en Asie ou en Europe (Pays-Bas et Angleterre), mais aussi en Afrique. Ces pièces de coton qui sont imprimés des deux côtés offrent une bonne qualité et des couleurs vives. En Côte d'Ivoire, la fabrication du batik africain utilise le même procédé à la cire, mais de façon entièrement manuelle : la technique consiste à dessiner au crayon des motifs sur une toile de coton écriue, puis à déposer de la cire sur les parties du tissu à ne pas colorer. Le tissu est ensuite trempé dans une teinture, puis séché. Les parties colorées sont alors recouvertes de cire pour les protéger lors de l'application d'autres couleurs. Une fois toutes les teintures réalisées, le batik est plongé dans de l'eau bouillante afin de faire



Photo : Tissus de coton imprimés à partir d'un procédé à la cire (tissu Wax)

fondre les couches de cire et de les récupérer. Le processus est long et minutieux. En Côte d'Ivoire, comme dans le reste de l'Afrique, les motifs et les couleurs utilisés pour ces tissus ont une signification particulière, soit culturelle, soit religieuse, et sont portés pour diverses occasions. Ainsi, les pagnes wax portent divers noms en fonction de ce qu'ils expriment.⁴

Mais le coton trouve également d'autres applications, dans le domaine médical et celui de l'hygiène, plus comme pour la fabrication du coton hydrophile, des compresses, des cotons-tiges, des tampons et des serviettes hygiéniques. On utilise généralement des fibres courtes

4. Raoul Germain Blé, *Le pagne : un moyen de communication en Côte d'Ivoire*, revue Communication, vol. 30/1, 2012 : <http://communication.revues.org/index3026.html#ftn2>



(cc) Coton.

pour réaliser ces articles. Pour finir, le coton est aussi parfois employé comme plante médicinale traditionnelle, comme au Vietnam contre l'ostéoporose.

PRODUITS TEXTILES

La Côte d'Ivoire exporte peu de produits textiles ou produits d'habillement. Cette partie porte donc uniquement sur les produits suivants :

- Tissus de coton, contenant ≥ 85 % en poids de coton, poids ≤ 200 g/m² (SH 5208) ;
- Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ⁵(SH 5903) ; et
- Sacs et sachets d'emballage (SH 6305).

Les tissus imprégnés, enduits ou recouverts (SH 5903), peuvent être imprégnés de polyuréthane ou d'autres matières plastiques. Ils sont utilisés dans différents domaines :

- L'industrie de l'ameublement en tant que revêtements muraux ou pour les sols ;
- L'industrie automobile pour la fabrication des sièges, volants, tapis ;
- L'industrie textile en tant qu'isolant thermique ou pour les combinaisons de natation en polyuréthane, les imitations de cuir ;
- L'industrie graphique : bandes conçues pour l'imprimerie qui permet de faire rouler le papier sur la chaîne de production sans laisser de traces sur le papier ; et
- Autres industries : notamment pour les rubans adhésifs, les joints d'appareils et moteurs.

Les sacs et sachets d'emballage (SH 6305) peuvent être fabriqués à partir de différentes matières textiles : jute,

coton, matières synthétiques, ou à partir de lames. Ils sont utilisés spécifiquement pour l'emballage des marchandises et peuvent être commercialisés vides ou pleins, neufs ou usagés.

HUILE DE COTON ET TOURTEAUX DE COTON

En plus des produits textiles, le coton est à l'origine de plusieurs autres produits transformés, notamment l'huile de coton et les tourteaux de coton. Dans ces procédés de transformation, ce n'est pas la fibre, mais les graines de coton qui sont utilisées pour fabriquer des produits dérivés.

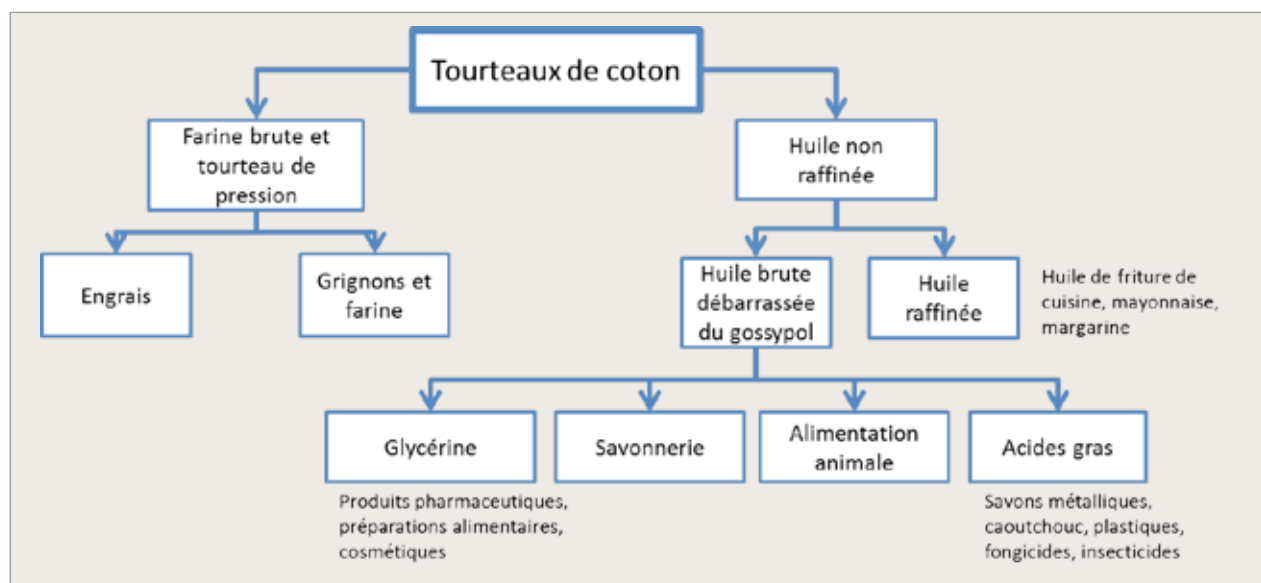
L'huile de coton est le principal produit dérivé des graines de coton. Elle se présente sous deux formes, l'huile de coton brute, même dépourvue de gossypol (SH 151221), et les autres huiles de coton et fractions, non chimiquement modifiées (SH 151229). Elle est utilisée comme huile alimentaire en Afrique et en Asie centrale. En Afrique de l'Ouest, elle est même la première source de matière grasse utilisée sous forme d'huile ou de margarine. Cette huile trouve également une application dans les cosmétiques et produits de beauté, notamment dans les savons et crèmes de soin de la peau.⁶

En dehors de l'huile alimentaire et de ses sous-produits, les graines de coton peuvent également être directement utilisées dans l'alimentation animale. Le tourteau (SH 230610), résidu de l'extraction de l'huile de coton, possède une teneur en protéines très élevée (environ 40 %). Il trouve comme débouché principal l'alimentation du bétail, même si d'autres utilisations sont possibles (voir graphique 2).

6. Antoine Labey, Socio-économie des oléagineux en Afrique. In « Oléagineux, corps gras, lipides », (Actes des journées Chevreul de l'AFECG 2009), Volume 16, Numéro 4-5-6, Juillet-Décembre 2009, pp. 276-279.

5. Source: <http://www.plastomere.com/tissu-impregnes-ptfe-teflon/>

Graphique 2 : Produits dérivés des tourteaux de coton (SH 230610)



Source : Secrétariat de la CNUCED, d'après le document *Cotton facts*, du Comité consultatif international sur le coton et le Fonds commun sur les produits de base (2003).

PRODUITS DU SECTEUR COTON-TEXTILES

Le périmètre du secteur coton-textiles-habillement en Côte d'Ivoire peut être défini par le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Codes SH7 et LTN8 du coton, produits dérivés du coton, et des textiles issus de Côte d'Ivoire

Code SH	Libellé produit	LTN	Libellé produit
520100	Coton, non cardé ni peigné.	52010090	Coton non cardé ni peigné, égrené.
		52010010	Coton non cardé ni peigné, non égrené.
520852	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, d'un poids $> 100\text{g/m}^2$ mais $\leq 200\text{g/m}^2$.	52085210	Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, imprimés par un procédé à la cire (wax) à armure toile, d'un poids excédant 100g/m^2 .
		52085290	Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, autrement imprimés, à armure toile, d'un poids excédant 100g/m^2 .
590390	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts ou stratifiés avec matières plastiques autres que poly ou polyuréthane, etc.	59039000	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts d'autres matières plastiques.
630533	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames ou formes similaires, de polyéthylène ou polypropylène.	63053300	Autres sacs et sachets d'emballage, obtenus à partir de lames ou formes.
151221	Huile de coton brute, même dépourvue de gossypol.	15122100	Huile de coton brute, même dépourvue de gossypol.
151229	Autres huiles de coton et fractions, non chimiquement modifiées.	15122900	Autres huiles de coton et fractions, non chimiquement modifiées.
230610	Tourteaux.	23061000	Tourteaux et résidus solides de l'extraction d'huile de coton.

Source : ITC, *Trade Map*.

7. Système harmonisé.

8. Ligne tarifaire nationale.



(cc) Photos ITC.



(cc) Photos ITC.

SITUATION ACTUELLE

APERÇU HISTORIQUE

La culture du coton a une longue histoire en Afrique de l'Ouest. En Côte d'Ivoire, la culture traditionnelle du coton a commencé bien avant la colonisation, destinée principalement à couvrir les besoins en textiles. Les principales régions productrices se trouvent alors dans le Nord du pays. C'est à l'époque de la colonisation française, dès 1902, que cette culture a commencé à être développée par les filateurs français, qui dix ans plus tard installent la première usine d'égrenage mécanique. Sous l'impulsion de l'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (IRCT), les premières stations expérimentales sont installées à Ferkéssédougou et à Bouaké en 1926.⁹

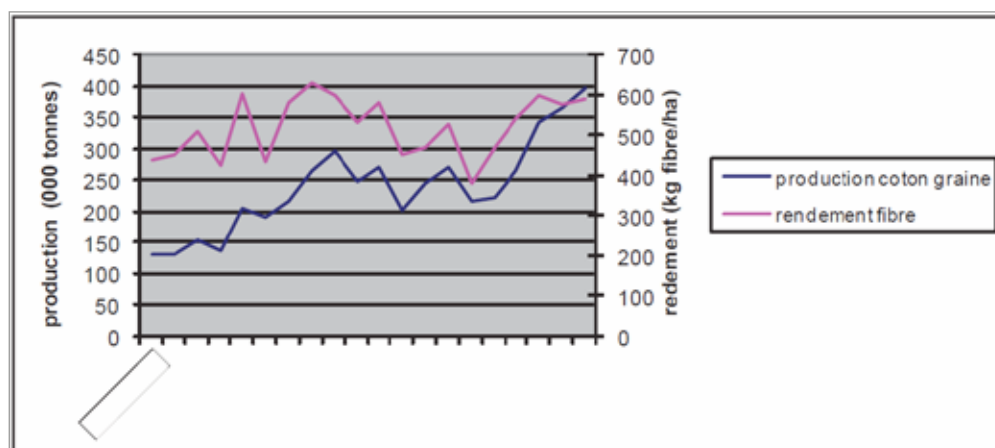
La Côte d'Ivoire acquiert son indépendance en 1958, et dès les années soixante, le gouvernement entreprend de développer la filière cotonnière afin de diversifier les exportations du pays, et confie cette responsabilité à la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT). La CFDT assure les fonctions d'encadrement des producteurs, de collecte et d'égrenage du coton-graine, et de la commercialisation du coton-fibre. Dès lors, le secteur du coton prend véritablement son envol avec une croissance continue de sa production, due à l'accroissement des surfaces cultivées, et une augmentation progressive des rendements. Le 1er octobre 1973, le gouvernement crée la Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles (CIDT) au sein de laquelle la CFDT est actionnaire à hauteur de 30 % des parts, contre 70 % pour l'État. Des investissements massifs sont consentis dans la filière pour en soutenir la croissance, et une politique de subventions croisées est mise en place, par laquelle d'importants revenus issus de l'exportation du cacao sont utilisés pour financer les intrants dont les producteurs ont besoin. Une société financière, la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CSSPPA), gère ce système d'inspiration française.

Ainsi, organisée autour d'un monopole semi-public, la filière coton de Côte d'Ivoire se développe et devient compétitive jusque dans les années 1980, grâce aux cours mondiaux élevés du coton et à des cours de change favorables au franc CFA (FCFA). Pendant cette période, le secteur du coton a représenté environ 10 % des exportations du pays et a généré annuellement FCFA 120 milliards de chiffres d'affaires, dont 70 % à 80 % en devises. Cela a permis de financer la modernisation des exploitations, de mécaniser et intensifier la production. La filière coton a de fait contribué à améliorer les conditions de vie de la population, et a entraîné un début d'industrialisation des régions du Nord et du centre.

Mais la chute des cours mondiaux et le renforcement du FCFA ont entraîné la filière coton dans une crise profonde, qui a poussé le gouvernement ivoirien à restructurer le système avec l'objectif de privatiser la CIDT. Celle-ci se voit assigner un objectif d'équilibre financier contraignant et l'objectif d'améliorer la transparence de sa gestion. Par ailleurs, un fonds de garantie a été établi. Ces réformes ont permis de redresser la situation à la faveur d'une dévaluation du FCFA, si bien qu'à la fin des années 1990, la production a atteint un pic de 400 000 tonnes de coton-graine, et les rendements sont devenus parmi les plus élevés d'Afrique, atteignant une production de coton-graine de 1 400 kilogrammes par hectare.

9. G. Estur & N. Gergely, *La filière coton de Côte d'Ivoire*, Africa Region Working Paper Series No. 130 (b), juin 2010. p. 2.

Graphique 3 : Évolution de la production et du rendement avant les réformes



Source : Gergely (2010).

Cependant, les crises économiques des années 1990, et le contexte de contraintes économiques et budgétaires qui en découlent, ont conduit la Côte d'Ivoire à réformer les filières agricoles. Ainsi, la filière coton, alors au sommet de ses performances en termes de production, de rendements et de productivité, est libéralisée, et les sociétés qui la gèrent, notamment la CDIT, sont progressivement privatisées, sous l'impulsion de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) entre 1998 et 2000. Au cours des années 2000, la production du coton est passée de plus de 400 000 tonnes en 1999-2000 à seulement 120 000 tonnes en 2007-2008, pour remonter à 150 000 tonnes en 2013-2014. Sur la même période, les rendements sont passés de 1,4 à moins de 1 tonne par hectare, le nombre de producteurs de coton passant de 180 000 à 50 000, pour remonter à 115 000 en 2013-2014.

Aujourd'hui, la filière coton de Côte d'Ivoire est un secteur en déclin. La situation actuelle du secteur conduit le gouvernement à faire le constat suivant : « Même si avec 260 000 tonnes en 2011-2012 et 340 000 tonnes attendues pour 2012-2013, l'on observe une relative reprise ces deux dernières campagnes, la production reste nettement en deçà de la capacité nominale d'égrenage qui est de 600 000 tonnes. À cela, il faut ajouter la détérioration de la situation financière avec un endettement de la plupart des acteurs de la filière. Quant à l'industrie de deuxième transformation, elle est affectée par l'afflux de produits de contrefaçon et de contrebande d'une part et par des problèmes de gouvernance de ces sociétés d'autre part. »¹⁰

Ces crises successives ont amené le gouvernement ivoirien à opérer en 2013 une nouvelle réforme en profondeur du secteur du coton. Ainsi, elle a créé le Conseil du coton et de l'anacarde, dont la fonction est de veiller à ce que l'exportateur soit en règle vis-à-vis des acteurs de la chaîne de valeur, avant de l'autoriser à exporter le produit.

PRODUCTION DU COTON ET DE SES DÉRIVÉS

PRODUCTION DE FIBRES DE COTON AU NIVEAU MONDIAL

La production mondiale de fibres de coton est passée de 18,5 millions de tonnes en 2000/2001 à 27,3 millions de tonnes en 2011/2012. Cela correspond à une croissance annuelle moyenne de 3,6 % sur la période 2000-2012. Cependant une baisse a été observée en 2002/2003 (-10 %), et sur la période allant de 2007/2008 à 2009/2010 (-18 %).

Le tableau 2 montre qu'en 2011/2012, les trois pays producteurs les plus importants de fibres de coton étaient la Chine (7,4 millions de tonnes), l'Inde (5,9 millions de tonnes) et les États-Unis (3,4 millions de tonnes). Ces 3 pays totalisaient alors 62 % de la production mondiale de fibres de coton. Avec un taux de croissance de la production mondiale entre 2010/2011 et 2011/2012 de 9 %, seule la Chine a confirmé son dynamisme et dépassé ce taux avec un accroissement de sa production de 15,6 %. La production des États-Unis était pour sa part en recul de 14 % par rapport à l'année précédente.

10. Ministère de l'Agriculture, *Réforme des filières coton et anacarde*, Document de Stratégie, septembre 2013, p. 21.

Tableau 2 : Liste des 5 premiers pays producteurs mondiaux de fibres de coton en 2011/2012

Pays producteurs	Production en 2011/12 (en millions de tonnes)	Part dans la production mondiale en 2011/12 (%)	Taux de croissance de la production entre 2010/11 et 2011/12 (%)
Monde	27,3	100,0	9,8
Chine	7,4	27,1	15,6
Inde	5,9	21,6	6,1
États-Unis	3,4	12,4	-14,0
Pakistan	2,3	8,4	18,8
Brésil	2,0	7,3	-4,1
<i>Pour information</i>			
Côte d'Ivoire	0,1	0,4	74,6

Source : Données CCIC.

PRODUCTION DE FIBRES DE COTON AU NIVEAU DE LA SOUS-RÉGION

La production de coton en Afrique est globalement restée stable sur la période allant de 2000/2001 à 2011/2012, avec une progression jusqu'en 2004/2005, puis une lente régression jusqu'en 2009/2010. La production a atteint 1,5 millions de tonnes en 2011/2012 et représentait alors 5,4 % du volume mondial. L'Afrique francophone, avec 685 000 tonnes produites, se positionne comme le premier contributeur de la région, soit une part de 47 % du volume total africain. Elle est suivie de près par la région d'Afrique du Sud-Est, qui participe à la production régionale à hauteur de 38 %. Enfin, l'Afrique du Nord contribue de façon plus modeste avec une part de 15 %.

En 2011/2012, la production de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) représentait un peu moins de la moitié de la production totale africaine de coton, soit 44 %. Cette part a été relativement stable depuis la campagne 2000/2001, fluctuant entre 42 et 51 %. La production de fibres de coton des pays de la CEDEAO a évolué de façon similaire à la production générale africaine. Les trois pays producteurs les plus importants de la région, le Mali, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, ont représenté 69 % de la production régionale (CEDEAO) en 2011/2012, soit 441 000 tonnes de coton produites (graphique 4).

PRODUCTION DE FIBRES DE COTON EN CÔTE D'IVOIRE

La production de coton en Côte d'Ivoire est le fait de petits planteurs (environ 150 000 avant la crise) qui opèrent sur des exploitations d'environ trois hectares en moyenne, superficies partagées avec les cultures vivrières. Ces exploitations familiales sont réparties sur plus de 4 000 villages et campements, sur 23 départements. La culture

du coton est donc pratiquée sur plus de la moitié du territoire ivoirien. Ces producteurs sont regroupés dans plus d'un millier d'organisations professionnelles agricoles et autres groupements informels, regroupés au sein d'une vingtaine d'unions interrégionales ou faïtières.¹¹

Ces organismes faïtières sont regroupés au sein de l'Association des faïtières de la filière coton de Côte d'Ivoire (AFFICOT-CI). Avec la crise, on constate une baisse sensible du nombre de producteurs. Au titre de la campagne 2008-2009, ce sont environ 42 000 planteurs qui ont pratiqué la culture du coton. L'aide de l'État, à travers un soutien direct aux prix des engrais en 2008-2009 de 50 % et en 2009-2010 de 37 %, a permis le retour de certains producteurs, dont le nombre a atteint les 60 000.¹² En 2013-2014, on en comptait 115 000 selon l'Association interprofessionnelle de la filière coton de Côte d'Ivoire (InterCoton).

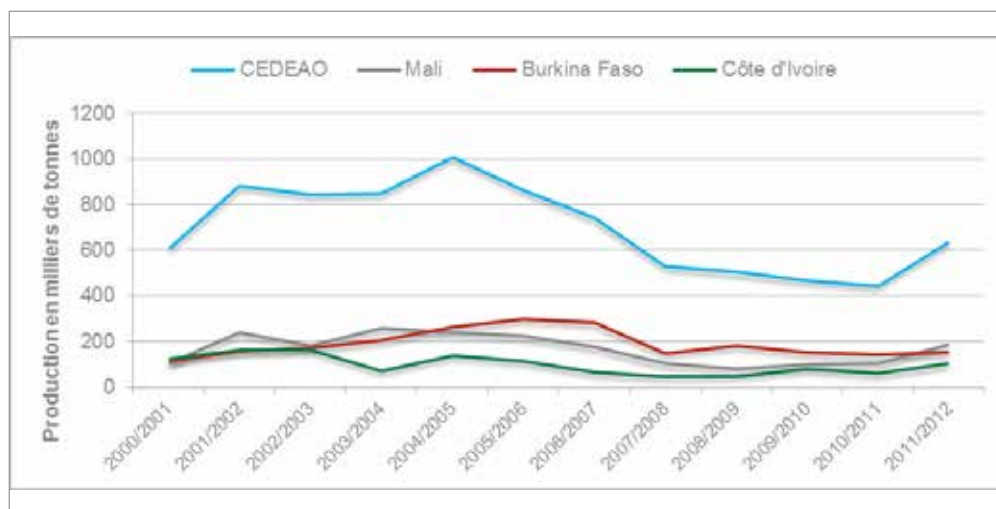
Le gouvernement ivoirien a entrepris de développer la filière cotonnière dès le début des années soixante afin de diversifier les exportations du pays. La production du coton-graine est le fait de petits planteurs qui opèrent sur des exploitations d'environ trois hectares. Il y a actuellement en Côte d'Ivoire six sociétés cotonnières d'égre-nage (CIDT, Ivoire Coton, COIC, DOPA, SECO, SICOSA)¹³ qui exploitent quatorze usines à travers le pays. Selon InterCoton, les trois premières sociétés totalisent environ 90 % de la production ivoirienne de fibres de coton issus du coton-graine (graphique 5).

11. Informations InterCoton 2014.

12. Informations InterCoton 2010.

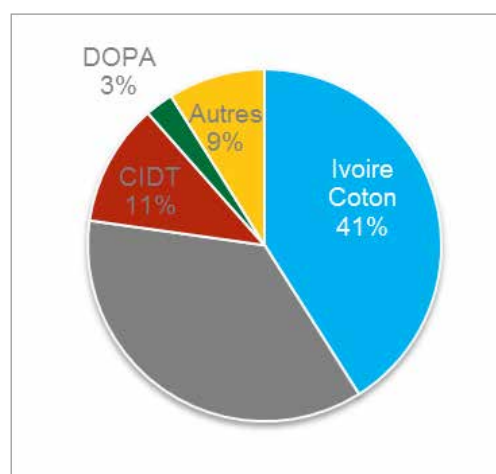
13. CIDT (Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles), COIC (Compagnie ivoirienne de coton), DOPA (Développement des opérations agro-industrielles), SECO (Société d'exploitation cotonnière d'Ouangolo), SICOSA (Société industrielle cotonnière des savanes).

Graphique 4 : Évolution de la production cotonnière de la CEDEAO et des principaux producteurs de la région entre 2000/2001 et 2011/2012



Source : Données CCIC.

Graphique 5 : Répartition de la production de fibres de coton entre les sociétés ivoiriennes



Production de coton en Côte Ivoire

- Capacité nationale d'égrenage actuelle : 555 000 t ;
- Nombre de planteurs en 2013/2014 : 115 000 ;
- Production de coton-graine en 2012/2013 : 352 000 t ;
- Rendement aux champs en 2012 /2013 : 1027 kg/ha ;
- Production de fibre en 2012/2013 : 152 705 t ;
- Rendement à l'égrenage en 2012/2013 : 43,144 % ;
- Pic de production : 400 000 t en 1999/2000 ;
- Pic de rendement : 1454 kg/ha en 1984/1985 ;
- Prix d'achat du coton-graine aux producteurs pour 2013/2014 : FCFA 250 (1^{er} choix), FCFA 225 (2^{ème} choix) ;
- Populations directement ou indirectement concernées : 3,5 millions de personnes.

Source : InterCoton, 2014.

La croissance de la production de coton de la Côte d'Ivoire a été très fluctuante sur la période 2000/2001-2011/2012. Depuis 2001/2002, la production ivoirienne de coton semble globalement fléchir, même si en 2011/2012 on a assisté à une forte remontée (+75 %) avec une production totale atteignant 103 000 tonnes.

Les régions du Nord et du centre de la Côte d'Ivoire sont les principales régions productrices de coton. Cette stratégie a été décidée par le gouvernement ivoirien dans les années 1960 afin de réduire les disparités entre le Sud du pays, région où se concentraient la plupart des cultures (café, cacao et autres produits), et les régions des savanes situées au Nord et au centre.

Graphique 6 : Régions ivoiriennes productrices de coton



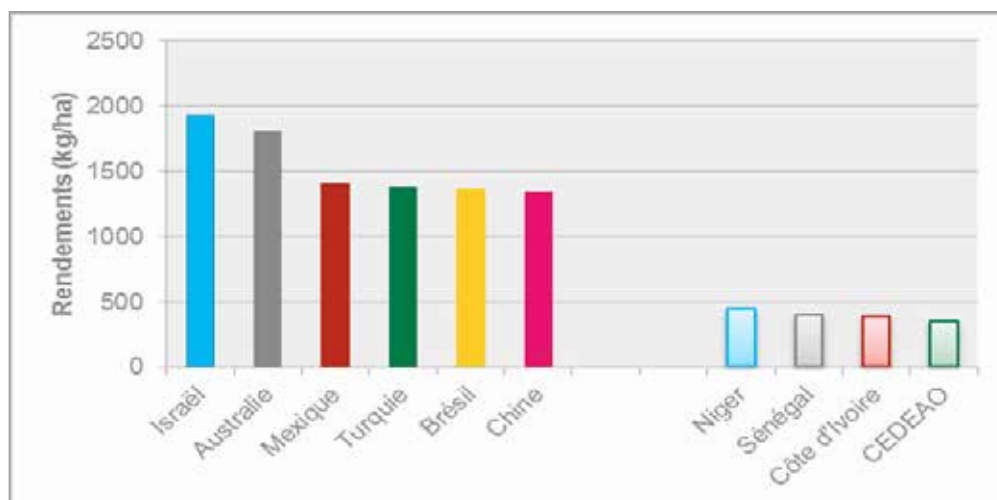
Source : InterCoton.

SURFACES ET RENDEMENTS DES CULTURES DE FIBRES DE COTON AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

AU NIVEAU MONDIAL

L'accroissement de la production mondiale sur la période 2000/2001-2011/2012 est dû à une amélioration du rendement moyen et à l'extension des surfaces. Alors que les surfaces cultivées ont progressé en moyenne de 13 % entre 2000/2001 et 2011/2012, passant de 31,9 à 36,1 millions d'hectares, la production a, quant à elle, augmenté de 47 % environ. Le rendement moyen des fibres de coton en kilogrammes par hectare a augmenté de 23 % entre 2000/2001 et 2011/2012, pour atteindre 750 kg par hectare. C'est en Israël et en Australie que les rendements étaient les plus élevés avec des niveaux de production supérieurs à 1 800 kilogrammes par hectare pour la saison 2011/2012 (graphique 7).

Graphique 7 : Comparaison entre les rendements des producteurs mondiaux les plus productifs et les pays de la CEDEAO en 2011/2012



Source : Données CCIC.

La hausse des rendements en kilogrammes par hectare à l'échelle mondiale peut s'expliquer par l'utilisation croissante du coton génétiquement modifié (appelé aussi coton Bt). Le coton Bt fournit une protection efficace contre les insectes. Les cotons Bt sont produits par la plupart des grands pays producteurs, à savoir la Chine, les États-Unis, l'Australie et l'Inde. Depuis 2006, le Brésil autorise également sa production. En Afrique, seuls l'Afrique du Sud, le Burkina Faso et l'Égypte cultivent du coton Bt en 2012.¹⁴

14. Selon ISAAA, *International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications*.

AU NIVEAU DE LA CEDEAO

La production cotonnière de la CEDEAO a faiblement augmenté sur la période étudiée (5 %). Cette progression est surtout le résultat de l'accroissement des surfaces de culture (17 %) qui a permis de compenser la baisse de rendement de 9 % entre 2000/2001 et 2011/2012. En Afrique, de nombreux pays accordent des subventions directes pour les intrants (engrais et fertilisants) afin d'encourager la production de coton. Le Mali, le Burkina Faso et le Nigéria sont les pays producteurs qui possèdent les plus grandes surfaces de culture au sein de la CEDEAO. À eux trois, ils représentent 66 % de la surface cotonnière

de la région, soit 1,3 millions d'hectares. Cependant, ils ne sont pas les pays les plus productifs de la région, et plus particulièrement le Nigéria qui est largement en dessous du rendement moyen de la CEDEAO situé à 350 kilogrammes par hectare. Le Niger, le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les pays qui ont les rendements les plus élevés avec respectivement 444, 406 et 396 kilogrammes par hectares.

AU NIVEAU DE LA CÔTE D'IVOIRE

Bien qu'en Côte d'Ivoire, la surface de culture ait augmenté de 5 % depuis 2000/2001, et atteint 217 000 hectares en 2011/2012, la production a chuté d'environ 16 %. Cela résulte principalement de la baisse des rendements en kilogrammes par hectare (-20 %) observée sur cette période (graphique 8). Il est à noter que les rendements en Côte d'Ivoire sont très fluctuants d'une année à l'autre, notamment en raison des périodes de sécheresse, de la mauvaise qualité des semences certaines années, mais aussi de l'instabilité politique qui ne permet pas d'assurer une main d'œuvre stable. C'est en 2007/2008 que la production ivoirienne de coton atteint son minimum en raison d'un niveau des rendements en kilogrammes par hectare assez faible, couplés à une baisse des surfaces cultivées suite à la crise politique.

D'autres facteurs expliquent le déclin de la production de coton, tant au niveau mondial qu'à celui de la Côte d'Ivoire. Tout d'abord, les prix : la chute continue des cours mondiaux du coton a joué négativement sur la production. Entre 2005/2006 et 2007/2008, les prix pratiqués se situaient entre FCFA 140 et FCFA 150 par kilo, donc bien en deçà du coût de production du coton-graine (FCFA 172,5 par kilo), ce qui a découragé les



(cc) Coton.

producteurs.¹⁵ Toutefois, on a assisté en mars 2011 à une hausse soudaine des prix mondiaux du coton : les stocks très serrés à la fin de la saison 2010/2011 et les anticipations de pénurie de coton ont alimenté la hausse des prix. Par conséquent la production est remontée. Mais cette tendance pourrait ne pas se prolonger durant les prochaines années, car une baisse des prix a suivi cette hausse brusque et éphémère. Par ailleurs, la concurrence d'autres fibres synthétiques moins chères (notamment le polyester) renforce cette tendance baissière. Comme le montre le graphique 9, la consommation de coton a diminué de 14 % entre 2007/2008 et 2011/2012, alors que celle des fibres chimiques continue d'augmenter.

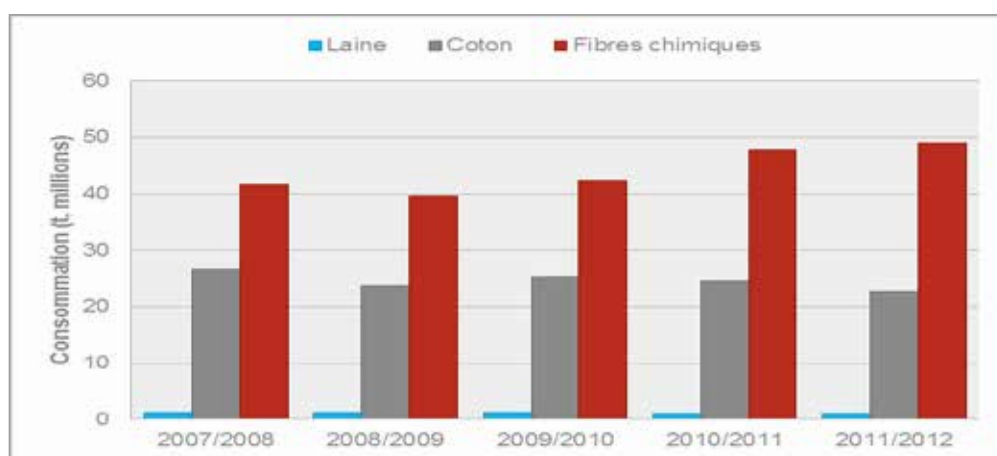
15. Étude InterCoton : *La filière coton de Côte d'Ivoire : importance et difficultés*, juillet 2010. <http://www.unctad.info/upload/SUC/CotedIvoireWorkshop/intercoton.pdf>

Graphique 8 : Évolution de la surface cultivée et des rendements du coton en Côte d'Ivoire entre 2000/2001 et 2011/2012



Source : Données CCIC.

Graphique 9 : Évolution de la consommation des fibres textiles entre 2007/2008 et 2011/2012



Source : Calculs réalisés par l'ITC sur la base des données du CCIC.

Enfin, d'autres facteurs touchent spécifiquement la Côte d'Ivoire, et menacent la production de coton. L'environnement sociopolitique en est un : la Côte d'Ivoire a traversé une crise armée entre 2002 et 2007 et au cours de la campagne 2010/2011, ce qui a affecté les coûts de production, et par conséquent le niveau de production. Par ailleurs, le manque de financement de certaines sociétés cotonnières ne permet pas un approvisionnement conséquent en intrants et le paiement régulier du coton à tous les paysans.

PRODUCTION TEXTILE : INDUSTRIE TEXTILE EN CÔTE D'IVOIRE

La transformation de fibre de coton en fil augmente significativement la valeur ajoutée. La filature est une industrie fortement capitalistique, consommatrice d'électricité et soumise aux aléas du prix du coton. Développer une industrie de la filature compétitive au niveau international exige la mise en oeuvre de programmes de soutien des pouvoirs publics.

L'industrie ivoirienne de la filature et de la confection textile est apparue au milieu des années 1920, et a connu une expansion rapide durant les années 1970, notamment dans le secteur de la filature et du tissage. Aujourd'hui, toutes les unités de transformation sont pratiquement en arrêt d'activité.

L'Afrique subsaharienne exporte 85 % de son coton, et 15 % seulement sont consommés localement. Les pays de la zone franc CFA (Afrique de l'Ouest) cultivent environ 1,1 millions de tonnes et n'en transforment que 5 %. Avec plus de 60 %, le Nigéria affiche le taux de transformation le plus élevé. Cette situation s'explique par le fait que le Nigéria dispose d'une industrie textile relativement

importante et intégrée. Avant l'an 2000, le taux de transformation y était même beaucoup plus élevé, atteignant plus de 90 %.

À titre de comparaison, la capacité de production de la Côte d'Ivoire se base sur 120 000 broches à anneaux et aucun rotor répertorié, la plaçant en deuxième position au niveau des pays d'Afrique de l'Ouest, mais loin derrière le Nigéria avec ses 600 000 broches à anneaux.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)¹⁶ a réalisé en 2011 une étude de faisabilité portant sur l'installation d'unités de filature dans les onze pays de l'Afrique subsaharienne. Selon les résultats de cette étude, et sous réserve de la mise en place de mesures d'incitation, associée à une optimisation du coût d'investissement des machines et des équipements, la réalisation de ce projet pourrait être rentable et donc avoir des effets positifs sur la Côte d'Ivoire.

Dans l'économie ivoirienne, le secteur filature/textile représente environ 5 000 emplois permanents, et plus de 10 000 emplois occasionnels. Quant à l'utilisation des fils de coton pour la production de pagnes, la société UNIWAX installée à Abidjan est la seule usine de l'UEMOA à produire des imprimés Wax, et la Société Ivoire Textile (IVTEX) installée à Bouaké pour la production des pagnes FANCY.

16. Étude de faisabilité pour une unité de filature de coton dans onze pays de l'Afrique subsaharienne, ONUDI-GHERZI, 2011.

IMPACTS EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT

Le coton joue un rôle important dans l'économie et l'équilibre social de la Côte d'Ivoire, notamment dans les régions de savane situées au Nord et au centre. Sa contribution dans le PIB était d'environ 1,7 %, et de 7 % dans les recettes d'exportations dans les années 2000. Il constitue la principale source de revenus monétaires des agriculteurs de ces zones, et participe de fait à la lutte contre la pauvreté. Il est aussi garant de la sécurité et de la souveraineté alimentaire dans les régions de savane, grâce aux cultures vivrières associées. Six sociétés d'égrenage (dont cinq privées) exploitent 13 usines.

La culture du coton joue généralement un rôle d'entraînement de certaines cultures vivrières, comme le sorgho, le maïs, les légumineux. En conséquence, elle joue un rôle central dans les moyens d'existence des ménages. Et puis le coton présente aussi un enjeu social dans la mesure où au cours des 40 dernières années, il a beaucoup contribué à la mise en place d'infrastructures : routières pour faciliter les échanges ; sanitaires (centres de santé) ; et éducatives (construction d'écoles). Les zones cotonnières étaient devenues ainsi des « modèles » de développement économique et social en milieu rural.¹⁷

Le déclin du coton est une menace pour la stabilité macro-économique, du fait de la baisse des recettes d'exportation et du besoin d'intervention de l'État dans le financement de la filière. Il constitue également une menace pour la sécurité alimentaire de plusieurs millions de ménages. Dans certains cas, la baisse des superficies de coton cultivé s'est traduite par une chute concomitante des surfaces emblavées en cultures vivrières. C'est notamment le cas du village de Lialibé en Côte d'Ivoire, où les superficies de coton cultivé sont passées de 413 à 182 hectares entre 2002 et 2008. Dans le même temps, les superficies de maïs sont passées de 223 à 183 hectares.¹⁸

Selon l'étude de la Banque mondiale, l'impact positif du coton sur la pauvreté rurale a été mis en évidence au début de la décennie, notamment par un certain nombre d'enquêtes menées en 2002. Mais cet impact a fortement diminué, voire disparu, avec la chute des revenus tirés du coton, les producteurs se tournant progressivement vers d'autres cultures, plus rémunératrices, telles que celle de l'anacarde.¹⁹

17. OCDE, *L'or blanc brillera-t-il encore longtemps sous le soleil ouest-africain ? Principales conclusions de l'analyse du CSAO/OCDE sur le devenir du coton africain*, octobre 2010, p. 9.

18. *Ibid.*

19. G. Estur & N. Gergely, *La filière coton de Côte d'Ivoire*, Africa Region Working Paper Series No. 130 (b), juin 2010. p.64.

ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

La chaîne de valeur du coton est constituée des fournisseurs de services préliminaires, des fournisseurs d'intrants de production (matériel et équipements, intrants chimiques, semences) et de confection, les producteurs, les négociants du coton brut, les transformateurs, plus précisément les sociétés d'égrenage, de filature, de bonneterie, de tissage, de tricotage, de teinturerie et d'ennoblissement. Cette chaîne de valeur compte également les sociétés de confection, les grossistes, les exportateurs et les détaillants, dans divers marchés d'exportation. La filière du coton est confrontée à diverses contraintes en Côte d'Ivoire, et notamment à l'effondrement de la production nationale, qui est le résultat de plusieurs facteurs, intrinsèques et externes.

Approvisionnement en intrants au niveau national ou international

Le secteur du coton demande de nombreux intrants (pesticides et engrais). Ceux-ci sont en partie importés par les sociétés cotonnières qui les distribuent à crédit aux cotonculteurs. Ce phénomène pose certaines contraintes qui sont analysés dans cette stratégie.

De même, les acteurs de l'industrie textile, en particulier ceux de la confection, importent des écrus ou tissus ennoblis, de la maille ou des Tee-shirt pour la sérigraphie. De nombreuses sociétés locales de confection dépendent entièrement des importations.

Les semences de pré-base (G0 à G3) sont produites par le Centre national de recherche agricole (CNRA) sur financement de la filière. Les semences G3 sont multipliées par chaque égreneur pour produire des semences R1 puis R2, qu'il met à la disposition des producteurs qu'il encadre.

Il est important de noter que la production du coton exige de nombreuses recherches en amont, en particulier pour ce qui est de la création génétique et de l'amélioration variétale, de l'agronomie et des techniques culturales, de l'entomologie et de la défense des cultures, et de l'agro-socio-économie. De nombreuses institutions d'appui au commerce interviennent dans le secteur du coton, notamment le CNRA et les laboratoires accrédités.

Tableau 3 : Besoins en eau aux différents stades de la culture du coton

Stade	Besoins en eau	Considérations particulières
DE LA SEMENCE A L'EMERGENCE 10-15 jours	⇒ Au moins 5%.	⇒ Il est seulement nécessaire d'avoir un peu d'humidité ⇒ Éviter d'inonder les cultures, ⇒ Éviter que les cultures ne sèchent.
DE L'EMERGENCE AU BOURGEON 30-35 jours	⇒ 10%: ce qui n'est pas très élevé mais dépend du type de sol et de l'évapotranspiration actuelle.	⇒ Le passage de tracteur est parfois suffisant pour maintenir le taux d'humidité nécessaire.
DU BOURGEON AU DEBUT DE LA FLORAISON 20-25 jours	⇒ 15%: dépend du type de sol et de l'évapotranspiration actuelle, attention aux terrains très sablonneux.	⇒ Le passage de tracteur est parfois suffisant pour maintenir le taux d'humidité nécessaire sur les terrains nets bien qu'il faille en général suffisamment d'eau pour éviter à la plante un stress trop élevé.
DE LA FLORAISON AU CUT-OUT premières capsules ouvertes 55-70 jours	⇒ 70%: stade critique, l'eau se divise selon la cloche de Gaus. A ce stade, la demande maximum en eau coïncide avec l'évapotranspiration maximum, il faut donc que le sol soit toujours humide.	⇒ Les arrosages doivent être fréquents à ce stade pour éviter les problèmes de stress. ⇒ L'arrosage à l'aide de pivots, d'aspersion ou de goutte à goutte est le plus efficace.
DU CUT-OUT A 50% DE CAPSULES OUVERTES 25-35 jours	⇒ Stade important car le manque d'eau va influencer sur les capsules matures et sur la qualité de la fibre 30%.	⇒ A ce stade, les arrosages doivent être moins fréquents et distribuer moins d'eau. ⇒ L'arrosage à l'aide de pivots, d'aspersion ou de goutte à goutte est aussi plus efficace à ce stade.
DE 50% A 85% DE CAPSULES OUVERTES 15-20 jours	⇒ Besoin peu élevés de la plante, une légère humidité doit être maintenue dans le sol si l'on cherche une fibre d'excellence et de qualité.	⇒ A ce stade, l'eau d'anciens arrosages qu'ira chercher la plante sera suffisante, car ajouter de l'eau pourrait générer des problèmes de nouvelles pousses.

Source : AISco (site www.makeitcotton.com).

Tableau 4 : Maladies du coton les plus fréquentes et leurs causes

PATHOGENE	STADE PHENOLOGIQUE	CAUSES	CORRECTION
RHIZOCTONIA PYTIUM THILAVIOSIS FUSARIUM	■ Germination ■ Émergence ■ Stade de plantule	■ Graines de mauvaise qualité ■ Excès d'humidité dans le sol ■ Basses températures	■ Graines de qualité ■ Semences à des dates adaptées ■ Sols oxygénés
VERTICILIUM	■ En début de floraison ■ Fin de maturation	■ Sols hautement infestés ■ Variétés non tolérantes au pathogène	■ Variétés tolérantes ■ Rotation de cultures ■ Potassium disponible
ALTERNARIA	■ Maturation	■ Variétés non tolérantes ■ Hauts niveaux d'humidité	■ Utiliser des variétés tolérantes
BRONZA WILT	■ Début du bourgeonnement ■ Floraison	■ L'épidémiologie n'est pas encore clairement définie	■ Utiliser des variétés tolérantes

Source : AISco (site www.makeitcotton.com).

Production

La production du coton-graine est le fait de cotonculteurs individuels ou regroupés, qui opèrent sur des exploitations d'environ trois hectares, encadrés par les cinq compagnies et sociétés cotonnières d'égrenage. La récolte du coton peut être soit manuelle soit mécanique. En Côte d'Ivoire, comme dans le reste de l'Afrique, elle se fait majoritairement à la main. La récolte manuelle présente l'avantage d'éliminer les résidus lors du ramassage, et fournit de ce fait une plus grande propreté du coton. À l'inverse, la récolte mécanique à l'aide de machines a tendance à ramasser les détritrus en même temps que le coton. Le coton cueilli à la main nécessite donc moins de nettoyage dans les phases suivantes. Toutefois, la récolte manuelle nécessite une main-d'œuvre abondante, puisqu'un cueilleur ne peut récolter que de 50 à 80 kilogrammes de coton-graine par jour, alors que la machine peut en récolter 800 kilogrammes à l'heure.²⁰

Les rendements sont un facteur déterminant dans le niveau et l'évolution de la production. En Côte d'Ivoire, les rendements fluctuent fortement d'une année sur l'autre, mais depuis 2000/2001, ils ont globalement diminué, avec les performances les plus faibles atteintes durant les saisons 2003/2004, 2006/2007 et 2010/2011 (inférieures à 300 kilogrammes de fibres de coton par hectare). La faiblesse des rendements est tout d'abord due à la mauvaise qualité des semences utilisées par les petits producteurs ivoiriens. En effet, les sociétés cotonnières qui produisent des semences de meilleure qualité les distribuent seulement aux producteurs appartenant à leur réseau. Il est donc nécessaire d'améliorer la qualité des semences grâce à l'utilisation de nouvelles variétés de coton.

Les aléas climatiques jouent un rôle important dans le niveau des rendements, étant donné que les systèmes d'irrigation artificielle sont presque inexistantes en Côte d'Ivoire. La culture du coton nécessitant un certain niveau de pluviométrie (tableau 3), les périodes de sécheresse peuvent être nuisibles à la production.

Les conditions climatiques et la qualité des semences peuvent être les causes d'apparition de maladies du coton. En effet, ces dernières sont le résultat de températures trop basses ou d'humidité trop importante, qui peuvent occasionner des pertes importantes. Le tableau 4 ci-dessous présente les maladies du coton les plus fréquentes, leurs causes et possibles résolutions.

20. Selon les données du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement).

Récolte, transport et stockage

La cueillette du coton peut donc être soit manuelle soit mécanique. En Côte d'Ivoire comme dans le reste de l'Afrique, elle se fait majoritairement à la main. La récolte manuelle présente l'avantage d'éliminer les résidus lors du ramassage et fournit de ce fait une plus grande propreté du coton, alors que la récolte mécanique à l'aide de machines (*cotton pickers*, *cotton strippers*) a tendance à ramasser les détritrus en même temps que le coton. Le coton ainsi cueilli à la main nécessite moins de nettoyage dans les phases suivantes.

Transformation

Le secteur coton-textiles-habillement comporte quatre étapes principales de transformation : 1) égrenage, 2) filature, 3) ennoblement et 4) confection. Le coton-graine est récolté et les graines sont séparées de la fibre au cours de l'égrenage. Le coton-fibre est ensuite transformé en fil dans les usines de filature. Le fil peut ensuite être soit tissé, soit tricoté. Enfin des vêtements et autres textiles sont confectionnés à partir des tissus.

Le coton est ensuite compressé sous forme de balles, puis entreposé. La quasi-totalité (98 %) de la production de coton de Côte d'Ivoire est exportée vers l'Asie et les États-Unis, et une infime partie (2 %) est transformée localement. Les procédés de transformation, à partir du filage, nécessitent d'importantes ressources humaines et financières dont ne disposent pas les sociétés ivoiriennes.

Égrenage

La première étape de transformation du coton est l'égrenage, processus qui sépare les fibres de coton des graines. Ce processus a lieu directement dans les pays producteurs. Après la collecte, le coton est envoyé vers une usine d'égrenage, généralement proche des exploitations, afin de retirer les fibres de coton des graines auxquelles ils sont attachés. Une partie est transformée pour en extraire l'huile. Les résidus des graines, notamment les coques, sont valorisées au même titre que les tourteaux qui sont utilisés pour l'alimentation animale. Elles servent également de semence pour la culture du coton.

La Côte d'Ivoire compte six sociétés d'égrenage²¹, exploitant 14 usines d'une capacité totale de 520 000 tonnes, ce qui signifie que ces usines peuvent traiter la totalité des graines de coton produites en Côte d'Ivoire. Ces sociétés d'égrenages, regroupées au sein de l'Association professionnelle des sociétés cotonnières de Côte d'Ivoire (APROCOT-CI), produisent du coton-fibre et des graines de coton.

21. CIDT, COIC, SICOSA, SECO, IVOIRE COTON, GLOBAL COTON.



Graine de coton.

Ces sociétés cotonnières doivent respecter la charte de la responsabilité sociale des entreprises, conformément au contrat de cession qui lie une partie des actifs de la CIDT à l'État de Côte d'Ivoire. Elles ont donc l'obligation de financer un certain nombre d'actions dans leurs domaines d'activités respectifs, et en particulier l'encadrement des fermiers lors de la production du coton-graine, la collecte, le transport et l'égrenage du coton-graine, la commercialisation de la fibre et de la graine, tant localement qu'à l'export. Elles ont aussi le devoir de financer des actions sociales (éducation, santé).

En Côte d'Ivoire, il n'existe qu'une seule usine de trituration (Tritturaf) située à Bouaké. Reprise en 2009 par Olheol Investissement SAS, elle tente de relancer l'outil de production dont la capacité est de 200 000 tonnes par an. En moyenne, 20 % de la production de graine est transformé par Olheol (marché local). Selon les données de l'ARECA, en 2013 sa production était de 115 000 tonnes, avec 60 % exportés au Burkina Faso et au Mali.

Les sociétés d'égrenages sont appuyées par les institutions d'appui au commerce, telles que les organes de régulation et de contrôle ARECA et InterCoton, les structures de vulgarisation comme le FIRCA et l'ANADER, et les structures de recherche comme le CNRA. On compte aussi une entreprise privée mandatée par le Ministère de l'Agriculture (ACE).

Filature

La seconde étape de transformation est la filature, processus qui comprend le nettoyage, le blanchissement, la torsion des fibres et la mise en bobine. La filature consiste à produire, à partir du coton-fibre, tous les types de fils et de tissus en coton, aussi bien des fils pour le tissage artisanal ou la bonneterie, que du fil à tisser ou à tricoter, et même des écheveaux. Les fils produits sont achetés par les sociétés de bonneterie (SERITEX, SARL KHM), qui s'approvisionne également sur le marché international

en raison de l'offre insuffisante du marché local. Les filatures sont plutôt installées en Asie (Chine et Inde) et nécessitent des machines et des équipements spécialisés. L'étape suivante consiste à tisser le fil de coton afin de le transformer en vêtement.

L'industrie textile de la Côte d'Ivoire est le fait de trois sociétés nationales de filature/tissage : la Cotonnière ivoirienne (COTIVO), l'Union industrielle textile de Côte d'Ivoire (UTEXI) et la Filature et tissage Gonfreville (FTG). Cette industrie textile, qui a bénéficié d'aides substantielles de l'État, fait aujourd'hui face à de nombreuses difficultés. UTEXI est à présent fermée suite au déclenchement de la crise armée ; COTIVO et FTG sont également en proie à des difficultés du fait de l'importation frauduleuse de produits asiatiques et des problèmes de financement.²²

Les sociétés de filature souffrent de nombreuses contraintes qui limitent leurs gammes de produits et les confinent aux produits de base (bobines de fils, échevette). Les tisserands sont confrontés à des problèmes de qualité (les fils déteignent et les couleurs ne se fixent pas). Ce n'est qu'en 2013 que les premières normes sur le textile ont été mises en place, et qu'un laboratoire a été accrédité aux normes internationales.

Parce que la filature est une industrie fortement capitalistique, peu de pays africains se sont spécialisés dans ce domaine. La CEDEAO, qui a une part de marché non négligeable dans les exportations mondiales de coton, contribue pour seulement 0,5 % des exportations de sacs d'emballage et 0,3 % des exportations de tissus en coton. La région contribue très faiblement aux exportations de tissus imprégnés à l'échelle internationale. La Côte d'Ivoire fait néanmoins partie des premiers exportateurs de textiles de la région.

De manière générale, la capacité de production de textile en Afrique a diminué de 7,8 millions de broches en 1996 à 5,3 millions en 2010, en raison de la fermeture de grandes usines textiles composites dans la sous-région.²³ La Côte d'Ivoire, comme les autres pays, souffre de la fermeture ou du fonctionnement au ralenti de nombreuses usines, parmi lesquelles COTIVO, FTG et UTEXI. Ces sociétés produisent également des écrus pour leurs principaux clients UNIWAX et TEX-CI.

En plus des grandes sociétés, l'industrie cotonnière ivoirienne dispose d'unités artisanales dans toutes les régions du pays. Elles sont organisées en coopératives, et leur nombre est estimé à 20 000. Elles s'approvisionnent

auprès des sociétés de filature-tissage en fils et écheveaux (FTG), des producteurs de coton-fibre, et sur les marchés international ou régional (Burkina Faso, Mali).

Ennoblement

Après la filature, puis le tissage ou tricotage, vient l'ennoblement. Il s'agit ici de la teinture, du finissage et de l'impression à partir d'écrus ou de tricot.

Pour ce qui est de l'écrus, ce secteur est occupé par deux entreprises : UNIWAX produit des imprimés wax sous sa propre marque, et TEX-CI fabrique des imprimés Fancy, sous la marque WOODIN. Ces imprimés sont exportés dans la sous-région ou utilisés localement pour la confection de vêtements, les accessoires de mode, ou le linge de maison. Les principaux fournisseurs d'UNIWAX sont UTEXI, FTG, et COTIVO, tandis que le principal fournisseur de TEX-CI est FTG. Toutefois, compte tenu des difficultés d'approvisionnement des unités de filature et de tissage, UNIWAX importe 98 % de tissus écrus (la moitié en provenance de Chine, et l'autre moitié en provenance de la sous-région).

Ces deux entreprises sont fortement concurrencées par les importations frauduleuses de tissus en provenance de Chine et du Nigéria. En effet, leurs produits ne sont plus compétitifs (cinq fois le prix des tissus importés de Chine).

On trouve aussi dans ce segment les nombreux teinturiers, dont les principaux clients restent les couturiers traditionnels, et les artisans traditionnels qui produisent le « batik » et la toile peinte (toiles de Korhogo ou de Waraniéré, au Nord de la Côte d'Ivoire).

Concernant la teinture et le finissage à partir de tissus tricots, la principale société est SERITEX. Elle est spécialisée dans la fabrication de supports destinés à la fabrication d'objets publicitaires, comme les T-shirts, polos, ou casquettes. La société est en sous capacité car la demande est très forte. SERITEX a de nombreux clients sur le plan local : ce sont les entreprises spécialisées dans la confection et la sérigraphie. Une autre société, SARL HKM, fabrique des slips, des pyjamas et des bodys pour enfants. Sa production a fortement chuté avec les importations chinoises. Certains de ses produits ne sont plus compétitifs.

Confection

La dernière étape de la transformation est la confection. Elle est l'une des premières activités du secteur informel de Côte d'Ivoire. Selon les professionnels du secteur, son chiffre d'affaire serait de plus de FCFA 60 milliards par an. Aucune étude ne confirme ce chiffre, mais il paraît

22. Étude InterCoton, *La filière coton de Côte d'Ivoire : importance et difficultés*, juillet 2010. <http://www.unctad.info/upload/SUC/CotedIvoireWorkshop/intercoton.pdf>

23. Article *Impact de la technologie et les machines sur la production : le monde versus l'Afrique*, juillet 2012. http://magazine.cottonafrica.com/magazine_fr/?p=777

assez proche de la réalité, au regard du dynamisme et du nombre d'opérateurs dans ce segment, ainsi que du grand intérêt pour l'habillement des populations locales en général et urbaines en particulier.

Avant 2009, ce secteur comptait en Côte d'Ivoire 50 000 petits ateliers spécialisés dans la confection sur mesure, la broderie, la maroquinerie, la sérigraphie. On comptait aussi des maisons de couture détenues par des stylistes créateurs de mode, avec six unités de confection industrielle : SOFRECAP à Bouaké, COTIVO à Agboville, Wrangler, SERITEX, DIMO, et SARL KHM à Abidjan. À ces unités il fallait encore ajouter quelques unités de confection semi-industrielle, spécialisées dans la sérigraphie (DAP, Pub Coton, FACOM-CI, PROMOVET) et la confection d'uniformes scolaires (Service 2000).

Après la grave crise politique et économique traversée par la Côte d'Ivoire entre 2010 et 2011, le nombre d'ateliers de confection sur mesure est passé de 50 000 à 30 000, deux des six unités de confection industrielle ont fermé (Wrangler, COTIVO), les autres étant en sous-production. La société SERITEX, qui est restée leader sur son marché, a réussi son projet d'intégration verticale et continue d'accroître sa productivité.

Comparativement, ce sont les unités de confection semi-industrielle qui ont le mieux résisté face à la crise, grâce à leur clientèle constituée de grandes entreprises (Orange, Unilever, ou encore MTN).

Pour des raisons de trésorerie, les ateliers de couture et les petits tailleurs s'approvisionnent sur le marché local, auprès des détaillants. Ils travaillent avec de la cire fabriquée localement ou importée de Chine (en raison du coût), des articles issus du tissage ou de la teinture traditionnelle (batik, toile de Korhogo, indigo, Bazin, etc.), et d'autres matières importées telles que le lin, le jean, le coton, la soie, etc. Ces tissus sont transformés en vêtements, accessoires de mode, linge de maison (nappes, sets de table, draps, etc.), ou éléments de décoration (lampes, tapis, coussins, fauteuils.).

Le secteur de la confection est en pleine mutation. Une trentaine de maisons de couture sont passées de la confection sur mesure au prêt à porter, et créent des petites collections renouvelées tous les mois. Cependant, ces entreprises ne sont pas compétitives et restent confrontés aux problèmes de capacité de production face à la forte demande des marchés extérieurs, surtout américain.

Commercialisation

La vente des tissus imprimés est assurée par UNIWAX. Ses principaux canaux de distribution sont les grossistes, les semi-grossistes, et les magasins détaillants (boutiques

Woodin et Vlisco, petits commerces spécialisés, marchés, hyper-marchés). La maille est vendue localement au détaillant, ou directement à des confectionneurs et des unités semi-industrielles (DIMO, Pub Coton, Service 2000, etc.). Quant aux produits confectionnés, ils sont écoulés localement auprès d'hypermarchés, de marchés, denseignes au nom de certains créateurs (Ciss St Moïse, O'Sey Pathéo, Nicole Akon, Yahimi, Alphadi), d'ateliers de couture, de boutiques spécialisées (Ettyka). La partie exportée l'est par des boutiques de créateurs ivoiriens à Libreville, ou à Bamako (Burkna Faso), ou encore vendue en gros à des commerçants étrangers qui viennent s'approvisionner auprès des grossistes d'Abidjan.

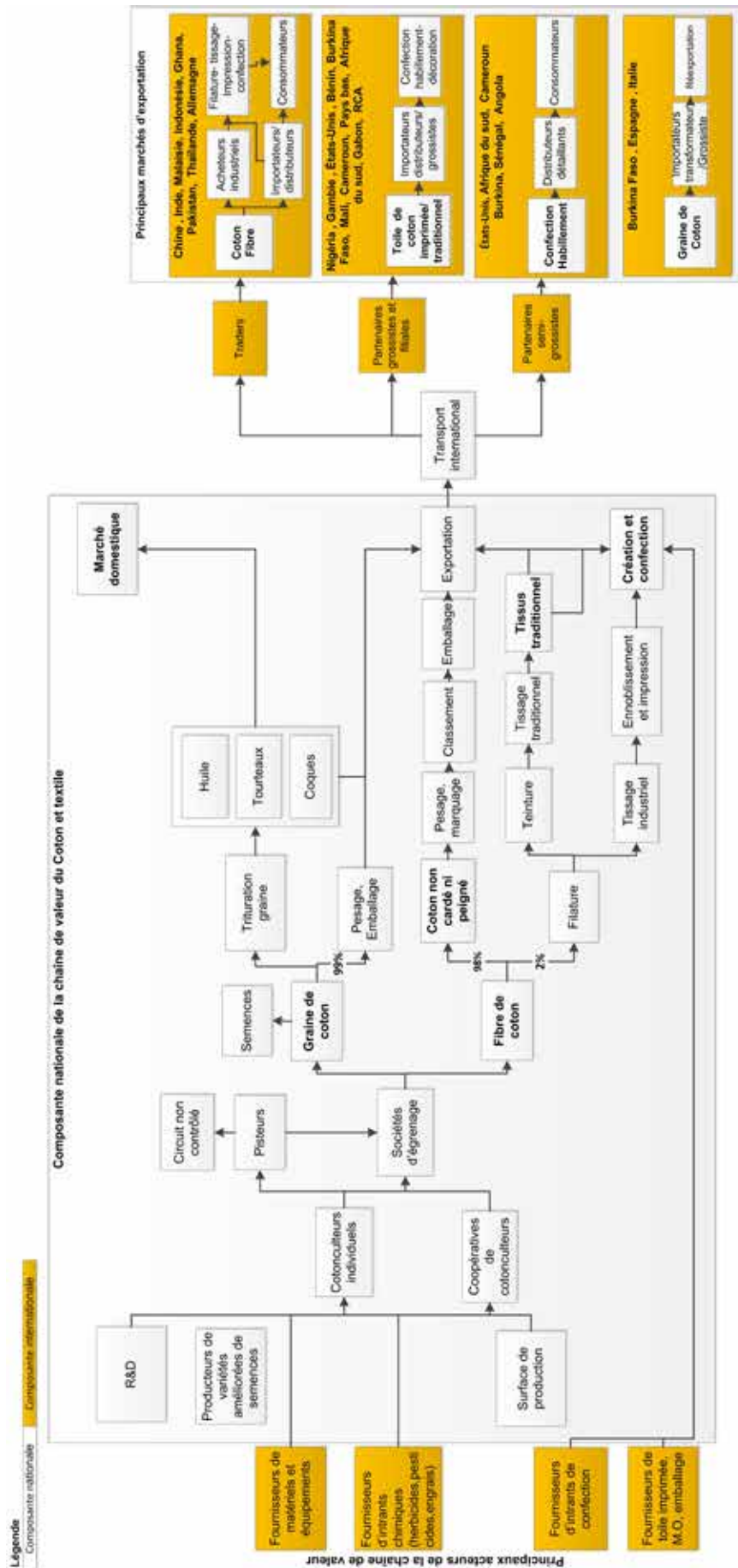
Exportation

Comme la plupart des pays de la CEDEAO, la Côte d'Ivoire exporte majoritairement du coton et assez peu de textiles. En raison d'un manque d'actions coordonnées, la commercialisation du coton ivoirien passe le plus souvent par des négociants internationaux. Actuellement, la plupart des égreneurs indépendants africains passent par ces marchands, alors que les filiales d'égrenage vendent leurs fibres de coton à travers leurs sociétés mères. Il s'agit de sociétés partenaires d'un même groupe exerçant ses activités dans la sous-région. Ces sociétés jouent le rôle d'acheteur, soit pour le compte d'entreprises basées en Côte d'Ivoire, soit pour les commerçants étrangers qui viennent s'approvisionner auprès des grossistes d'Abidjan. Ce système plus simple permet aux usines de filature (principalement asiatiques) de se fournir toute l'année de façon constante, et de préserver des relations à long terme. En effet, la production des cotonculteurs est faible et surtout saisonnière, ce qui ne permet pas un approvisionnement stable tout au long de l'année.

Les balles de coton sont généralement exportées par bateau, tandis que les produits imprimés sont acheminés vers l'extérieur par voie routière ou ferroviaire. L'avion est utilisé pour l'expédition de prêt-à-porter vers l'Europe et l'Amérique. Les graines de coton sont exportées majoritairement dans la sous-région, en particulier vers le Burkina Faso et le Mali. L'huile est vendue sur le marché national ou dans la sous-région, de même que les tourteaux et les coques.

Pour ce qui est du tissage traditionnel, il est directement vendu sur le marché local aux petits commerces spécialisés, qui à leur tour exportent vers les États-Unis et dans la sous-région. Des commerçants étrangers viennent s'approvisionner auprès des grossistes d'Abidjan. De manière générale, les opérateurs économiques ivoiriens du secteur de textile ne rencontrent aucune difficulté à exporter leurs produits dans la sous-région, la Côte d'Ivoire se trouvant être dotée d'infrastructures routières, aéroportuaires et portuaires qui la relie aux pays de la sous-région.

CHAÎNE DE VALEUR ACTUELLE



Légende
Composante nationale
Entreprises internationales

Services d'appui au commerce

TENDANCES DES MARCHÉS MONDIAUX ET RÉGIONAUX

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS MONDIALES

CARACTÉRISTIQUES DES EXPORTATIONS MONDIALES DE FIBRES DE COTON

Alors que la Chine exporte une part relativement faible de sa production de coton (en quantité), on recense parmi les 10 plus grands producteurs, des pays qui exportent une partie significative de leur production, notamment les États-Unis, le Brésil et l'Inde, qui ont exporté respectivement 74 %, 50 % et 34 % de leur production en 2011/2012, selon le CCIC. Ils apparaissent ainsi parmi les principaux exportateurs mondiaux de coton (SH 5201, SH 5202 et SH 5203), comme illustré dans le tableau 5.

En revanche, la Chine étant un acteur majeur de l'industrie textile et vestimentaire, elle fait partie des principaux exportateurs de fils de coton et tissus de coton.

CARACTÉRISTIQUES DES IMPORTATIONS MONDIALES DE FIBRES DE COTON

Sur la période allant de 2008 à 2012, les importations mondiales en valeur de coton (SH 5201, 5202, et 5203) ont enregistré une augmentation annuelle moyenne de 14,7 %. En terme de quantité, on observe également une hausse annuelle de 5,7 %, de 8,2 millions de tonnes importées en 2008 à 10,3 millions de tonnes en 2012. Ces importations sont composées principalement de coton non cardé ni peigné (SH 5201) qui représentent 96 % des importations en volume en 2012.

Ces différences de taux de croissance en valeur et en volume peuvent s'expliquer par l'augmentation de la valeur unitaire du coton (tableau 6).

Tableau 5 : Liste des premiers exportateurs mondiaux de coton en 2012

Produit	Principaux exportateurs	Valeur exportée en 2012 (\$E.-U., millions)	Quantité exportée en 2012 (t, milliers)	Taux de croissance annuelle en valeur 2008-2012 (%)	Taux de croissance en valeur 2011-2012 (%)	Taux de croissance annuelle en volume 2008-2012 (%)
Coton (SH 5201- 5202 -5203)	Monde	21 202	10 424	16,1	-5,5	7,5
	États-Unis	6 326	2 804	6,4	-25,6	-2,2
	Inde	3 731	1 983	22,5	7,9	13,2
	Australie	2 719	1 221	63,8	3,7	52,5
	Brésil	2 106	1 054	31,6	32,3	17,7
	Ouzbékistan	752	347	6,7	-7,6	-2,5

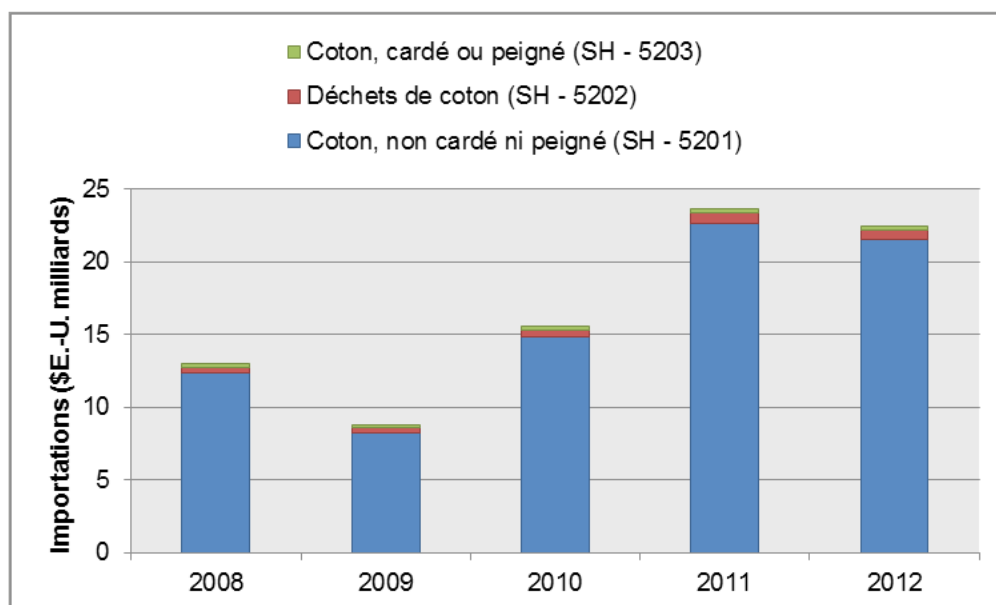
Source : ITC, Trade Map.

Tableau 6 : Évolution de la valeur unitaire du coton entre 2008 et 2012 (\$E.-U. par tonne)

Produit	2008	2009	2010	2011	2012
Coton non cardé ni peigné (SH 5201)	1 625	1 388	1 938	2 947	2 233
Déchets de coton (SH 5202)	886	844	975	1 711	1 294
Coton cardé ou peigné (SH 5203)	2 119	1 706	1 807	2 849	2 197

Source : ITC, Trade Map.

Graphique 10 : Évolution des importations mondiales de coton entre 2008 et 2012



Source : ITC, Trade Map.

Tableau 7 : Liste des premiers importateurs mondiaux de coton en 2012

Produit	Principaux importateurs	Valeur importée en 2012 (\$E.-U., millions)	Quantité importée en 2012 (t, milliers)	Taux de croissance annuelle en valeur 2008-2012 (%)	Taux de croissance en valeur 2011-2012 (%)	Taux de croissance annuelle en volume 2008-2012 (%)
Coton (SH 5201-5202-5203)	Monde	22 475	10 251	14,7	-5,2	5,7
	Chine	11 918	5 245	35,6	25,1	24,4
	Indonésie	1 338	612	2,4	-25,2	-4,4
	Turquie	1 280	618	6,2	-31,4	0
	Bangladesh	960	492	17,6	-6,3	9,3
	Thaïlande	827	326	3,3	-27,1	-7,8

Source : ITC, Trade Map.

Comme le montre le graphique 10, les fibres de coton (SH 5201) sont les produits les plus importés dans le groupe des trois produits. La plus forte évolution en valeur entre 2008 et 2012 est attribuée au coton non cardé ni peigné (+73 %).

En 2012, la Chine contribuait pour 53 % des importations mondiales de coton (tableau 7). Entre 2008 et 2012, le taux de croissance annuelle des importations chinoises (en valeur) de coton a été nettement supérieur à celui des autres importateurs. Cela résulte de l'expansion de son industrie textile et vestimentaire, et fait de la Chine un marché dynamique en plus d'être large. Plus globalement, l'ensemble du marché asiatique connaît un développement, tandis que l'Afrique joue un rôle de moins

en moins important sur le marché mondial. En effet, le continent qui en 2008 participait à 4 % des importations mondiales (en valeur) de coton, ne participe plus en 2012 qu'à environ 1 %.

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS RÉGIONALES

La CEDEAO exporte majoritairement du coton, et assez peu de tissus et fils de coton. La filature étant une industrie fortement capitalistique, peu de pays africains se sont spécialisés dans ce domaine, qui reste principalement localisé en Chine, Inde, Pakistan et Turquie. En effet, la valeur des exportations de coton de la CEDEAO a atteint

\$E.-U. 1,3 milliards en 2012, ce qui dépasse largement celle des exportations de fils ou de tissus à base de coton qui représentent moins de 3 % des exportations de produits du chapitre SH 52 (coton et produits de coton). La CEDEAO a, de ce fait, une part de marché non négligeable dans les exportations mondiales de coton (en valeur), et y contribue à hauteur de 6 %. De plus, ses exportations de coton ont augmenté annuellement de presque 12,5 % sur la période allant de 2008 à 2012 (tableau 8). Cependant ce taux de croissance reste inférieur à celui qui a été obtenu à l'échelle mondiale.

La Côte d'Ivoire fait partie des trois principaux exportateurs de coton de la région, derrière le Mali et le Burkina Faso. Les trois pays représentent à eux seuls 73 % des exportations de la région de la CEDEAO en 2012. La Côte

d'Ivoire est aussi le premier exportateur de tissus de coton de la région. Pour les exportations de fils de coton, le Nigéria possède la part de marché la plus large. Ces pays exportateurs de produits à base de coton transformé sont également producteurs de coton.

ANALYSE DES EXPORTATIONS DE COTON EN VOLUME DE LA CEDEAO

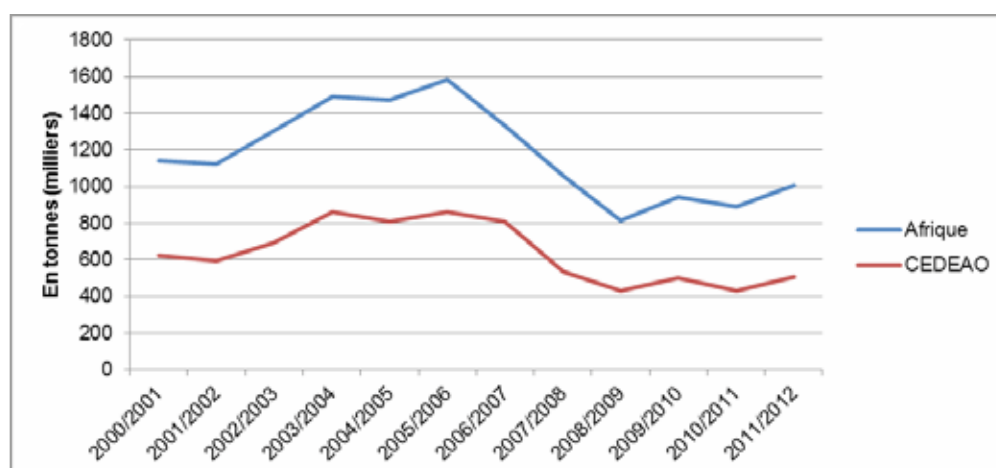
En 2011/2012, les pays de la CEDEAO avaient exporté 505 000 tonnes de coton, soit la moitié de la production africaine. Le graphique 11 montre que depuis 2006/2007, les exportations de la CEDEAO sont globalement à un niveau inférieur aux exportations de la première moitié de la décennie.

Tableau 8 : Liste des principaux pays exportateurs de coton de la CEDEAO entre 2008 et 2012

Produit	Principaux exportateurs	Valeur exportée en 2012 (\$E.-U., millions)	Quantité exportée en 2012 (t, milliers)	Taux de croissance annuelle en valeur 2008-2012 (%)	Taux de croissance en valeur 2011-2012 (%)	Taux de croissance annuelle en volume 2008-2012 (%)	Part de marché dans la CEDEAO (%)
Coton (SH 5201- 5202-5203)	CEDEAO	1 257	640	12,5	6,0	4,9	100,0
	Mali	404	175	26,7	54,1	17,2	32,1
	Burkina Faso	302	186	11,4	12,8	7,1	24,0
	Côte d'Ivoire	208	94	24,2	10,8	15,0	16,5
	Bénin	132	73	-4,2	34,4	-9,7	10,5
	Nigéria	66	36	16,0	-0,3	9,1	5,2

Source : ITC, Trade Map.

Graphique 11 : Évolution des exportations de la CEDEAO depuis 2000/2001



Source : CCIC. Note : Le CCIC fournit les données de 10 pays parmi les 15 pays de la CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo.

Tableau 9 : Commerce intra régional de la CEDEAO pour les exportations de coton en 2012

Produit	Principaux importateurs de la CEDEAO de la sous-région	Valeur importée en 2012 (\$E.-U., millions)	Quantité importée en 2012 (t, milliers)	Taux de croissance annuelle en valeur 2008-2012 (%)	Part dans les importations de la CEDEAO (%)
Coton (SH 5201- 5202 - 5203)	CEDEAO	1 460	2 777	-40,7	100,0
	Ghana	1 213	738	24,4	83,1
	Togo	132	1 796	185,0	9,0
	Sénégal	59	117	-2,4	4,0
	Guinée	45	89		3,1

Source : ITC, Trade Map. Note : Pour le Togo, le taux de croissance a été calculé pour la période 2008-2011.

Tableau 10 : Liste des premiers exportateurs mondiaux de textiles en 2012

Produits textiles	Principaux exportateurs	Valeur exportée en 2012 (\$E.-U., millions)	Quantité exportée en 2012 (t, milliers)	Taux de croissance annuelle en valeur 2008-2012 (%)	Taux de croissance en valeur 2011-2012 (%)	Taux de croissance annuelle en volume 2008-2012 (%)	Part de marché dans les exportations mondiales (%)
Tissus de coton (SH 5208)	Monde	14 900	1 172	1,8	-8,1	11,8	100,0
	Chine	7 975	831	11,6	-4,7	61,5	53,5
	Inde	899	3	8,6	-6,7	-24,3	6,0
	Pakistan	728		-1,2	-7,8		4,9
	Italie	704	25	-9,7	-16,8	6,5	4,7
	Hong Kong	577	48	-9,6	-19,5	-16,1	3,9
Tissus imprégnés (SH 5903)	Monde	12 392	2 071	5,5	-5,9	5,3	100,0
	Chine	4 861	1 413	16,5	-7,1	11,3	39,2
	États-Unis	890	70	7,3	10,5	3,8	7,2
	Allemagne	882	73	1,6	-9,6	5,5	7,1
	Taipei Chinois	875	120	-1,1	-9,5	-6,5	7,1
	République de Corée	804	70	-0,7	-5,0	-7,7	6,5
Sacs d'emballage (SH 6305)	Monde	4 471	1 610	6,1	-0,3	19,7	100,0
	Chine	1 735	582	6,3	-1,1	296,9	38,8
	Inde	472	253	25,4	0,8	20,1	10,6
	Turquie	363	96	0,5	-7,3	1,6	8,1
	Vietnam	218	74	11,2	10,6	11,2	4,9
	Bangladesh	173	202	13,7	22,3	12,9	3,9

Source : ITC, Trade Map.

COMMERCE INTRA RÉGIONAL DE FIBRES DE COTON LA CEDEAO

Au sein de la région, il y a assez peu de commerce portant sur le coton en tant que matière première : seulement 0,1 % des exportations totales de la CEDEAO sont destinées aux autres pays de la région. La principale raison est que les pays de la CEDEAO n'ont pas une industrie de transformation du coton développée. Le principal importateur de la région est le Ghana qui représente à lui seul 83 % des importations de coton en provenance de la CEDEAO (tableau 9). Le Ghana est aussi l'un des plus petits pays producteur de coton de la région, mais étant un pays de transit de marchandises pour les pays enclavés, il réexporte massivement vers l'Asie. En effet, les pays sahéliens, plus particulièrement le Burkina Faso, le Mali et le Niger, exportaient auparavant leur production cotonnière principalement vers le port d'Abidjan. Mais la crise politique au début des années 2000 a décalé les flux commerciaux vers d'autres villes portuaires, notamment Tema (Ghana) et Lomé (Togo).²⁴

Les pays de la CEDEAO ne sont pas véritablement concurrencés sur ce marché par des pays en dehors de la région, car ils sont pour la plupart des exportateurs nets. Le marché n'est donc pas suffisamment attractif.

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS MONDIALES DE PRODUITS TEXTILES

CARACTÉRISTIQUES DES EXPORTATIONS MONDIALES DE PRODUITS TEXTILES

Le marché des exportations de produits textiles est plus concentré dans les pays asiatiques que celui des exportations de coton. La Chine, notamment, est un acteur majeur de l'industrie textile et vestimentaire et de ce fait, ce premier importateur mondial de coton fait partie des principaux exportateurs de tissus de coton, tissus imprégnés et sacs d'emballage, comme le montre le tableau 10.

CARACTÉRISTIQUES DES IMPORTATIONS MONDIALES DE PRODUITS TEXTILES

Sur la période allant de 2008 à 2012, les importations mondiales en valeur de tissus de coton (SH 5208) sont restées stables, à approximativement \$E.-U. 12 milliards (graphique 12). En terme de quantité, on observe une même tendance qui témoigne de la stabilité de la valeur unitaire sur toute la période (environ \$E.-U. 11 000 par tonne). En ce qui concerne les tissus imprégnés de

matière plastique, la croissance des importations en valeur est supérieure à celle des importations en volume, traduisant un accroissement de la valeur unitaire, qui atteint \$E.-U. 7 500 par tonne en 2012. Enfin, les importations mondiales de sacs d'emballage ont enregistré une progression de 5,4 % par an en valeur, mais sa valeur unitaire a diminué et se situe autour de \$E.-U. 2 600 par tonne.

Le marché des importations de produits textiles est moins concentré que celui du coton. En 2012, les principaux importateurs de tissus à l'échelle mondiale sont des pays asiatiques et les États-Unis. Le Bangladesh est le premier importateur de tissu de coton, suivi du Vietnam. Tous deux connaissent de forts taux de croissance de leurs importations par rapport au reste du monde. Le Bangladesh importe plus spécifiquement des toiles de coton coloré (SH 520842) et le Vietnam des toiles de coton écru (SH 520811).

Pour les tissus imprégnés, la Chine contribue pour 12 % des importations mondiales. Elle importe principalement des textiles traités avec du polyuréthane (SH 590320) et avec du plastique (SH 590390).

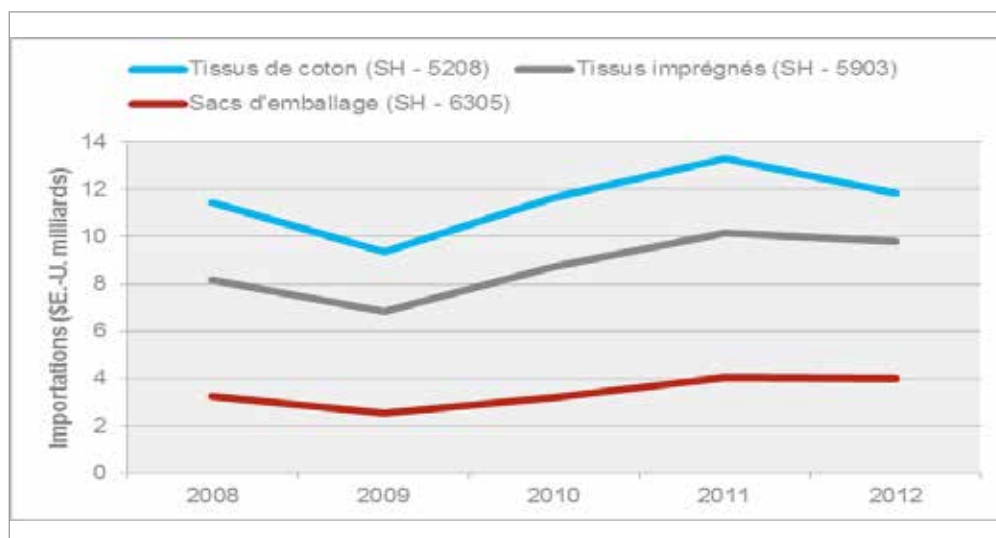
Enfin, les sacs et sachets d'emballage sont importés par les premiers exportateurs mondiaux, tous produits confondus. En effet, les sachets sont utilisés pour couvrir et protéger leurs marchandises. Le produit au niveau SH à 6 chiffres le plus importé est le SH 630532 (Sacs et sachets d'emballage, contenants souples pour matières en vrac).

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS RÉGIONALES DES PRODUITS DE TEXTILES

La CEDEAO, qui a une part de marché non négligeable dans les exportations mondiales de coton, contribue seulement à 0,5 % des exportations de sacs d'emballage et 0,3 % des exportations de tissus de coton. La région ne contribue presque pas aux exportations de tissus imprégnés à l'échelle internationale. La Côte d'Ivoire fait partie des premiers exportateurs de textiles de la région.

24. Source : http://www.ghanaports.gov.gh/GPHA/fr/tema_port_fr.html

Graphique 12 : Évolution des importations mondiales de textiles (en valeur) entre 2008 et 2012



Source : ITC, Trade Map.

Tableau 11 : Commerce intra régional de la CEDEAO pour les produits textiles en 2012

Produits textiles	Principaux importateurs	Valeur importée en 2012 (\$E.-U., milliers)	Quantité importée en 2012 (t, milliers)	Taux de croissance annuelle en valeur 2008-2012 (%)	Part dans les importations intra régionales (%)
Tissus de coton (SH 5208)	CEDEAO	41 705	7 592	1,2	100,0
	Bénin	16 694	2 492	12,2	40,0
	Côte d'Ivoire	12 707	2 576	10,7	30,5
	Ghana	3 450	590	666,4	8,3
	Burkina Faso	2 962	561	1,5	7,1
	Togo	2 477	728	9,4	5,9
Tissus imprégnés (SH 5903)	CEDEAO	771	202	14,5	100,0
	Togo	629	125	42,9	81,6
	Bénin	115	70		14,9
	Burkina Faso	27	7	-28,1	3,5
Sacs d'emballage (SH 6305)	CEDEAO	15 817	8 791	6,1	100,0
	Mali	4 219	1 230	9,7	26,7
	Ghana	3 716	1 058	69,2	23,5
	Côte d'Ivoire	2 516	1 500	35,6	15,9
	Sénégal	1 429	425	-16,5	9,0
	Burkina Faso	1 394	2 223	12,6	8,8

Source : ITC, Trade Map. Note : Pour le Togo, le taux de croissance a été calculé pour la période 2008-2011.

COMMERCE INTRA RÉGIONAL

Au sein de la région, les principales exportations vers les autres pays de la CEDEAO portent sur les tissus de coton (SH 5208), et plus particulièrement les toiles de coton imprimées (SH 520852) qui sont utilisées dans la confection des boubous et des pagnes, et les toiles de coton écruées (SH 520812). Le principal importateur de ces produits parmi les pays de la sous-région est le Bénin, qui représente à lui seul 40 % des importations de la CEDEAO (tableau 12).

Les importations de sacs d'emballage concernent surtout le Mali, le Ghana et la Côte d'Ivoire et sont en augmentation depuis 2008.

Les tissus imprégnés ne représentent pas une valeur très importante au sein de la région.

Toutefois, les pays de la sous-région ne se fournissent pas uniquement auprès de la CEDEAO, notamment pour les toiles de coton imprimées (SH 520852) qui sont de plus en plus importées depuis la Chine et des Pays-Bas, historiquement réputés pour la qualité de leur tissu wax.

Pour les tissus imprégnés, les pays de la CEDEAO se fournissent sur les marchés internationaux, notamment pour les tissus imprégnés de polychlorure (SH 590310) et de polyuréthane (SH 590320), qui ne sont pas exportés par la CEDEAO. Seuls les tissus imprégnés d'autres matières plastiques (SH 590390) sont exportés en faible quantité. De même, les importations de sacs d'emballage proviennent en grande partie des pays hors de la CEDEAO.

Contrairement aux exportations de coton (SH 5201, 5202, et 5203), les exportations de textiles ont principalement lieu au sein de la sous-région (tableaux 19 et 20). Le reste du monde compte pour une part inférieure à 7 % dans les exportations totales de la CEDEAO de tissus de coton, environ 8 % dans les exportations de tissus imprégnés, et 13 % dans les exportations de sacs et sachets d'emballage. Les destinations principales sont variées, mais pour les tissus de coton (SH 5208), ce sont deux pays africains qui sont en tête de liste et qui comptent pour 44 % des importations mondiales (hors-CEDEAO) en provenance de la CEDEAO.

PERFORMANCE À L'EXPORTATION

ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DE FIBRES DE COTON DE LA CÔTE D'IVOIRE

Si les exportations du secteur ont fortement diminué de 2004 à 2009, elles ont en revanche connu un redressement spectaculaire en 2010, année au cours de laquelle la valeur des exportations du secteur a triplé, atteignant environ \$E.-U. 160 millions. Entre 2008 et 2012, la valeur des exportations de coton de la Côte d'Ivoire a cru en moyenne de 24 % par an, passant de \$E.-U. 87 à 208 millions. Comme le montre le graphique 13 ci-dessous, le secteur coton-textiles-habillement ivoirien est largement excédentaire, ce qui démontre une excellente performance globale des exportations.

La Côte d'Ivoire exporte du coton, mais n'en importe pas puisqu'elle ne fabrique que très peu de fils. Seules deux usines de filature/tissage, COTIVA et FTG, seraient actuellement en fonction en Côte d'Ivoire, mais également en difficulté.²⁵ S'il y a peu d'usines de filatures dans le pays, c'est parce que ces dernières demandent des investissements importants en capitaux. De ce fait, la Côte d'Ivoire importe des fils depuis l'Inde et le Burkina Faso pour fabriquer des tissus. Le procédé de fabrication des tissus est moins coûteux en capital et peut se faire de façon traditionnelle.

PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES DE LA CÔTE D'IVOIRE EN 2012²⁶

Déjà mentionné auparavant, le coton non cardé ni peigné (SH 520100) est le produit le plus exporté parmi le groupe de produits de coton.

Le graphique 14 montre que, comme pour les autres pays de la CEDEAO, l'Asie apparaît comme la principale destination des exportations de la Côte d'Ivoire pour le coton (SH 520100). Les exportations ivoiriennes sont toutefois plus diversifiées en terme de marchés de destination. La Chine représente 27 % de parts de marché des exportations de coton de la Côte d'Ivoire, avec plus de \$E.-U. 40 millions importés en moyenne par an entre 2008 et 2012.

25. Étude InterCoton, *La filière coton de Côte d'Ivoire : importance et difficultés*, juillet 2010. <http://www.unctad.info/upload/SUC/CotedIvoireWorkshop/intercoton.pdf>

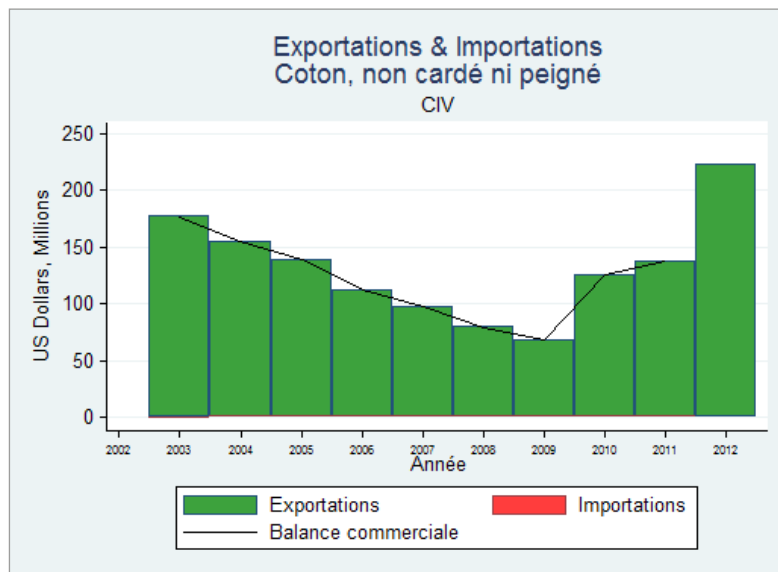
26. Pour cette partie, nous avons utilisé des données miroirs, car les pays partenaires de la Côte d'Ivoire ont rapporté des importations en 2012, alors que la Côte d'Ivoire n'a rapporté ses données que jusqu'en 2011. Une moyenne des importations sur la période 2008-2012 a ensuite été effectuée, afin de déterminer les principaux partenaires de la Côte d'Ivoire.

Elle est suivie de l'Indonésie et du Vietnam, qui ont accru leurs importations de coton ivoirien depuis 2008.

La Turquie ne fait pas partie des huit premiers marchés importateurs de la Côte d'Ivoire, alors qu'à l'échelle mondiale, ce pays est le troisième plus gros importateur de coton.

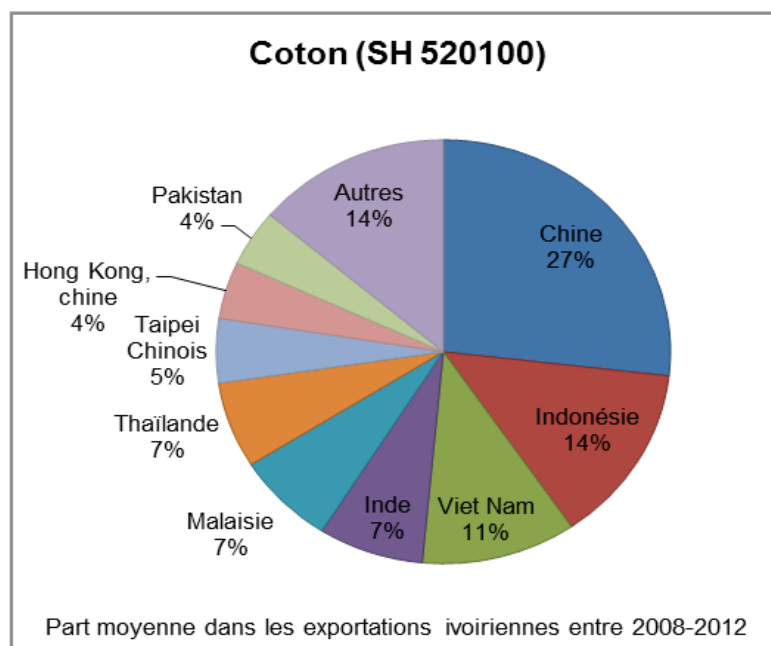
La Chine, l'Indonésie et le Vietnam représentent ensemble 52 % de parts de marché des exportations totales ivoiriennes de coton. Comme le montre le graphique 15, la demande sur ces trois marchés est en forte croissance, avec des taux de croissance annuelle respectifs de 23 %, 16 % et 13 %.

Graphique 13 : Exportations et importations du coton, non cardé ni peigné, 2002-2012



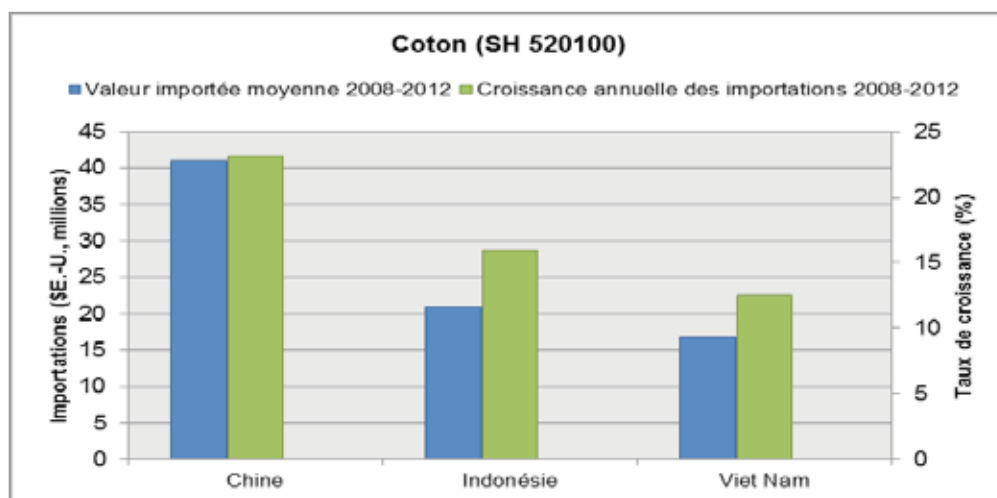
Source : Calculs de l'ITC basées sur les données UN Comtrade.

Graphique 14 : Partenaires de la Côte d'Ivoire pour les exportations de coton (SH 520100)



Source : ITC, Trade Map.

Graphique 15 : Importations et taux de croissance des trois premiers pays partenaires de la Côte d'Ivoire entre 2008 et 2012



Source : ITC, Trade Map. Note : Données miroirs de la Côte d'Ivoire.

PERFORMANCE DES EXPORTATIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE POUR LES PRODUITS TEXTILES

La Côte d'Ivoire fait partie des premiers exportateurs de la région : elle a exporté en 2012 des tissus de coton pour un montant d'environ \$E.-U. 15 millions, et de ce fait est le premier exportateur de la sous-région avec une contribution de 33,8 %. Elle est également le premier exportateur de tissus imprégnés (90,8 % des exportations de la CEDEAO) avec une valeur exportée atteignant \$E.-U. 653 000. Enfin, la Côte d'Ivoire contribue pour 15,1 % des exportations de sacs d'emballage de la CEDEAO, soit une valeur exportée de \$E.-U. 3,7 millions.

La Côte d'Ivoire est relativement dynamique pour les exportations de tissus de coton et tissus imprégnés, par rapport à la moyenne de la CEDEAO. En revanche, ses performances dans les exportations de sacs d'emballage sont à la baisse depuis 2008.

PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES DE LA CÔTE D'IVOIRE EN 2012

Dans cette section, nous analysons les principaux pays partenaires pour les produits SH à 6 chiffres les plus exportés par la Côte d'Ivoire. Il s'agit des toiles de coton imprimées (SH 520852) qui sont utilisées pour confectionner les boubous et pagnes, des tissus imprégnés de matière plastique (SH 590390), et des sacs et sachets d'emballage pour des produits en vrac (SH 630533). La plupart des pays partenaires de la Côte d'Ivoire pour ces trois produits sont des pays africains. La Côte d'Ivoire rapporte ses données du commerce de façon relativement

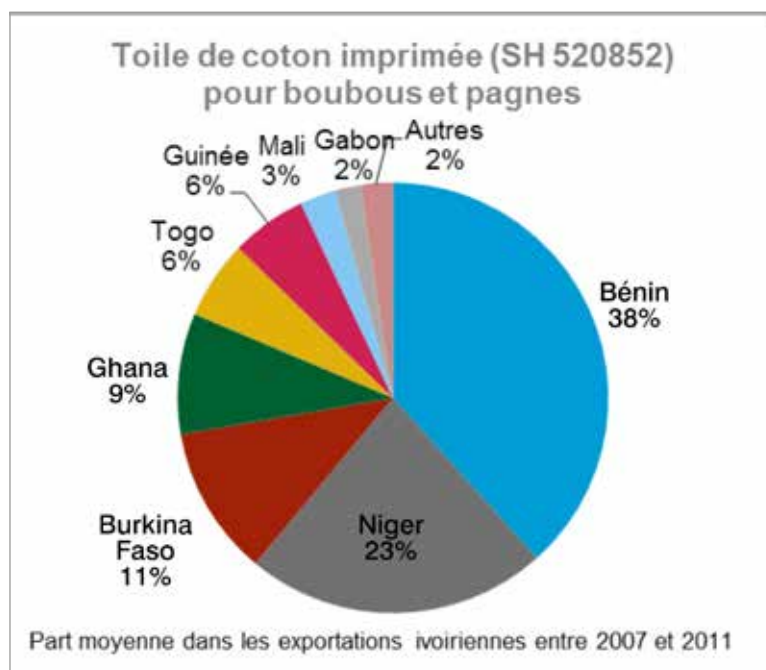
fiable par rapport aux autres pays africains, et de ce fait nous utilisons ici les données directes d'exportation de la Côte d'Ivoire²⁷ afin de déterminer ses partenaires.

La toile de coton imprimée (SH 520852) a été exportée principalement vers les autres pays africains entre 2007 et 2011, comme le montre le graphique 16. Sur cette période, le Bénin était le premier marché importateur de toile de coton imprimée en provenance de la Côte d'Ivoire, mais il avait également la part la plus importante dans les importations de la CEDEAO.

La Côte d'Ivoire a également gagné des parts de marché au Bénin grâce à une croissance annuelle des importations en provenance de Côte d'Ivoire de 14,5 %. Les trois premiers pays partenaires de la Côte d'Ivoire sont dynamiques, avec des taux de croissance annuelle de leurs importations en provenance de la Côte d'Ivoire supérieurs à 8 %.

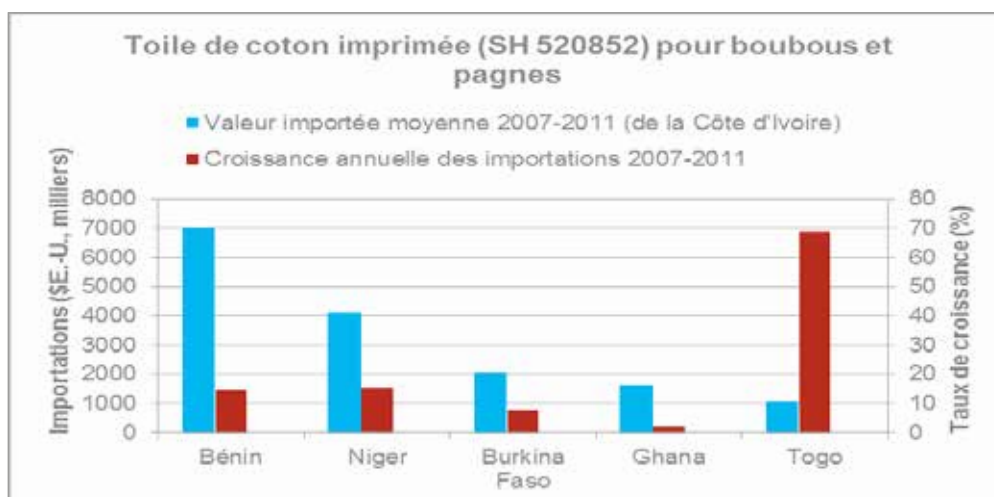
27. Les données directes de la Côte d'Ivoire ne sont disponibles que jusqu'en 2011, nous utilisons donc la période de référence 2007-2011.

Graphique 16 : Partenaires de la Côte d'Ivoire pour les exportations de toile de coton imprimée (SH 520852)



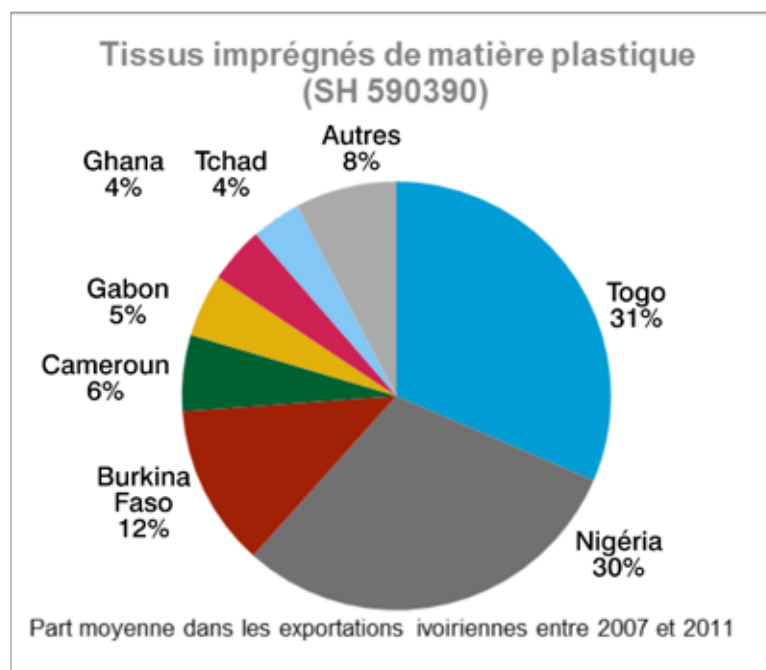
Source : ITC, TradeMap.

Graphique 17 : Importations et taux de croissance des importations des trois premiers pays partenaires de la Côte d'Ivoire entre 2007 et 2011



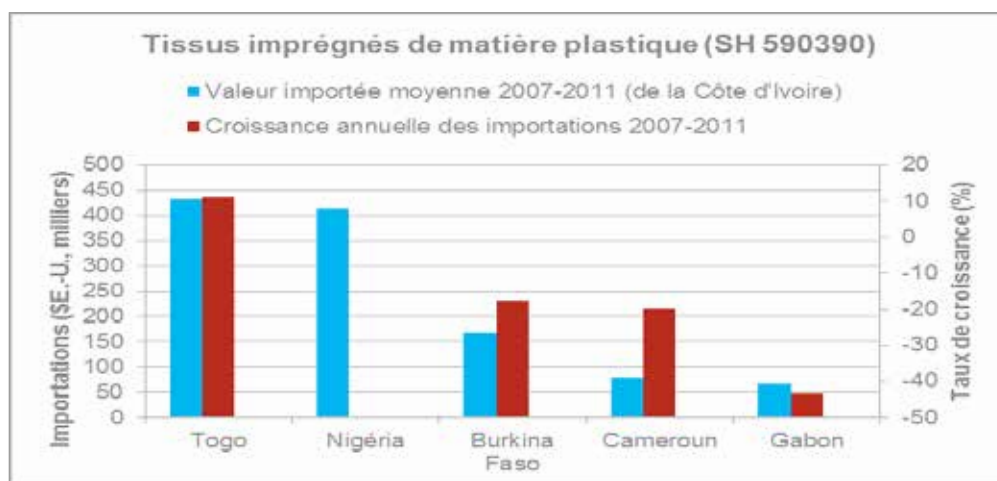
Source : ITC, TradeMap.

Graphique 18 : Partenaires de la Côte d'Ivoire pour les exportations de tissus imprégnés (SH 590390)



Source: ITC, TradeMap.

Graphique 19 : Importations et taux de croissance des importations des trois premiers pays partenaires de la Côte d'Ivoire entre 2007 et 2011

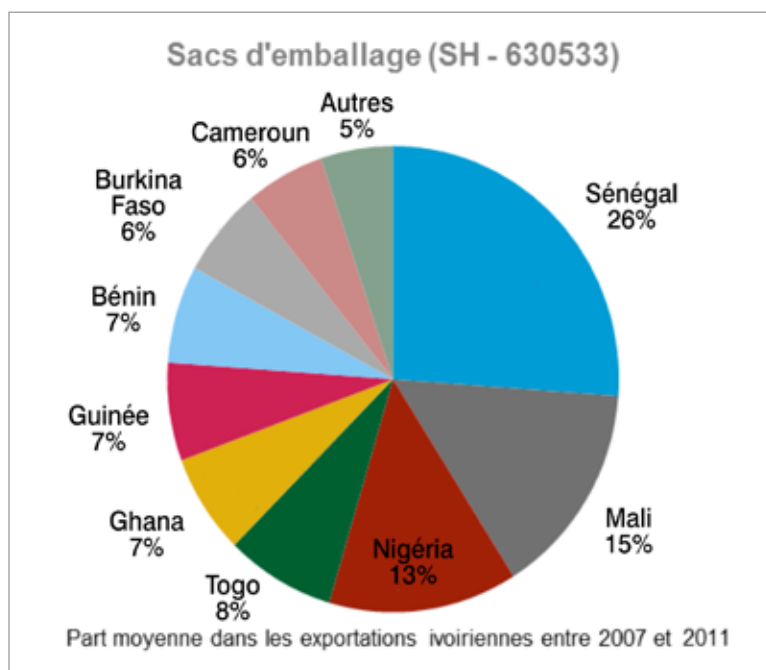


Source : ITC, TradeMap.

Le graphique 18 montre que les tissus imprégnés de matière plastique sont principalement exportés vers deux pays, le Togo (31 %) et le Nigéria (30 %). Si le premier compte parmi les principaux importateurs de tissus imprégnés exportés par la CEDEAO en 2012, le Nigéria, en revanche, ne fait pas partie des premiers importateurs au sein de la région cette même année. Ses importations

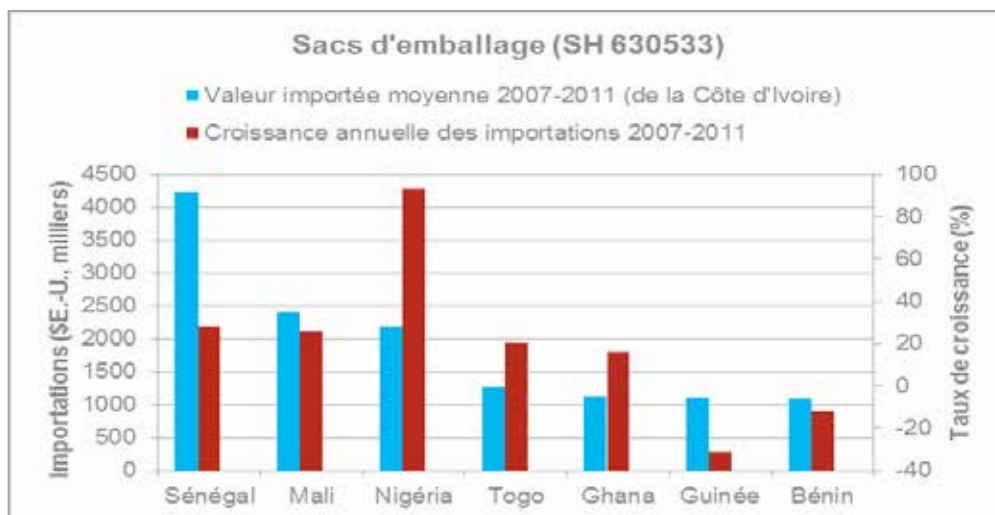
pour ce produit sont assez irrégulières sur la période étudiée, et de ce fait le taux de croissance des importations est manquant. Le Burkina Faso, troisième importateur des tissus imprégnés ivoiriens, est toutefois peu dynamique sur ce marché, avec un taux de croissance des importations négatif (graphique 19).

Graphique 20 : Partenaires de la Côte d'Ivoire pour les exportations de sacs et sachets d'emballage (SH 630533)



Source : ITC, TradeMap.

Graphique 21 : Importations et taux de croissance des importations des trois premiers pays partenaires de la Côte d'Ivoire entre 2007 et 2011



Source : ITC, TradeMap.

Les exportations ivoiriennes de sacs et sachets d'emballage sont plus dispersées que les deux premiers produits textiles. Le Sénégal, le Mali et le Nigéria se partagent la moitié du marché (graphique 20).

Le graphique 21 montre que le Nigéria a connu une croissance rapide entre 2007 et 2011 de ses importations de sacs d'emballage en provenance de Côte d'Ivoire. Toutefois, en 2012, à l'échelle de la CEDEAO, le Nigéria ne faisait pas partie des cinq premiers importateurs de sacs et sachets d'emballage.

DURABILITÉ DES FLUX D'EXPORTATION

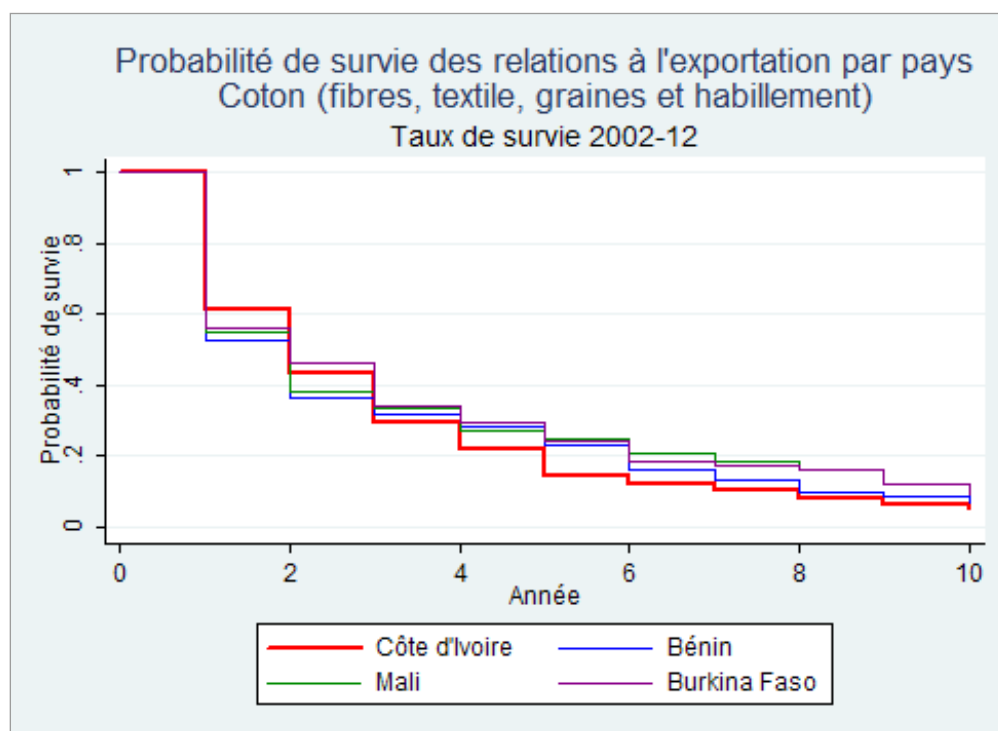
La probabilité de survie de la relation d'exportation du coton de la Côte d'Ivoire jusqu'à la seconde année est de 50 %, ce qui est assez satisfaisant. Cependant, la probabilité de la maintenir au-delà de 10 ans est de 8 %. À plus long terme, le Mali et le Burkina Faso sont plus performants, puisque la probabilité au-delà de 10 ans est de respectivement 14 % et 12 %. La Côte d'Ivoire se positionne mieux à court terme, comme le Bénin. Le Mali et le Burkina Faso ont de bonnes performances aussi bien à court qu'à long termes.

Dans l'ensemble, ces quatre pays présentent des fonctions de survie plutôt satisfaisantes, ce qui montre qu'ils maintiennent des relations commerciales durables avec leurs partenaires commerciaux. Il n'y a là rien de

surprenant dans la mesure où le coton-fibre est majoritairement exporté par des sociétés commerciales et des sociétés partenaires établies à l'étranger, qui gèrent leurs propres canaux de distribution.

Compte tenu de cette organisation de la filière et de la faiblesse des sociétés coopératives ivoiriennes, les producteurs sont coupés des marchés, et ont peu de connaissance de la chaîne de valeur, du marché international, des clients et donc de leurs besoins. De plus, cette forme de commercialisation ne leur permet pas de recevoir en retour des commentaires et suggestions de la part des clients finaux du coton-fibre, ce qui les rend peu au fait des questions de qualité, des besoins des acheteurs et des tendances des marchés. La connaissance de ces éléments constitue donc une condition nécessaire afin d'être plus compétitif sur le marché international du coton.

Graphique 22 : Durabilité des relations d'exportation pour le groupe coton-textiles-habillement (Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Bénin)



Source : Calculs de l'ITC basées sur les données de UN Comtrade.

INSTITUTIONS D'APPUI AU COMMERCE

Les institutions d'appui au commerce (IAC) qui fournissent des services importants pour le secteur coton-textiles-habillement en Côte d'Ivoire peuvent être classées comme suit :

- Les institutions d'appui politique ;
- Les institutions d'appui commercial ;
- Les institutions de services aux entreprises ; et
- Les institutions de la société civile.

Les tableaux suivants présentent les principales IAC dont les prestations influencent l'efficacité du fonctionnement des acteurs du secteur coton-textiles-habillement en Côte

d'Ivoire. Elles sont évaluées en fonction, d'une part de leur importance ou influence sur le secteur, et d'autre part de leurs niveau de réactivité et de leurs ressources financières et humaines, selon les critères suivants : Faible (F) – Modéré (M) – Élevé (E). Cette analyse permet d'évaluer la cohérence des services offerts par les IAC, et leur efficacité telle qu'elle est perçue par les opérateurs du secteur.

INSTITUTIONS D'APPUI POLITIQUE

Ces institutions représentent les principaux ministères et les autorités compétentes chargés d'influencer ou de mettre en œuvre les politiques au niveau national.

Tableau 12 : Institutions d'appui politique

Nom de l'institution	Rôle / fonction	Importance de l'IAC (F-M-E)	Niveau de réactivité (F-M-E)	Ressources (F-M-E)
Ministère de l'Agriculture (MINAGRI)	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la politique agricole du pays, et en particulier : • Gérer le domaine foncier rural de l'État ; • Mettre en œuvre le code foncier rural ; • Instruire et gérer les litiges fonciers ; • Contribuer et participer à la réalisation d'un Système d'information géographique (SIG) ; • Élaborer un code domaniale rural ; • Contribuer et participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de gestion foncière de l'espace rural ; et • Élaborer et mettre en place un cadastre rural. 	M	F	F
Ministère de l'Économie et des finances	Ordonner le financement public dans les entreprises.	M	F	F
Ministère de l'Industrie et des mines	Délivrer les certificats d'origine.	M	F	F
Ministère du Commerce, de l'artisanat et de la promotion des PME (MCAPPME)	Délivrer le code Import/Export.	M	F	M
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique	La Direction de la recherche scientifique et de l'innovation technologique (DRSIT) est chargée de mettre en œuvre la politique de recherche dans les instituts et centres de recherche, de coordonner et de contrôler l'exécution des activités de recherche menées par les instituts et centres de recherche.	M	M	M
Conseil du coton et de l'anacarde (CCA)	C'est l'autorité de régulation des filières coton et anacarde dont les missions sont de : Élaborer le cadre réglementaire pour l'exercice des activités des filières coton et anacarde ; et Assister l'État dans l'identification et la réalisation des projets pour l'amélioration de la production, la commercialisation et la transformation des produits des filières.	F	F	F

Source : Ateliers de consultation de la SNE, 2013.

INSTITUTIONS D'APPUI COMMERCIAL

Les institutions ou organismes ci-après fournissent une large gamme de services liés au commerce, aussi bien au gouvernement qu'aux entreprises.

Tableau 13 : *Institutions d'appui commercial*

Nom de l'institution	Rôle / fonction	Importance de l'IAC (F-M-E)	Niveau de réactivité (F-M-E)	Ressources (F-M-E)
Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire (CACI)	Elle remplit une mission de consultation et d'intervention auprès des acteurs étatiques et ceux du monde agricole.	M	M	M
Chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)	Elle remplit une mission de consultation et d'intervention auprès des acteurs étatiques et ceux du monde agricole.	F	F	F
Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA)	Rechercher des financements et faire le suivi de l'encadrement. Le mécanisme de financement consiste en un prélèvement sur la filière de la somme de 5 FCFA par kg de coton-graine. Sa mission d'encadrement inclut les fonctions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation fonctionnelle ; • Assistance technique ; • Formation des producteurs par des consultants indépendants ; et • Fourniture d'intrants. 	M	M	M
Organisation interprofessionnelle pour le secteur du coton (InterCoton)	Elle regroupe les coopératives faîtières, APROCOT-CI, ANADER, les industriels de la filature, TRITURAF, et le CNRA. Elle a une mission de contrôle et de régulation de la filière coton, « pour ce qui ne relève pas de la compétence de l'ARECA » ; de fixation des prix du coton, de promotion, et d'organisation de la filière.	E	E	M
Fédération des unions des sociétés coopératives des producteurs de la filière coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA) (anciennement AFRICOT-CI)	Représenter les producteurs au sein de l'interprofession, avec mandat de défendre les intérêts des producteurs. Elle fournit les services suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Formation aux techniques agricoles de base et recyclage ; et • Conseil à l'utilisation du matériel agricole. 	F	F	F
Association des professionnels du textile (APROTEXTILE)	Organisme créé à la faveur de la réforme 2013 des filières coton et anacarde pour regrouper et représenter les acteurs de la deuxième et troisième transformation (filature, tissage et impression) au sein de l'Interprofession de la filière coton. Ses fonctions incluent : <ul style="list-style-type: none"> • représentation et défense d'intérêts des acteurs de l'industrie textile. • rechercher de financements, et • promotion du secteur textile. 	E	F	F

Nom de l'institution	Rôle / fonction	Importance de l'IAC (F-M-E)	Niveau de réactivité (F-M-E)	Ressources (F-M-E)
Association des tritrateurs de Côte d'Ivoire (ATCI)	Organisme créé à la faveur de la réforme 2013 des filières coton et anacarde pour regrouper et représenter les sociétés actives dans la trituration. Elle a pour mission de : sécuriser l'approvisionnement des unités de production ; défendre les intérêts de la corporation ; promotion et commercialisation des produits et produits dérivés.	E	F	F
Centre national de recherche agricole (CNRA)	Effectuer des recherches agronomiques sur le coton : Production des semences ; et Adaptation des itinéraires techniques aux changements pédoclimatiques.	M	M	M
Groupe ENVAL	C'est un organisme privé de tests de laboratoire et de conseil en gestion de la qualité. Les services fournis sont : Contrôle qualité (tissus) ; Laboratoire de tests ; et Contrôle de conformité aux normes.	M	M	E
Groupe MUSE	Délivrer des certificats d'authentification.	E	M	M

Source : Ateliers de consultation de la SNE, 2013.

INSTITUTIONS DE SERVICE AUX ENTREPRISES

Ce sont des associations ou des principaux représentants, des fournisseurs de services commerciaux.

Tableau 14: *Institutions de service aux entreprises*

Nom de l'institution	Rôle / fonction	Importance de l'IAC (F-M-E)	Niveau de réactivité (F-M-E)	Ressources (F-M-E)
Centre de promotion des investissements de Côte d'Ivoire (CEPICI)	Rechercher et appuyer les investisseurs afin d'accroître les investissements privés en Côte d'Ivoire : <ul style="list-style-type: none"> Assurer le guichet unique pour l'investissement en Côte d'Ivoire ; Assurer le marketing et la promotion du « produit Côte d'Ivoire » ; et Servir de plateforme de concertation entre acteurs publics et privés. 	M	F	F

Nom de l'institution	Rôle / fonction	Importance de l'IAC (F-M-E)	Niveau de réactivité (F-M-E)	Ressources (F-M-E)
Agence de promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI)	Assurer la promotion des exportations ivoiriennes : <ul style="list-style-type: none"> Fournir des informations commerciales et statistiques, à travers un système de base de données commerciale, pour permettre aux opérateurs économiques de la sous-région de saisir des opportunités d'affaires. Favoriser la croissance soutenue des exportations ivoiriennes (réduire la dépendance vis-à-vis des produits traditionnels ; accroître la part des exportations à forte valeur ajoutée ; diversifier les exportations géographiquement ; et créer une culture de l'exportation). 	E	M	M
Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)	Assister les entreprises dans leurs recherches de financement, et dans l'amélioration de la qualité des produits et la recherche des marchés.	M	M	M
Port autonome d'Abidjan (PAA)	Service logistique international. Embarquement.	M	M	M
Aéroport international d'Abidjan (AERIA)	Service logistique international.	M	M	M
Société internationale de transport africain par rail (SITARAIL)	Service logistique international.	F	F	F
Office ivoirien des chargeurs (OIC)	Service logistique international.	F	F	F
Direction générale des douanes (DGD)	Service logistique international. Déclarations d'importation.	M	M	M
Bureau valeur d'origine (BVO)	Visa douanier/AGOA.	M	F	F
Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)	Service socioprofessionnel.	M	M	M
Ettyka	Centrale d'achat de vêtements pour le compte de la FIITHA.	F	F	F
Fédération ivoirienne de l'industrie textile, de l'habillement et accessoires (FIITHA)	Formation continue. Assistance technique en atelier.	M	F	F
Groupement des tisserands de l'Ouest (GAPT18M)	Production/formation.	E	M	M
Groupement ivoirien du tissage traditionnel et de la confection (GITTCO)	Production/formation.	E	M	M

Source : Ateliers de consultation de la SNE, 2013.

PERCEPTION DES IAC PAR LES ACTEURS DU SECTEUR : ANALYSE INFLUENCE – CAPACITÉ

En analysant la manière dont les acteurs du secteur du coton perçoivent les IAC, il apparaît que la majorité des institutions ont une grande importance pour le secteur coton-textiles-habillement, et de ce fait exercent une grande influence sur le secteur. C'est le cas de tous les ministères dont dépendent les acteurs du secteur, pour obtenir les autorisations, licences, certificats et autres documents indispensables pour pouvoir exporter. Néanmoins, les capacités de ces institutions, en particulier humaines et financières, nécessaires pour répondre rapidement aux besoins des acteurs, sont estimées comme étant faibles. Cela se traduit par des longs délais, des procédures longues et compliquées, ainsi que par des retards (éléments également relevés par l'enquête de l'ITC sur les barrières non tarifaires). Inversement, les institutions ayant des capacités financières et des ressources humaines plus importantes n'ont que peu d'influence sur le secteur coton-textiles-habillement.

En ce qui concerne le CEPICI, cette analyse suggère que le secteur coton-textiles-habillement n'est pas un secteur à fort potentiel d'investissement, ou un secteur prioritaire. De toutes les institutions cartographiées, seule InterCoton semble jouir d'un haut degré d'influence et de ressources humaines et financières lui conférant une capacité d'intervention effective au sein du secteur du coton. Il est à noter que le CCA, pourtant l'autorité de régulation du secteur, n'est pas perçu par ses acteurs comme ayant un grand pouvoir d'influence.

Le binôme CCA-InterCoton est le résultat de réformes passées, qui n'ont toutefois pas réussi à définir une claire division du travail entre ces deux institutions, ni leur donner les moyens de leurs mandats, d'où de nombreux problèmes de coordination, de chevauchements et d'écarts. En effet, le mandat de l'InterCoton porte sur le contrôle et la régulation de la filière coton, « pour ce qui ne relève pas de la compétence de le CCA ». L'InterCoton s'appuie sur le soutien financier de l'Union européenne (UE) pour fonctionner, ce qui lui permet d'avoir les ressources nécessaires pour ses activités opérationnelles. Néanmoins, sans le soutien de l'UE, l'InterCoton ne pourrait pas remplir son mandat.

Par ailleurs, le CCA est un organisme régulant non seulement la filière coton, mais aussi celle de l'anacarde, et cela malgré la nature différente des deux filières. Son mandat est à la fois d'établir les règles juridiques et de veiller à leur application, sans disposer d'un pouvoir de sanction, ce qui réduit considérablement sa capacité de régulation. Dans l'optique d'une meilleure gouvernance de la filière coton, il apparaît donc nécessaire de clarifier les rôles respectifs de ces deux institutions, et de leur donner les moyens de leur action. Enfin, il convient d'opérer une meilleure intégration des acteurs de l'industrie textile, réunis au sein du GITTCO, et de renforcer leur position afin que l'industrie textile puisse jouer à l'avenir le rôle moteur dans l'expansion de la transformation du coton-fibre et de l'exportation des textiles.

Tableau 15 : Perception des IAC : analyse influence – capacité

		Niveau de capacité à répondre aux besoins du secteur	
		Bas	Haut
Niveau d'influence sur le secteur	Haut	Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Économie et des finances, Ministère de l'Industrie et des mines, MCAPPME, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, CACI, FIRCA, CCI-CI, PAA, GITTCO, GAP18M, APEX-CI, MUSE, CNRA, CGECI, DGD	InterCoton
	Bas	CNMCI, AFRICOT-CI, CCA, ETTYKA, FIITHA, BVO, OIC, SITARAIL	AERIA, CEPICI, ENVAL

Source : Ateliers de consultation de la SNE, 2013.

POLITIQUES ET INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT

La filière coton-textiles, très productive dans le passé, a fait l'objet de nombreuses réformes, notamment pour contrer la dégradation des cours internationaux du coton et la volatilité des cours de change du FCFA face au dollar. Ayant pour objectif la libéralisation du secteur, ces réformes, loin d'atteindre leurs objectifs, ont contribué à dégrader la situation du secteur à la faveur des crises politiques successives.

Récemment, dans le cadre de la relance de l'économie ivoirienne, avec l'objectif de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, le gouvernement, avec l'assistance des bailleurs de fond et agences de développement, a lancé un certain nombre de politiques et de programmes qui concernent les secteurs coton et textiles, ou qui prévoit des mesures particulières pour la relance et le développement de ces secteurs.

RÉFORME DES FILIÈRES COTON ET ANACARDE DU 13 SEPTEMBRE 2013

Il s'agit de la réforme des filières coton et anacarde du 13 septembre 2013²⁸, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, qui a vu la création du Conseil Coton-Anacarde, comme organe de régulation commun aux deux filières. Les principes directeurs de la réforme sont :

- La réaffirmation par l'État de sa volonté de maintenir le binôme coton-anacarde comme moteur du développement des zones Nord de la Côte d'Ivoire ;
- La volonté de faire du secteur privé le moteur de la croissance de ces deux filières ; et
- La réduction de la pauvreté en milieu rural.

La réforme vise quatre objectifs spécifiques :

- Le renforcement du mécanisme de régulation et de contrôle de la gestion des filières ;
- La professionnalisation des organisations de producteurs ;
- Le développement du secteur industriel par la transformation locale et la valorisation des produits dérivés ; et
- Le développement des partenariats public-privé.

LE PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT (PND) 2012-2015

Le PND concerne la filière coton-textiles-habillement dans la mesure où il prévoit la poursuite des réformes institutionnelles et organisationnelles des secteurs agricoles, et fixe pour l'industrie un objectif de transformation de 50 % des matières premières agricoles.

28. Ministère de l'Agriculture, *Réforme des filières coton et anacarde, Document de Stratégie*, septembre 2013, p.21.

LE PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA) 2010-2015

Le principe de base du PNIA de Côte d'Ivoire est de définir des actions de développement indispensables à la réduction de l'incidence de la pauvreté au niveau national, à partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général, et du secteur agricole en particulier. Il se décline en sept programmes, dont deux en particulier concernent le la filière coton, à savoir :

1. L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions végétales, animales et halieutiques ; et
2. Le développement des filières.

LA NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (NPI)

Élaborée en octobre 2012, la NPI s'inscrit dans la vision et la ligne directrice du PND, qui accorde une place importante à l'industrialisation. Elle vise à la reconstitution d'une industrie ivoirienne émergente et diversifiée en son socle, et au positionnement de la Côte d'Ivoire comme base de production industrielle et énergétique la plus attractive d'Afrique de l'Ouest. Les secteurs du coton et des textiles s'inscrivent dans deux des cinq domaines clés définis par la PNI dans lesquels la PNI prévoit des mesures d'appui spécifiques, et notamment la restructuration et la relance des industries de la filière coton-textiles-oléagineux (2013-2017). Dans ce contexte, la PNI prévoit l'adoption de stratégie de relance de la filière textile sur cinq axes :

- Restructurer et développer les entreprises textiles (COTIVO, FTG) ;
- Restaurer la compétitivité de la filière (créer une Zone franche textile à Bouaké, accroître la productivité de la main d'œuvre par la formation) ;
- Créer un cadre de concertation permanente entre les acteurs de la filière ;
- Promouvoir la filière textile ivoirienne ; et
- Engager la lutte contre la fraude et la contrefaçon.

STRATÉGIE POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE COTON-TEXTILES-HABILLEMENT DANS L'ESPACE UEMOA

Sur le plan régional, la Côte d'Ivoire s'insère dans les initiatives régionales de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), en particulier, l'Agenda 2003 pour la compétitivité de la filière coton-textiles-habillement dans l'UEMOA (Décision n°15/



CM/UEMOA du 22 décembre 2003) qui vise à « transformer à l'horizon 2010, 25 % de la production de coton-fibre annuelle pour apporter de la valeur ajoutée et créer par la même occasion 50 000 emplois industriels ». Dans le cadre de l'Agenda 2003, une stratégie coton-textiles-habillement d'une portée régionale été développée. Les objectifs stratégiques poursuivis sont les suivants :

- Améliorer la productivité des filières coton-textiles ;
- Améliorer la qualité du coton et sa classification ;
- Soutenir le développement et la promotion du coton et des textiles sur les marchés régional et international ;
- Développer la transformation locale de la fibre de coton ;
- Développer et promouvoir la filière oléagineuse ; et
- Mettre en œuvre l'ensemble sur dix campagnes à compter de celle de 2014-2015.

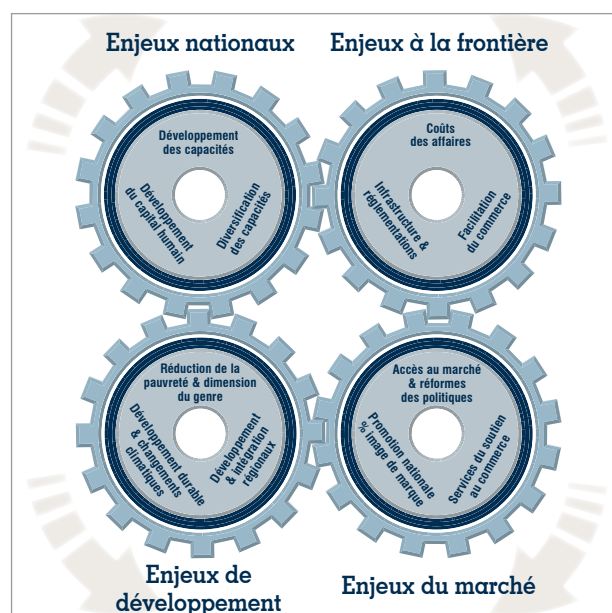
CONTRAINTES À LA COMPÉTITIVITÉ

L'élaboration d'une stratégie d'exportation efficace doit répondre à un large ensemble de contraintes, qui incluent de nombreux facteurs importants pour la compétitivité d'un pays.

Cette approche intégrée est illustrée par l'analyse des quatre rouages, qui montre les aspects importants de la compétitivité à prendre en considération dans le pays – la capacité des entreprises à fournir des biens et services, la qualité de l'environnement des affaires, et l'impact sur le développement des échanges commerciaux – mais également à l'extérieur de ce dernier, afin d'identifier les contraintes au développement des exportations et les opportunités potentielles à développer.

Les quatre rouages sont :

- **La capacité d'approvisionnement**, qui influe sur les capacités de production, et inclut des défis tels que l'accès aux compétences, la technologie, la capacité à se diversifier, et le développement de produits à valeur ajoutée.
- **La qualité de l'environnement des affaires**, qui englobe des questions liées aux coûts de transactions, à la réglementation, aux procédures d'exportations, aux infrastructures, aux coûts de certification, à l'accès à l'information et aux crédits, et les assurances des exportations.
- **L'entrée sur les marchés**, qui inclut les problèmes d'accès aux marchés, les normes techniques, le développement et la diversification des marchés, et la promotion à l'exportation.



L'analyse présente les principales contraintes qui constituent aussi les principaux goulets d'étranglement freinant la compétitivité à l'export du secteur du coton de Côte d'Ivoire. Le quatrième rouage examine les questions qui réduisent les impacts socio-économiques des exportations en faveur de la population dans son ensemble.

- **Le développement** comprend la réduction de la pauvreté, l'inclusion des femmes et des jeunes, l'environnement et l'intégration régionale.

Les contraintes identifiées ci-dessous sont issues de l'atelier de la 2^{ème} consultation qui s'est déroulé à Abidjan le 5 septembre 2013, et elles ont été consolidées par des analyses supplémentaires au travers d'enquêtes, d'entretiens et d'un travail de recherche documentaire.

CAPACITÉ D'APPROVISIONNEMENT

ENCADRÉ 2 : Aperçu des contraintes liées à la capacité d'approvisionnement du secteur

- Les prix des engrais et autres intrants sont trop élevés.
- Le système de financement des intrants ne fonctionne pas.
- Les contaminations et maladies du coton contribuent à la baisse de la production.
- Les avantages liés à la récolte manuelle sont compromis par le laxisme dans la classification des qualités du coton.
- Les structures de production de semences ne sont pas assez diversifiées.
- Les prix du coton-fibre payés au producteur ne couvrent pas les coûts de production du coton-graine.
- La gestion de la fourniture des intrants est peu concurrentielle, avec peu d'effet sur les prix.
- Le matériel d'attelage est insuffisant.
- L'industrie du textile est peu compétitive et en déclin.
- Les entreprises de l'industrie textile ont des difficultés d'approvisionnement.

Les prix des engrais et autres intrants sont trop élevés.

Les cotonculteurs ivoiriens font face à des prix élevés pour les engrais. Les prix sont fixés par les égreneurs, dont l'association lance des appels d'offre pour la sélection des fournisseurs d'intrants, et laisse le soin à chaque opérateur de négocier les modalités de paiement et les quantités en fonction de ses moyens. En conséquence,

on assiste à une variabilité du prix d'achat des intrants, un renchérissement des coûts, une incapacité de certains opérateurs à satisfaire les besoins des producteurs, un non-respect des itinéraires techniques (doses et périodes d'application). Le tout conduit à une baisse des rendements et un endettement de la filière. Ainsi, durant la campagne 2011-2012, le prix d'achat des engrais NPK (azote, phosphore, potassium) auprès des firmes agro-pharmaceutiques a varié de FCFA 293 à 463,5 par kilogramme, et pour l'UREE de FCFA 262 à 340 par kilogramme, selon les égreneurs et les périodes d'achat.²⁹

Le système de financement des intrants ne fonctionne pas.

Le système actuel de fourniture des intrants repose entièrement sur le crédit, appelé le crédit intrant, et la capacité financière des sociétés cotonnières, en particulier leur capacité d'endettement. Les risques liés aux financements par les banques étant élevés, les conditions d'accès aux crédits bancaires sont de plus en plus exigeantes et onéreuses. Or, comme les sociétés cotonnières connaissent des problèmes financiers chroniques, cela restreint leur capacité d'accès au crédit, et donc d'accès aux intrants. Globalement, le remboursement des intrants est de 72 %.³⁰ Pour compenser le manque à gagner, l'État ivoirien a subventionné depuis de nombreuses années les crédits-intrant, renfloué les sociétés surendettées ou épongé les dettes des opérateurs, et cela soit par ses propres moyens, soit par des crédits auprès d'institutions financières internationales. En conséquence, les quantités d'intrants mises en place se sont progressivement réduites, limitant ainsi dans une certaine mesure la capacité de production. Ce système, issu de la libéralisation du début des années 2000, contribue lui aussi à l'endettement chronique de toute la filière coton ivoirienne.

Les contaminations et maladies du coton contribuent à la baisse de la production.

Les conditions climatiques et la qualité des semences peuvent être les causes d'apparition de maladies du coton. En effet, elles sont le résultat de températures trop basses, ou d'humidité trop importante, qui peuvent occasionner des pertes importantes. Durant le transport ou le stockage, les risques de contamination sont plus importants si l'on utilise des sacs plastiques, ou si des cheveux se mélangent aux fibres. De même, si le coton est stocké dans un endroit humide, il risque de développer des champignons responsables de la détérioration de la qualité du coton.

29. Ministère de l'Agriculture, *Réforme des filières coton et anacarde, Document de Stratégie*, septembre 2013, p.21.

30. G. Estur & N. Gergely, *La filière coton de Côte d'Ivoire, Africa Region Working Paper Series n° 130 (b)*, juin 2010, p.21-22.

Les avantages liés à la récolte manuelle sont anéantis par le laxisme dans la classification des qualités du coton.

Le coton ivoirien est essentiellement récolté à la main. De ce fait, la fibre obtenue contient moins de neps (nœuds sur la fibre) et moins de fibres courtes que le coton récolté à la machine. De plus, les pays africains cultivant peu de variétés, les fibres sont relativement homogènes. Vu sous l'angle de la longueur des fibres, le coton ivoirien est réputé de très bonne qualité et facile à transformer. Il est notamment très apprécié sur le marché chinois, principale destination des exportations de coton ouest-africain.

Du fait de sa qualité, le prix du coton ivoirien devrait être supérieur à celui de ses concurrents qui ont recours à la récolte mécanique. Or, ceci n'est plus le cas. Jusqu'à dans les années 1980, les principales qualités de la fibre de coton recherchées par les filateurs étaient celles du coton ouest africain : la longueur, le grade, la couleur et l'indice micronaire.³¹ Désormais les industriels exigent avant tout que la fibre ne soit pas contaminée par des corps étrangers inhérents à la cueillette manuelle (sacs en plastiques, etc.). Le coton contaminé provoque des perturbations dans le processus de filature.³² Il augmente les coûts de filature et diminue la qualité du fil, et par conséquent des produits finaux.

Les structures de production de semences ne sont pas assez diversifiées.

Les difficultés d'approvisionnement des producteurs en semences de qualité ont un impact sur la productivité et la production. La mauvaise qualité des semences est causée par la destruction de la station de recherche sur le coton du CNRA de Bouaké en 2002, avec pour conséquence l'utilisation continue des mêmes variétés sur plusieurs campagnes. L'actuel schéma de production des semences de coton se présente comme suit : les semences de base (G0 à G3) sont produites par le CNRA sur financement de la filière ; les semences G3 sont multipliées par chaque égreneur pour produire des semences R1 puis R2, qu'il met à la disposition des producteurs qu'il encadre. Cela pose un problème de coordination et d'accès aux semences pour d'autres producteurs.

Or, le CNRA n'est pas en mesure de satisfaire aux besoins en semences de base, car sa principale station de recherche située à Bouaké a été détruite pendant la

31. Mesure de la perméabilité à l'air d'une masse de coton : l'échelle micronaire est basée sur une série de cotons auxquels des indices micronaires ont été attribués par accord international (voir ISO 2403:1972).

32. Avec les machines textiles modernes à haute vitesse et automatisées, il n'est pas possible de détecter les corps étrangers avant que le fil ou le tissu ne soit teint. L'élimination de la contamination coûte financièrement très chère.

guerre en 2002. Aussi, certaines sociétés cotonnières ont recours à des importations de pays voisins, mais les producteurs utilisent des semences locales tout-venant, avec des conséquences très négatives, tant sur les rendements que sur la qualité du coton. L'absence de contrôle et l'approche individualisée sur la multiplication et la distribution des semences entraînent une disparité de la qualité des semences fournies aux producteurs d'une zone à une autre, une dégradation de la qualité des semences, et l'importation de semences avec les risques d'introduction d'OGM et de parasites.³³

Les prix du coton-fibre payés au producteur ne couvrent pas les coûts de production du coton-graine.

Ainsi, les prix pratiqués ont été en 2005/2006 de FCFA 140 par kilogramme, en 2006/2007 de FCFA 145 par kilogramme, et en 2007/2008 de FCFA 150 par kilogramme. Ils constituent un motif de découragement des producteurs car ils se situent très en dessous du coût de production du coton-graine estimé à FCFA 172,5 par kilogramme. Cette situation perdure jusqu'à aujourd'hui et n'est pas prêt de s'arrêter, malgré les subventions versés par l'État à la filière. Par ailleurs, les prix des intrants, importés pour la plupart, ne cessent d'augmenter de campagne en campagne. Cette situation est à l'origine du surendettement généralisé des acteurs de la filière.

La gestion de la fourniture des intrants est peu concurrentielle avec peu d'effet sur les prix.

La gestion de la fourniture des intrants fait apparaître un manque de concurrence que l'État n'arrive pas à régler. L'individualisation des relations contractuelles entre fournisseurs d'intrants et producteurs mal organisés ne permet pas d'obtenir des économies d'échelle ayant un effet sur les prix. Une manière de résoudre ce problème est, d'une part de renforcer l'organisation des producteurs en coopératives, et d'autre part de passer à un système d'achats groupés permettant d'atteindre d'importants volumes d'intrants commandés, et enfin de relancer la production locale ou régionale d'intrants (NPK, Urée).

Le matériel d'attelage est insuffisant.

Au total, 45 % des exploitations cotonnières pratiquent la culture attelée, ce qui représente une très forte progression sur les deux dernières décennies (le taux d'adoption de culture attelée en zone cotonnière était, d'après la CIDT, de seulement 11 % en 1985). Le taux d'adoption actuel reste cependant sensiblement inférieur aux

33. Ministère de l'Agriculture, *Réforme des filières coton et anacarde*, Document de Stratégie, septembre 2013, p.21.

taux constatés, aussi bien au Mali qu'au Burkina Faso (plus de 80 %). Il s'explique par le fait que les petits producteurs n'ont pas accès à la culture attelée, et du coup sont les premiers à abandonner la filière, le mouvement tendant à se généraliser. Or, les études montrent que la culture attelée est la plus efficace en terme de rapport coûts-bénéfices, car elle permet de réduire l'intensité et le coût des travaux. De plus, l'équipement peut être utilisé pour le coton et pour d'autres cultures selon une proportion de 50/50.³⁴

L'industrie du textile est peu compétitive et en déclin.

L'appareil industriel du secteur textile s'est progressivement réduit depuis une quinzaine d'années, sous l'impulsion conjuguée de quatre facteurs principaux :

- Le délitement progressif du tissu industriel et de la capacité d'utilisation de la fibre de coton : de 20 % dans les années 1990, l'industrie textile ivoirienne consomme aujourd'hui moins de 1 % de la production nationale de fibre, 99 % du coton-fibre étant exporté. Aujourd'hui l'industrie textile est en sous-activité et peu compétitive, elle souffre de l'obsolescence du matériel de production, des coûts de production élevés, et du faible rendement de production ;
- La concurrence croissante d'importations à prix cassés et frauduleuses pour la plupart de fil de bonneterie, de tissus écrus, des imprimés FANCI et WAX et de friperies en provenance d'Asie ;
- La mauvaise gestion des filatures, faute de capacités humaines et de formation, d'où leur incapacité à mobiliser les capitaux nécessaires pour relancer leurs activités ; et
- La faible demande domestique et le faible niveau d'échanges avec les pays de la sous-région.

Les entreprises de l'industrie textile ont des difficultés d'approvisionnement.

Les entreprises font également face à de nombreuses difficultés d'approvisionnement en matières premières, telles que la toile écrue pour l'impression, les tissus, les boutons, le fil, les aiguilles, et les zip, qui sont importés en faibles quantités en raison de la petite taille du marché ivoirien. De même, les équipements de confection font défaut par manque de revendeur pour la Côte d'Ivoire.

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

ENCADRÉ 3 : Aperçu des contraintes liées à la qualité de l'environnement des affaires

- Les conséquences des crises armées et politiques pèsent sur la production du coton.
- La baisse du cours du coton et la dépréciation du dollar américain par rapport au franc CFA arrimé à l'euro pénalise les filières cotonnières de la zone CFA.
- La situation d'ensemble est aggravée par des réformes lentes ou inachevées, et aux résultats parfois mitigés.
- Les importations frauduleuses et de mauvaise qualité sont une concurrence déloyale.
- L'accès aux financements est difficile.
- Il y a une pénurie de personnel qualifié, les formations ne sont pas en adéquation avec les besoins des entreprises.

Les conséquences des crises armées et politiques pèsent sur la production du coton.

Des facteurs qui touchent spécifiquement la Côte d'Ivoire, notamment les conséquences de la guerre de 2002 et les crises subséquentes, ont profondément affecté l'environnement socio-politique en Côte d'Ivoire, et menacent les perspectives de développement du secteur coton-texiles-habillement. En effet, la Côte d'Ivoire a traversé une crise armée entre 2002 et 2007 et au cours de la campagne 2010/2011, ce qui a affecté les coûts de production, et par conséquent le niveau de production. La guerre de 2002 a entraîné la destruction de la station de recherche, privant les services de recherche de capacité opérationnelle, ainsi que celle de la salle de classement commune, sans laquelle l'homogénéité de la qualité du coton ivoirien ne peut pas être assurée. Elle a également entraîné des pertes importantes au niveau des égreneurs, dont certains ne se sont pas relevés. Par ailleurs, les crises couplées aux nombreuses réformes ont affaibli le système coopératif et l'organisation des producteurs.³⁵

34. G. Estur & N. Gergely, *La filière coton de Côte d'Ivoire, Africa Region Working Paper Series n° 130 (b)*, juin 2010, p.36.

35. G. Estur & N. Gergely, *La filière coton de Côte d'Ivoire, Africa Region Working Paper Series n° 130 (b)*, juin 2010, p.49.

La baisse du cours du coton et la dépréciation du dollar américain par rapport au franc CFA arrimé à l'euro pénalise les filières cotonnières de la zone CFA.

Sur la période 1994-2008, le cours du coton sur le marché mondial a connu une nette tendance à la baisse, aggravée, entre 2000 et 2008, par une détérioration quasi-continue du taux de change \$E.-U./FCFA. Cela a pénalisé la Côte d'Ivoire, comme tous les pays de la zone franc CFA. Cette dépréciation du dollar par rapport au franc CFA a eu pour conséquence la baisse du prix aux producteurs des pays de la zone CFA. Le prix d'achat du coton-graine est passé d'une moyenne pondérée dans la zone de l'UEMOA de FCFA 198 par kilogramme en 2004-2005, à FCFA 159 par kilogramme en 2007-2008. Dans le même temps, le coût des intrants a fortement augmenté et la marge bénéficiaire après remboursement des intrants a été divisée par trois dans certains bassins cotonniers de l'Afrique de l'Ouest, passant ainsi de FCFA 180 000 par hectare à FCFA 60 000 par hectare entre 2004 et 2008.

De ce fait, la Côte d'Ivoire n'a pratiquement pas profité de la reprise des cours observée entre 2005 et 2008. Comme les autres pays cotonniers, elle est frappée de plein fouet par la baisse extrêmement brutale des cours du coton intervenue fin 2008, conséquence de la crise financière mondiale, si bien que le prix de la fibre de coton pour les pays de la zone CFA a perdu 30 % de sa valeur. Au cours de l'année 2010, la tendance à la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro s'est maintenue : \$E.-U. 1 cotait près de FCFA 470 en octobre 2010. Ce facteur exogène continuera donc de peser longtemps et négativement sur la compétitivité à l'export du coton de la zone CFA.

La situation d'ensemble est aggravée par des réformes lentes ou inachevées, aux résultats parfois mitigés.

Les réformes entamées depuis les années 1990 visant à libéraliser le secteur du coton ont été lentes et graduelles, restent souvent inachevées, et se sont traduites par des résultats décevants. Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, la libéralisation de la filière cotonnière a entraîné une forte baisse du conseil agricole aux producteurs. Au Tchad par exemple, l'effectif du personnel d'encadrement est passé de 600 agents dans les années 1980 à 122 en 2007, sans que d'autres organisations émergent pour prendre le relais. De même, certains modèles de privatisation n'ont pas pris en compte le souci de préservation d'une filière intégrée, comme c'est le cas lorsque les détenteurs d'usines d'égrenage n'ont aucun engagement vis-à-vis de l'appui à la production du coton, et encore moins dans l'organisation de la commercialisation. La

question de savoir s'il est possible de poursuivre les réformes en cours sans mettre en péril l'accès aux crédits et aux intrants, nécessaires pour les cultures du coton mais également pour la production céréalière. Ce point mérite une attention particulière.

Les importations frauduleuses et de mauvaise qualité sont une concurrence déloyale.

Selon une étude du Centre de développement des entreprises (CDE), le marché textile de l'UEMOA est évalué à plus de FCFA 700 milliards, dont 270 milliards pour la Côte d'Ivoire. La fraude représente environ 50 % de ce marché sous régional.³⁶ Les contrefaçons sont légions, notamment en ce qui concerne les tissus et produits textiles imprimés, et cela en raison de la faiblesse ou l'absence de contrôle des importations. Une concurrence déloyale accrue de vêtements de piètre qualité et à prix cassés, et l'apparition de tout un marché de friperies due à l'absence de contrôle des importations des produits de confection, mettent en péril la rentabilité des entreprises textiles et de confection ivoiriennes qui sont dès lors la proie de difficultés et de fermetures.

Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas pris de mesure visant à durcir les contrôles aux frontières afin d'intercepter les importations illégales, et en particulier les contrefaçons. De même, aucune mesure de politique commerciale n'a été prise pour fixer des normes de qualité des produits textiles importés, et en contrôler le respect, ni pour relever de manière ciblée les droits de douanes sur les produits textiles bon marché en provenance d'Asie. De plus, le commerce des friperies n'est pas réglementé de manière efficace. Une action concertée au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO doit être entreprise pour gagner en efficacité.

L'accès aux financements est difficile.

La filière coton-textiles-habillement est traditionnelle, et donc encore informelle pour une large part, ce qui réduit l'accès au crédit pour les entreprises. Compte tenu de l'endettement chronique de l'ensemble des acteurs de la filière et des risques liés à la capacité de remboursement des crédit-intrants, les banques commerciales ivoiriennes ont progressivement augmenté les exigences requises pour l'obtention de crédit. Parallèlement, du fait des crises socio-économiques répétées, les sociétés ont peu à peu perdu leurs capacités de gestion qui leur permettaient de faire face à l'augmentation de ces exigences. En conséquence, elles se sont progressivement tournées vers l'autofinancement.

36. Ministère de l'Agriculture, *Réforme des filières coton et anacarde*, Document de Stratégie, septembre 2013, p.16.



Photos (cc) Coton

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire ne dispose pas ou plus d'organisme de financement spécifique permettant de soutenir le développement de la production du coton-fibre, l'industrie textile et la confection, tels qu'une banque de développement, un fonds d'investissement, de crédit, ou de garantie, avec des instruments financiers adaptés.

Il y a une pénurie de personnel qualifié, les formations ne sont pas en adéquation avec les besoins des entreprises.

Les difficultés auxquelles font face les entreprises ivoiriennes du textile et de la confection sont légions. L'une des principales est le manque de personnel technique qualifié, en raison de l'absence de formation technique dans les métiers du textile, notamment pour l'impression et son encadrement, ainsi que la confection, et du fait qu'une bonne partie des activités sont passées dans le secteur informel.

La formation est la clé pour assurer la relève de la production du coton et de l'industrie textile, et garantir un niveau élevé de compétences nécessaires au développement et à l'expansion du secteur. Or, avec le recul progressif de l'importance du secteur du coton, les cursus de formation n'ont pas été adaptés, ou ont été réduits, voire supprimés. Ainsi, l'absence de formation technique pour les métiers du textile, notamment pour l'impression et son encadrement, ainsi que la confection, sont un facteur limitatif pour la relance de l'industrie textile. De plus, dans les domaines enseignés, l'évolution rapide des métiers, des technologies et des marchés, rend les cursus non adaptés aux besoins des opérateurs économiques. Il apparaît donc indispensable de redynamiser la formation pour les métiers du coton, du textile, de la confection et du design, en capitalisant sur la création de pôles de compétences régionaux dans le cadre de l'UEMOA.

ENTRÉE SUR LES MARCHÉS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

ENCADRÉ 4 : Aperçu des contraintes liées à l'entrée sur les marchés régionaux et internationaux

- Le manque d'organisation des acteurs favorise les intermédiaires dans la commercialisation du coton.
- La mauvaise image du coton ivoirien à l'étranger est associée à la contamination, et liée au manque de promotion.
- Les informations commerciales sur les marchés attractifs sont insuffisantes.
- Les formalités à l'exportation sont compliquées, et conjuguées à une méconnaissance des procédures douanières.

Le manque d'organisation des acteurs favorise les intermédiaires dans la commercialisation du coton.

En raison d'un manque d'actions coordonnées et d'organisation des acteurs, la commercialisation du coton africain passe le plus souvent par des négociants internationaux. Ainsi, les producteurs ivoiriens, tout comme ceux d'autres pays africains, promeuvent et commercialisent assez peu par eux-mêmes leur coton sur le marché international. Ils ont peu de connaissances de la chaîne de valeur, du marché international, des clients et donc de leurs besoins. De plus, cette forme de commercialisation ne leur permet pas de recevoir en retour des commentaires et suggestions de la part des clients finaux du coton-fibre. La connaissance de ces éléments constitue donc une condition nécessaire afin d'être plus compétitif sur le marché international du coton.

La mauvaise image du coton ivoirien à l'étranger est associée à la contamination, et liée au manque de promotion.

Même si le processus manuel pratiqué en Côte d'Ivoire produit du coton moins contaminé par des corps étrangers que les processus mécaniques, le coton ivoirien souffre encore d'une mauvaise image car il reste encore trop souvent contaminé par les corps utilisés lors de la cueillette manuelle (sacs en plastiques, etc.). Le coton contaminé provoque des perturbations dans le processus de filature, et en conséquence augmente les coûts de la filature et diminue la qualité du fil, et donc des produits finaux.³⁷ Au-delà de l'image négative, le coton-fibre et les textiles souffrent d'un manque de promotion sur les marchés internationaux et d'une présence insuffisante lors des manifestations commerciales internationales. Ceci est imputable à un manque de sensibilité pour la promotion et des capacités humaines et financières insuffisantes.

Les informations commerciales sur les marchés attractifs sont insuffisantes.

Les entreprises manquent d'information précise et fiable sur les marchés cibles, et ne sont pas suffisamment informées sur les tendances des marchés en terme de produits. Il leur est difficile d'anticiper la demande et les exigences des marchés internationaux. Les entreprises n'ont pas les ressources pour mener des études de marché afin de mieux adapter leur offre. La difficulté des entreprises exportatrices à positionner leurs produits et à fidéliser leurs acheteurs se reflète dans le taux de survie des relations à l'exportation, inférieur au taux moyen.³⁸ Dans le secteur coton-textiles-habillement, le problème de l'accès à l'information commerciale est amplifié par le fait que la commercialisation se fait en vaste majorité par le biais de sociétés de négoce internationales et les succursales étrangères des sociétés cotonnières, ce qui supprime les incitations à la recherche d'information et aux études marchés par les acteurs eux-mêmes (coopératives, associations, etc.). Par ailleurs, le secteur semble dans une situation paradoxale dans la mesure où les acteurs perçoivent une insuffisance de la veille commerciale sur les marchés cibles pour le coton-fibre et les textiles, alors que les enquêtes sur les services rendus par les institutions d'appui au commerce montrent que les services liés à l'information commerciale sont les plus nombreux.

37. OCDE, *L'or blanc brillera-t-il encore longtemps sous le soleil ouest-africain ? Principales conclusions de l'analyse du CSAO/OCDE sur le devenir du coton africain*, octobre 2010, p.11-12.

38. Voir *supra*, graphique 23.

Les formalités à l'exportation sont compliquées, et conjuguées à une méconnaissance des procédures douanières.

En dépit d'une bonne performance globale en terme de facilitation des échanges, mesuré par l'indice de performance logistique (LPI – indice de la Banque mondiale)³⁹, la Côte d'Ivoire accuse un retard important, en particulier dans des domaines tels que les procédures douanières où le pays occupe le 120ème rang mondial selon cet indice.⁴⁰ Selon l'enquête de l'ITC sur les mesures non tarifaires (MNT), réalisée en 2012⁴¹, les entreprises ivoiriennes font état de formalités compliquées à l'exportation et de leurs difficultés à les surmonter. Notamment, les mesures contraignantes suivantes ont été recensées :

- Les certificats sanitaires et phytosanitaires : le délai d'obtention des certificats auprès des autorités portuaires ou du Ministère de l'Agriculture est long (parfois une semaine), ce qui entraîne des retards de paiement au niveau de l'acheteur, mais aussi des frais supplémentaires de stockage.
- Les évaluations en douane : une entreprise interrogée a mentionné les mesures de redressement des prix. En effet, la douane peut contester la valeur des marchandises et procéder à un redressement des prix.
- Les licences combinées avec une autorisation d'importation spéciale : l'obtention du code d'autorisation import-export auprès des administrations ivoiriennes peut prendre 2 à 3 mois, et cette demande d'autorisation nécessite également une documentation importante, avec des procédures administratives lourdes.
- Les exigences d'enregistrement à l'exportation : les exigences en matière d'enregistrement sont contraignantes au niveau des douanes aériennes. Les exportateurs se plaignent du fait que la documentation reste difficile à remplir pour les commandes immédiates.
- Les inspections avant expédition : la vérification à l'importation de la quantité de marchandises, effectuée par les autorités douanières, peut être longue, ce qui crée des retards et engendre des frais supplémentaires.
- Les contrôles d'importation et les exigences de surveillance, et autres mesures de licence automatique : certains importateurs et exportateurs rencontrent des difficultés pour obtenir des bordereaux de suivi de cargaison. De plus, lorsque les douanes déclarent que les documents sont illisibles (car non dactylographiés), cela engendre des délais et des frais supplémentaires d'entreposage.

39. Le pays a été classé 79ème avec un score de LPI global de 2,76 en 2014, soit mieux que ses voisins ghanéens et libériens classés respectivement 100ème et 102ème avec des index avoisinant 2,62.

40. Banque mondiale, *Indice de performance logistique*, 2014.

41. Enquête de l'ITC sur les MNT, 2012. Au cours de cette enquête, 302 entreprises, tous secteurs confondus, ont été interrogées (dont 203 exportatrices et importatrices et 99 exportatrices uniquement).



CONTRAINTES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

ENCADRÉ 5 : Aperçu des contraintes socio-économiques et environnementales

- Le travail des femmes est pénible et faiblement rémunéré.
- Les politiques incitatives pour les jeunes sont insuffisantes.

Le travail des femmes est pénible et faiblement rémunéré.

Pour la culture du coton dans le cadre familial, il n'y a pas de rémunération. Aussi, les femmes travaillant sur les champs de coton ne perçoivent pas de salaire. En revanche, dans les usines où elles représentent à peine 2 % du personnel, elles sont couvertes par la convention collective du droit de travail de Côte d'Ivoire. Néanmoins, il a été montré que la culture du coton avec son impact positif sur le développement rural induit également des améliorations de la condition de la femme. La pénibilité est réduite notamment par le recours à la culture attelée et la mécanisation, car elles permettent un gain de temps que les femmes peuvent consacrer à d'autres

occupations, telles que la formation, l'information, la vie associative, l'éducation sexuelle et l'éducation relative la santé. Enfin, la culture du coton a permis l'accroissement du revenu des femmes paysannes, dont une partie substantielle lui est rétrocédée par l'homme. Plus les femmes sont instruites, plus elles assument la gestion des revenus familiaux issus de la culture du coton.⁴²

Les politiques incitatives pour les jeunes sont insuffisantes.

Comme pour la femme, la culture du coton est associée à la création d'emplois directs et indirects pour les jeunes. Cependant, la fluctuation des prix internationaux ayant des répercussions sur les prix aux producteurs et sur les revenus, les jeunes jugent dévalorisant la culture du coton, et se tournent vers d'autres activités plus rémunératrices, ce qui les incite à quitter les campagnes pour la ville. L'État doit revoir le système de fixation des prix pour inciter les jeunes à travailler dans ce secteur. De même, l'essor de l'économie cotonnière nécessite d'améliorer l'offre de formation pour les jeunes dans les métiers du coton et du textile, mais aussi dans les services liés à la filière coton, la vulgarisation agricole, les métiers de l'environnement ou d'autres métiers techniques et commerciaux.

42. H.S. Zagbaï, F. Berti, et P. Lebailly., *Impact de la dynamique cotonnière sur le développement rural. Étude de cas de la région de Korhogo, au Nord et au centre de la Côte d'Ivoire*, In Base, volume 10 (2006), numéro 4. <http://popups.ulg.ac.be/1780-4507/index.php?id=601#tocto2n18>



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU SECTEUR

VISION

La vision permet de visualiser les progrès et les changements souhaités. Elle définit la direction générale de la stratégie sectorielle, et constitue donc un guide essentiel pour les processus de conception et de mise en œuvre de stratégie.



Côte d'Ivoire, plateforme africaine du coton, du textile
et de l'habillement à l'horizon 2020.



Les opportunités de développement de la filière coton-textiles-habillement sont nombreuses et peuvent bénéficier à tous les maillons de la chaîne de valeur. Une amélioration de la performance requiert le renforcement des maillons, ou même la restructuration des segments de la chaîne de valeur. Le renforcement de ces maillons et la mise en place d'initiatives ciblées permettront d'augmenter les parts de marchés, de diversifier les marchés d'exportations, de développer de nouveaux produits, de diversifier les capacités productives, et d'optimiser les processus au sein de la chaîne de valeur.

Le développement du secteur s'articulera donc autour de trois axes principaux : 1) l'identification des marchés ; 2) les opportunités de diversification des produits ; et 3) les améliorations structurelles au sein de la chaîne de valeur.

IDENTIFICATION DES MARCHÉS

L'identification des marchés est basée sur la combinaison de l'analyse du potentiel à l'exportation conduite par l'ITC en vue d'identifier les marchés attractifs, et des consultations des acteurs du secteur, ceux du secteur privé en particulier. Le tableau 25 ci-dessous synthétise les options de diversification des marchés et de produits retenues.

Tableau 16: Options de diversification des marchés et des produits retenues

Pénétration des marchés Produits existants vers les marchés actuels	Diversification des marchés Produits existants vers de nouveaux marchés
<ul style="list-style-type: none"> Fibre de coton non cardée ni peignée : Chine, Indonésie, Vietnam, Inde, Malaisie, Turquie, Ghana, Allemagne Toile de coton imprimée traditionnelle : Bénin, Burkina, Faso, Mali, Cameroun, Gambie, Nigéria, Pays-Bas, États-Unis Tissus imprégnés d'autres matières plastiques : Togo, Sénégal, Bénin Sacs et sachets d'emballage : Togo, Burkina Faso, Sénégal, Ghana 	<ul style="list-style-type: none"> Toile de coton imprimée traditionnelle : Afrique du Sud, Gabon, République centrafricaine, Brésil, Allemagne Tissus imprégnés d'autres matières plastiques : États-Unis, Pays-Bas, Inde, Canada, Allemagne Sacs et sachets d'emballage : États-Unis, Pays-Bas
Diversification des produits Nouveaux produits vers les marchés actuels	Diversification totale Nouveaux produits vers de nouveaux marchés
<ul style="list-style-type: none"> Huile de coton brute ; Autres huiles de coton et fractions ; Tourteau ; Toile tissée traditionnelle, toile imprimée, batik ; Bijoux, perruques, coiffes, accessoires de coiffure ; et Bonneterie : Afrique de l'Ouest (UEMOA/CEDEAO) 	<ul style="list-style-type: none"> Coton certifié et ses produits dérivés : Chine, États-Unis, Union européenne

Source : Ateliers de consultation de la SNE, 2013.

À court terme, en ce qui concerne la fibre de coton, même si la Côte d'Ivoire est présente sur les marchés identifiés comme attractifs, elle doit consolider sa position sur ces marchés, et plus particulièrement au Ghana.

Pour les produits textiles, il s'agit de se concentrer davantage sur les marchés africain et américain pour les exportations de tissus imprimés.

À moyen terme, le potentiel de diversification des produits dérivés du coton, des produits textiles et de confection, réside dans les marchés de l'Afrique de l'Ouest, correspondant aux pays de l'UEMOA et de la CEDEAO, qui sont les marchés traditionnels de la Côte d'Ivoire.

À moyen et long termes, la Côte d'Ivoire peut se diversifier vers le coton certifié ou le coton labélisé, produits pour lesquelles les principaux marchés à fort potentiel sont la Chine, les États-Unis et l'Union européenne.

STRATÉGIE À COURT TERME : CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS EXISTANTS

COTON NON CARDÉ NI PEIGNÉ

Asie (Chine, Indonésie, Vietnam, Inde, Malaisie) et Turquie

Comme le montre le tableau 17 ci-dessous, la Côte d'Ivoire exporte déjà vers l'ensemble des premiers marchés identifiés comme étant attractifs. Tous ces pays importateurs de coton ivoirien ont connu une croissance positive de leurs importations entre 2008 et 2012. Les parts de marchés de la Côte d'Ivoire sont faibles ou inexistantes sur les dix premiers pays attractifs. Les États-Unis, premier exportateur mondial, sont leaders sur quatre marchés sur dix, ou parmi les trois premiers exportateurs sur quatre autres marchés. Cependant, depuis 2011, les exportations américaines ont progressé seulement en Chine et en Inde. Au contraire, le Brésil, leader sur trois marchés asiatiques considérés comme attractifs pour la Côte d'Ivoire, connaît des croissances positives de ses exportations.

Tableau 17 : Marchés attractifs pour le coton non cardé ni peigné (SH 520100) en 2012

Marchés attractifs	Indice d'attractivité	Valeur importée en 2012	Part dans les importations mondiales	Croissance des importations du code SH 520100 (2008-2012)	Tarif moyen appliqué à la Côte d'Ivoire	Avantage tarifaire	Avantage de distance	Marché existant	Classement au niveau des exportations de la Côte d'Ivoire
		\$E.-U., milliers	%	%	%	%	Kilomètres		
Chine	74	11 807 047	55,3	35,6	6,2	0,0	-10 309	OUI	1
Indonésie	67	1 333 135	6,2	2,9	0,0	0,0	-9 132	OUI	2
Vietnam	71	704 241	3,3	11,5	0,0	0,0	-10 566	OUI	3
Inde	67	470 376	2,2	2,8	0,0	0,0	-5 486	OUI	4
Malaisie	73	546 293	2,6	65,1	0,0	0,0	-9 673	OUI	5
Turquie	72	1 274 929	6,0	6,3	0,0	0,0	-2 318	OUI	15
Allemagne	66	101 325	0,5	1,0	0,0	0,0	-3 842	OUI	16
États-Unis	66	6 745	0,0	8,8	7,2	3,5	1 118		
Corée	65	687 417	3,2	19,1	0,0	0,0	-10 585		

Source : Calculs réalisés par l'ITC. Note : les données en italique, sont des données miroirs. Pour le Ghana, la croissance des importations a été calculée entre 2008 et 2011, les données pour 2012 n'étant pas disponibles.

Sur ces marchés traditionnels, les canaux de distribution existent déjà, notamment les négociants et les sociétés partenaires grossistes, ce qui permet également d'approfondir la connaissance des différents besoins de ces marchés. Cependant, pour consolider sa position, la Côte d'Ivoire doit d'abord améliorer la qualité de son coton-fibre et augmenter ses volumes de production.

Chine

La Chine est un marché très large qui représente à lui seul plus de la moitié des importations mondiales de coton (en valeur). Cependant, la Côte d'Ivoire a un désavantage de distance de plus de 10 000 kilomètres par rapport aux marchés fournisseurs actuels de la Chine. De plus, elle fait face à un tarif non nul sur le marché chinois.

TOILE DE COTON IMPRIMÉE

Afrique de l'Ouest / UEMOA

Les pays d'Afrique de l'Ouest représentent un marché important à l'échelle mondiale pour les importations de toile de coton imprimée (SH 520852), marché sur lequel la Côte d'Ivoire est déjà présente. Ces pays constituent un marché attractif, à la fois large et dynamique car les tissus wax sont utilisés pour les vêtements traditionnels, boubous et pagens. Ils sont également devenus à la mode et utilisés pour la confection de vêtements plus modernes très à la mode en Afrique de l'Ouest. Le Bénin, le Niger et

le Burkina Faso sont les trois premières destinations des exportations de boubous et de pagens ivoiriens. Comme le montre le tableau 18, la Côte d'Ivoire est avantagée en termes de tarifs douaniers sur la plupart des marchés importateurs, notamment ceux faisant partie de l'UEMOA. La Côte d'Ivoire a également un avantage de distance par rapport aux fournisseurs de neuf marchés sur dix, qui importent souvent depuis la Chine.

La Côte d'Ivoire n'est pas un fournisseur principal en Afrique. La Chine est de nouveau le premier fournisseur de la plupart des marchés identifiés comme attractifs pour la Côte d'Ivoire, avec des parts de marché très élevées pouvant atteindre 95 % comme au Cameroun. D'autres pays, comme le Bénin et le Mali, continuent à s'approvisionner en tissus wax auprès des fournisseurs d'origine que sont les Pays-Bas. En effet en Afrique, le tissu wax d'origine hollandaise est historiquement très réputé pour son excellente qualité.

Burkina Faso

La Côte d'Ivoire a la possibilité de renforcer sa position au Burkina Faso, qui est pour le moment la troisième destination la plus importante de la Côte d'Ivoire. Ses importations de tissus wax sont en croissance, mais elle se fournit principalement au Niger. La Côte d'Ivoire possède un avantage tarifaire par rapport à la Chine car elle bénéficie de tarifs nuls contre 20 % pour la Chine. De plus, la proximité de la Côte d'Ivoire avec le Burkina Faso pourrait être un atout pour gagner des parts de marché.

Tableau 18 : Marchés attractifs pour la toile de coton imprimée (SH 520852) en 2012

Marchés attractifs	Indice d'attractivité	Valeur importée en 2012	Part dans les importations mondiales	Croissance des importations 2008-2012	Tarif moyen appliqué à la Côte d'Ivoire	Avantage tarifaire	Avantage de distance	Marché existant	Classement des exportations de Côte d'Ivoire
		\$E.-U., milliers	%	%	%	%	Kilomètres		
Bénin	76	48 170	2,7	4,1	0,0	20,00	4 752	OUI	1
Burkina Faso	76	7 280	0,4	8,0	0,0	18,53	6 358	OUI	3
Mali	75	2 376	0,1	14,1	0,0	20,00	8 067	OUI	4
Cameroun	73	25 087	1,4	14,2	30,0	0,00	8 833	OUI	16
Gambie	78	100 777	5,7	13,7		0,00	10 953	OUI	20
Nigéria	84	187 664	10,5	56,6	5,0	0,00	9 427	OUI	24
Pays-Bas	72	8 949	0,5	13,0	0,0	5,00	1 963	OUI	23
États-Unis	78	308 172	17,3	9,1	7,5	0,55	2 007	OUI	29
Brésil	75	17 734	1,0	20,8	26,0	-1,45	8 791		
Allemagne	73	33 130	1,9	10,3	0,0	3,40	-437		

Source : Calculs réalisés par l'ITC.

Nigéria

Le Nigéria est le premier marché attractif sur lequel la Côte d'Ivoire peut cibler ses exportations car c'est un marché important au niveau mondial, et la croissance de ses importations est forte. Or il reste classé en 24^{ème} position dans les exportations ivoiriennes.

La Gambie

La Gambie a été identifiée comme le second marché le plus attractif pour la Côte d'Ivoire. Comme pour le Nigéria c'est un marché à proximité, mais il est largement dominé par les importations de la Chine.

États-Unis

Les États-Unis, en revanche, sont un marché qui n'a pas encore été complètement exploité par la Côte d'Ivoire, alors même qu'il contribue à 17 % des importations mondiales, et que la croissance des importations américaines est supérieure à la croissance mondiale. La Côte d'Ivoire possède un avantage tarifaire par rapport aux fournisseurs coréens, chinois ou pakistanais. Les importations américaines pour les tissus imprimés ivoiriens sont cependant négligeables sur la période 2008-2012. Il existe une bonne relation avec ce marché américain en raison de l'AGOA, avec un tarif à 0,5 %. C'est un marché dynamique avec une croissance de 17 % en 2012, présentant un fort potentiel pour la Côte d'Ivoire.

TISSU IMPRÉGNÉ D'AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES

Togo

Le premier marché identifié comme attractif pour les exportations ivoiriennes de tissus imprégnés est le Togo, destination vers laquelle la Côte d'Ivoire exporte déjà (tableau 19). C'est un marché restreint en termes de valeur importée, mais il semble que ce soit le plus important dans la région, avant le Sénégal et le Bénin. La croissance annuelle de ses importations mondiales de tissus imprégnés entre 2008 et 2012 est supérieure au taux mondial de 2,1 %. La Côte d'Ivoire domine le marché au Togo avec une part de marché de 97,5 %. La Chine a une faible part de marché et ne bénéficie pas d'avantage de distance, ni de tarif par rapport son concurrent ivoirien.

Tableau 19 : Marchés attractifs pour le tissu imprégné d'autres matières plastiques (SH 590390) en 2012

Marchés attractifs	Indice d'attractivité	Valeur importée en 2012	Part dans les importations mondiales	Croissance des importations 2008-2012	Tarif moyen appliqué à la Côte d'Ivoire	Avantage tarifaire	Avantage de distance	Marché existant	Classement des exportations de Côte d'Ivoire
		\$E.-U., milliers	%	%	%	%	Kilomètres		
Togo	77	645	0,0	43,5	0,0	20,00	10 742	OUI	1
Bénin	69	157	0,0	45,5	0,0	20,00	4 752	OUI	9
Sénégal	70	394	0,0	2,7	0,0	20,00	9 285	OUI	12
États-Unis	75	179 946	5,9	7,0	3,0	-0,43	2 007		
Pays-Bas	72	30 526	1,0	4,7	0,0	3,07	1 963		
Inde	71	140 384	4,6	13,7	10,0	0,00	-5 081		
Allemagne	71	91 793	3,0	-5,3	0,0	1,54	-437		
Canada	70	49 870	1,6	5,2	2,2	-1,49	1 365		
Mexique	70	314 907	10,3	13,5	15,0	-14,49	526		
Égypte	70	36 857	1,2	29,6	10,0	-0,05	2 039		

Source : Calculs réalisés par l'ITC.

Tableau 20 : Marchés attractifs pour les sacs et sachets d'emballage (SH 630533) en 2012

Marchés attractifs	Indice d'attractivité	Valeur importée 2012	Part dans les importations mondiales	Croissance des importations 2008-2012	Tarif moyen appliqué à la Côte d'Ivoire	Avantage tarifaire	Avantage de distance	Marché existant	Classement des exportations de Côte d'Ivoire
		\$E.-U., milliers	%	%	%	%	Kilomètres		
Sénégal	78	15 949	1,2	1,7	0,0	19,91	9 285	OUI	1
Mali	76	4 476	0,3	9,8	0,0	20,00	8 067	OUI	2
Nigéria	77	11 104	0,8	46,9	35,0	0,00	9 427	OUI	3
Togo	81	1 520	0,1	101,6	0,0	20,00	10 742	OUI	4
Ghana	74	4 455	0,3	33,0	0,0	14,25	2 838	OUI	5
Burkina Faso	73	1 932	0,1	6,8	0,0	19,24	6 358	OUI	8
États-Unis	74	209 512	15,5	0,5	8,4	-1,39	2 007		
Pays-Bas	70	23 929	1,8	-1,0	0,0	4,12	1 963		
Algérie	70	10 652	0,8	25,5	15,0	-3,13	2 808		
Allemagne	69	21 877	1,6	-1,1	0,0	4,48	-437		

Source : Calculs réalisés par l'ITC.

SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE

Afrique de l'Ouest : Sénégal, Mali, Nigéria, Togo, Ghana, et Burkina Faso

La Côte d'Ivoire exporte déjà vers les cinq premiers marchés attractifs, qui sont africains et sont aussi les premiers marchés privilégiés par la Côte d'Ivoire, comme

le montre le tableau 20. Leurs importations de sacs et sachets d'emballage à l'échelle mondiale est relativement faible mais non négligeable. En outre, la croissance des importations mondiales de sacs d'emballage de certains de ces pays est largement supérieure à la croissance moyenne des importations mondiales qui est de presque 5 %. La Côte d'Ivoire a des parts de marché élevées au Togo et au Burkina Faso, et suffisamment importantes au Sénégal et au Ghana, d'après le constat du tableau

20 ci-dessous. Elle bénéficie également de tarifs nuls sur ces marchés importateurs par rapport aux concurrents hors-CEDEAO, et d'un avantage de distance. Malgré cela, les pays asiatiques tels que l'Inde et la Chine sont présents sur presque tous les marchés.

STRATÉGIE À MOYEN TERME : DIVERSIFICATION VERS DE NOUVEAUX MARCHÉS

TISSU IMPRÉGNÉ D'AUTRES MATIÈRES PLASTIQUES

États-Unis, Pays-Bas

Sur les autres marchés attractifs pour les exportateurs ivoiriens, les concurrents sont asiatiques, américains et européens. Sur le marché des tissus imprégnés, la distance semble être un facteur important dans le choix du fournisseur. En effet, on constate que certains pays s'approvisionnent en tissus imprégnés auprès de fournisseurs géographiquement proches, comme le Mexique et le Canada qui importent depuis les États-Unis, ou encore les Pays-Bas qui se fournissent auprès des exportateurs allemands. Ainsi, la Côte d'Ivoire devrait diversifier ses marchés vers des pays comme les États-Unis ou les Pays-Bas, car elle possède en moyenne un avantage de distance par rapport aux concurrents.

SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE

États-Unis, Pays-Bas, Allemagne

Les autres marchés attractifs sont les États-Unis, les Pays-Bas et l'Allemagne qui n'ont pas encore été pénétrés par la Côte d'Ivoire, et qui à l'échelle mondiale occupent les premières places des pays importateurs.

OPPORTUNITÉS DE DIVERSIFICATION DES PRODUITS

Outre les produits de coton traditionnels, il existe des opportunités de développer et exporter de nouveaux produits dérivés du coton-graine ou du coton-fibre en adoptant des approches innovantes et audacieuses, tant au niveau des producteurs et des égraineurs que des fabricants de textiles. Les options de diversification des produits retenues lors des ateliers dans le cadre de la SNE sont présentées ci-dessous.

COTON CERTIFIÉ

Le coton certifié passe par l'assurance de la qualité répondant à des normes internationales. Pour y parvenir, il convient de passer en Côte d'Ivoire à un système de classement par instruments de mesure, afin de mieux répondre aux normes demandées par les marchés internationaux. La classification par instrument permet également de mettre en place des systèmes de traçabilité du coton, indispensables à une certification de la qualité du coton. De plus, il faut créer un label de qualité du coton national, qui puisse être à terme reconnu par les clients. Le recours à un label régional existant au niveau de l'UEMOA pourrait crédibiliser plus rapidement les efforts consentis pour améliorer la qualité du coton ivoirien. Ces deux approches sont complémentaires.

COTON CERTIFIÉ « COMMERCE ÉQUITABLE »

Ce type de coton correspond à une niche sur les marchés internationaux, qui correspond de plus en plus à une tendance de la demande des clients pour des produits responsables et respectueux de l'environnement. Le label commerce équitable correspond également à une prime de qualité qui se traduit par des prix plus élevés et plus stables payés aux producteurs. Selon la fondation Max Havelaar, le prix minimum garanti est sensiblement supérieur au prix payé aux producteurs pour du coton non certifié : de 22 à 49 % au Sénégal, de 26 à 36 % au Cameroun, et de 36 à 76 % au Mali (pour du coton bio et équitable).⁴³

TOILE TISSÉE TRADITIONNELLE, TOILE IMPRIMÉE, BATIK

Ces produits traditionnels et tissés en coton sont destinés principalement aux marchés de la sous-région. Ils font ressortir la créativité et l'originalité du design ivoirien et ouest-africain et permettrait une approche axée sur la différenciation.

ACCESSOIRES DE MODE

Il s'agit ici de développer de nouvelles gammes de produits à base de coton, qui s'inscrivent dans les accessoires de mode, tels que bijoux, perruques, coiffes, et autres accessoires de coiffure. Cette approche permettrait de développer des produits plus sophistiqués à plus haute valeur ajoutée, et destinés dans un premier temps aux marchés de la sous-région.

43. Max Havelaar France, *Agir pour l'avenir : Bilan annuel de l'impact du commerce équitable 2010 – 2011*, p.12. www.maxhavelaarfrance.org



(cc) CIFOR.

AUTRES PRODUITS RETENUS

- Bonneterie : toile en maille, chaussettes, bas, lingerie.
- Tissus techniques : coton hydrophile, serpillères.

TOURTEAU DE COTON

En dehors de l'huile alimentaire et de ses sous-produits, les graines de coton peuvent également être directement utilisées dans l'alimentation animale. Le tourteau (SH 230610), résidu de l'extraction de l'huile de coton, possède une teneur en protéines très élevée (environ 40 %). Il trouve comme débouché principal l'alimentation du bétail, même si d'autres utilisations sont possibles comme l'indique le graphique 2 ci-dessous. Il peut aussi être utilisé comme engrais et combustible alternatif.

En 2011, les exportations de tourteaux de coton étaient estimées à \$E.-U. 104 millions, pour un volume de 390 427 tonnes. Les États-Unis, la Chine et l'Australie étaient les principaux exportateurs avec une part mondiale d'environ 47 %.

HUILE DE COTON

L'huile de coton (SH 151221 : huile de coton brute, même dépourvue de gossypol ; SH 151229 : autres huiles de coton et fractions, non chimiquement modifiée) est le principal produit dérivé des graines de coton. Elle est utilisée comme huile alimentaire en Afrique et Asie centrale.

L'huile de coton pourrait être destinée aux marchés régionaux sur lesquelles elle a connu un grand essor. Elle représente désormais l'essentiel de l'huile utilisée pour la consommation, étant la première source de matière grasse, utilisée sous forme d'huile ou de margarine. Cette huile trouve également une application dans les cosmétiques et produits de beauté, notamment dans les savons et crèmes de soin de la peau.⁴⁴ Sur 100 kilogrammes de coton-graine, 9 à 12 kilogrammes d'huile de coton peuvent être produits. Par ailleurs, il est à noter que l'huile de coton représente environ 85 % de la valeur marchande du coton-graine, ce qui représente une importante opportunité de valoriser localement la graine de coton plutôt que de l'exporter, avec l'objectif de développer l'industrie de production d'huile végétale au niveau de la Côte d'Ivoire.

Récemment, l'utilisation de l'huile de coton a été étendue à d'autres domaines, notamment à celui des carburants. L'huile de coton peut être employée pure ou mélangée avec de l'éthanol de canne à sucre pour les moteurs diesels. Elle présente des performances similaires à celles du gazole, avec l'avantage que les taux de particules émises sont inférieurs de 30 % à ceux du gazole (selon le CIRAD). En Afrique, des sociétés cotonnières telles que la Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT) ou la Coton Tchad utilisent l'huile de coton dans les moteurs de leur centrale électrique.

44. Antoine Labey, Socio-économie des oléagineux en Afrique. In « Oléagineux, corps gras, lipides », (Actes des journées Chevreul de l'AFECG 2009), Volume 16, Numéro 4-5-6, Juillet-Décembre 2009, pp. 276-279.



(cc) CIFOR.

ENCADRÉ 6 : Intentions de développement à l'international des entreprises ivoiriennes

Les options de diversification retenues dans le cadre de la SNE sont confirmées par les résultats de l'enquête de l'ITC sur les mesures non-tarifaires. En effet, la majorité des entreprises interrogées (80 %) semblent s'engager dans des initiatives de développement à l'international, et 67 % d'entre-elles souhaitent améliorer la compétitivité de leurs produits exportés. En revanche, seuls 40 % des entreprises ont déclaré vouloir augmenter le nombre de nouveaux produits exportés. Les stratégies d'exportation des entreprises du secteur des produits textiles semblent donc s'orienter vers le gain de parts de marché sur les marchés déjà existants, et sur la conquête de nouveaux marchés en améliorant la compétitivité de leurs produits. Cela tendrait à expliquer pourquoi l'option de diversification totale retenue lors des ateliers de consultations porte uniquement sur le coton certifié et ses produits dérivés.



Source : Résultats de l'enquête de l'ITC sur les mesures non tarifaires en Côte d'Ivoire, 2014.

AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Les mesures visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne de valeur coton-textiles-habillement, présentées ci-dessous, résultent de l'analyse des contraintes et des solutions possibles identifiées lors des ateliers de consultations dans le cadre de la SNE. Ces mesures se traduisent en objectifs opérationnels et en activités correspondantes inscrites dans le plan d'action de la stratégie.

ENCADRÉ 7: Améliorations structurelles et institutionnelles de la chaîne de valeur

- Améliorer l'organisation des acteurs de la filière.
- Promouvoir l'image de marque du coton ivoirien.
- Développer un « Label qualité » pour le coton ivoirien.
- Mettre en place un système de classement du coton basé sur des instruments de mesure.
- Renforcer la recherche agronomique et améliorer la qualité de la production semencière.
- Développer un pôle d'excellence de recherche et développement en matière de coton, qui s'inscrit dans le cadre sous régional.
- Maximiser l'approvisionnement local ou régional en intrants plus compétitifs, en particulier pour les engrais.
- Passer du système actuel du crédit-intrants à un système de préfinancement par les producteurs eux-mêmes (système de l'épargne-intrants).
- Créer un fonds de garantie pour la mise à disposition des intrants pour les producteurs.
- Créer un fonds de lissage.
- Renforcer la capacité de transformation locale du coton-fibre pour atteindre l'objectif de 25%.
- Renforcer les capacités de production des unités de 2ème et 3ème transformation.
- Adapter les politiques des marchés publics ivoiriens pour l'approvisionnement en textile local.
- Adopter une politique de tarification de l'énergie en faveur de l'industrie.
- Encourager les énergies alternatives et renouvelables.
- Initier et participer à la création d'une bourse du coton dans le cadre de l'UEMOA (en FCFA).

AMÉLIORER L'ORGANISATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE.

L'organisation des acteurs de manière à ce qu'ils constituent une force de négociation, et la maîtrise des techniques de négociation de contrat, doivent fournir les conditions pour que les producteurs accèdent à des marchés plus rémunérateurs. Le développement de la filière coton en Côte d'Ivoire passe donc par le groupement des producteurs au sein d'associations interprofessionnelles. Cela favoriserait tout d'abord le partage des bonnes pratiques et des connaissances de la chaîne de valeur, des marchés et des clients, et par conséquent favoriserait la pénétration directe de ces marchés. Au niveau de la sous-région, la Côte d'Ivoire devrait initier et/ou participer à une structure de représentation du secteur coton-textiles-habillement pour l'ensemble de la sous-région (notamment de l'UEMOA), ce qui permettrait de mieux sauvegarder les intérêts des acteurs et de peser suffisamment au niveau international afin de négocier des prix plus élevés et faciliter l'accès aux marchés.

PROMOUVOIR L'IMAGE DE MARQUE DU COTON IVOIRIEN.

La réduction de la contamination du coton africain est un enjeu important, même si dans beaucoup de cas, le coton africain passe pour être plus contaminé qu'il ne l'est en réalité. Cette situation passe avant tout par l'amélioration de la qualité du coton, mais aussi par le rétablissement de l'image négative qui est associée au coton africain. Ceci est un problème de communication qui peut être résolu par la compréhension des besoins spécifiques des clients, et la construction d'une relation à long terme et de confiance avec les usines de filatures. Il est donc important d'impliquer davantage les organisations de producteurs dans la commercialisation de leurs coton.

DÉVELOPPER UN « LABEL QUALITÉ » POUR LE COTON IVOIRIEN.

Afin de redorer l'image de marque du coton ivoirien, qui passe aux yeux des acheteurs internationaux pour être fortement contaminé et de piètre qualité, il convient de créer un label de qualité pour le coton ivoirien et les produits tissés à base de coton. Ce label doit reposer sur un système de certification de la qualité, de mesure par instruments, et de traçabilité (chaîne de mesure intégrée). Le label permettrait de moderniser les systèmes de classification du coton et de développer un cahier des charges pour la qualité. Un coton de plus grande qualité est plus rémunérateur, car il se traduit par une prime à la qualité pouvant aller jusqu'à 10 cents de dollars américains par livre de fibre de coton (voir encadré 8).

ENCADRÉ 8 : Prime pour la qualité et la rigueur dans le classement du coton, quelques exemples en Afrique subsaharienne

« Selon une estimation de *Cotton outlook*, certains pays d'Afrique subsaharienne perçoivent une prime sur le prix du coton en raison de leur rigueur dans le classement de leur production de coton. Le Zimbabwe tient le haut du pavé, avec une prime de 10 cents la livre entre 1995 et 2001. Ces résultats ont été obtenus avant la libéralisation, lorsque le *Cotton Marketing Board* avait le monopole de la commercialisation du coton. À cette période, le coton-graine était réparti en quatre grades, avec des normes de classement très strictes et des prix étroitement liés aux résultats du classement de la fibre. La contamination du coton brut par des corps étrangers était un critère essentiel du processus d'achat. Une première inspection visuelle au centre d'achat était suivie d'une autre à l'usine avant l'égrenage. L'utilisation de sacs autres que ceux réservés à la récolte du coton était interdite. L'instauration d'une prime à la qualité lors de la réception du coton par les usines d'égrenage incitait les producteurs à plus de rigueur lors du stockage et du transport du coton afin d'éviter les contaminations.

D'autres pays d'Afrique subsaharienne perçoivent une prime de moindre importance sur la qualité du coton : la Zambie (+5 cents par livre), le Cameroun (+4,5 cents par livre), le Mozambique (+2 cents par livre) et le Burkina Faso (+ 1 cent par livre). Au Mozambique, le classement de la fibre se fait lors d'une inspection centralisée. Les sociétés exportatrices envoient des échantillons à l'*Instituto de Algodão de Moçambique* pour y être classés.

À l'opposé, le prix du coton a subi une décote pour d'autres pays, en raison de l'inexistence de système de classement ou d'une évaluation de grades jugée laxiste : La Tanzanie : (-1,5 de cents par livre) ; l'Ouganda (-1 cent par livre) ; le Bénin et le Mali (-0,5 cent par livre). Au Mali, par exemple, 99 % de la récolte sont achetés comme premier choix, quels que soient les résultats du classement de la fibre, alors que moins de 90 % méritent effectivement un tel classement. Ce laxisme dans le classement fait que le Mali a la réputation de figurer parmi les origines les plus contaminées.

Ces exemples montrent que l'amélioration de la qualité du coton ouest-africain pourrait se traduire par une augmentation du prix de vente par livre de fibre, allant jusqu'à 10 cents de dollars américains. Malheureusement, les égreneurs, les producteurs et les décideurs politiques ne semblent pas être bien informés de l'impact de la qualité du coton sur la détermination des prix internationaux du coton. »

Source : G. Estur & N. Gergely, 2010

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE CLASSEMENT DU COTON BASÉ SUR DES INSTRUMENTS DE MESURE.

Le système actuel de classement du coton en Afrique, fondé sur le classement manuel et visuel, est jugé insatisfaisant par les grandes entreprises qui achètent le coton sur le marché international, au regard d'une utilisation croissante des instruments de mesures. Il s'agit donc d'instaurer un système de classement par instrument, basé sur la norme de la Chaîne de mesure intégrée (CMI), et permet de fournir des données balle par balle pour l'ensemble de la production. Cela permet également d'avoir une meilleure traçabilité du coton-fibre, de récolter et d'analyser des données fiables, ce qui constitue un atout pour la négociation des prix.

Selon une étude de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), l'adoption d'un système de classement instrumental contribuerait sans

aucun doute à améliorer la compétitivité du coton ivoirien, car elle permettrait de vendre le coton sur la base de résultats fiables et comparables, réclamés par les filateurs et utilisés par les principaux concurrents. Les filateurs préfèrent avoir du coton homogène avec des caractéristiques constantes, et accompagné des données de classement instrumental pour chaque balle.⁴⁵

RENFORCER LA RECHERCHE AGRONOMIQUE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION SEMENCIÈRE.

Afin de renforcer les capacités de recherche agronomique dans le domaine du coton, et de favoriser la production de semences de bonne qualité, il faut reconstruire

45. OCDE, *L'or blanc brillera-t-il encore longtemps sous le soleil ouest-africain ? Principales conclusions de l'analyse du CSAO/OCDE sur le devenir du coton africain*, octobre 2010, p.23.

et renforcer les capacités de recherche et de production des semences du CNRA. La réforme du secteur, en 2013, a initié un ensemble de mesures axées sur : la mise en place de champs semenciers dans les zones appropriées pour la production de semences R1 à R3 ; la remise des semences R1 à R3 à l'Interprofession sous l'arbitrage du CCA ; et l'élaboration d'un cahier des charges pour la production et la multiplication par les sociétés cotonnières prestataires retenues.⁴⁶

DÉVELOPPER UN PÔLE D'EXCELLENCE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE COTON, QUI S'INSCRIVE DANS LE CADRE SOUS RÉGIONAL.

Dans une perspective future et régionale de l'amélioration de la compétitivité du coton, il s'agit d'explorer les possibilités de mutualiser la recherche dans le cadre de l'UEMOA, afin d'exploiter les synergies offertes par la stratégie coton régionale et de positionner la Côte d'Ivoire comme un partenaire privilégié pour la création d'un pôle d'excellence régional dans ce domaine. L'objectif est d'améliorer la recherche variétale en collaboration avec les autres pays producteurs de coton dans l'UEMOA. Il s'agit de déterminer les fonctions que la Côte d'Ivoire peut assumer dans le cadre du développement du pôle d'excellence régional, ou mieux encore, de déterminer si elle peut prendre le rôle de chef de file dans le développement d'un tel pôle, en se basant sur ses avantages et ses forces (plaque tournante du commerce de la sous-région, capacités de formation et de recherche). Elle pourrait à terme développer des services de recherche de pointe qu'elle pourrait exporter à son tour dans la sous-région.

MAXIMISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL EN INTRANTS PLUS COMPÉTITIFS, EN PARTICULIER POUR LES ENGRAIS.

Comme dans les autres filières agricoles, le coût des intrants pour la culture du coton est élevé et tendancielle à la hausse. Il représente une part prépondérante des coûts de productions. Ces intrants sont pour l'essentiel importés, si bien que les producteurs n'ont que peu d'influence sur les prix. Contrairement aux insecticides, herbicides et fongicides, les engrais et les semences peuvent pourtant être produits en Côte d'Ivoire, ou au niveau de la sous-région. Une stratégie dans ce sens a été adoptée au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA, visant principalement à développer une industrie locale d'engrais, et de mutualiser la production des engrais en fonction des avantages comparatifs des différents pays de la sous-région (ce qui permettra de réduire les coûts

et de rendre accessibles les engrais chimiques). Pour la Côte d'Ivoire, il s'agit de tirer parti de cette stratégie et de d'identifier les engrais qui pourraient être produits en Côte d'Ivoire, et ceux qui pourraient être importés de la sous-région. Cette approche demande aussi une action coordonnée avec les autres partenaires de l'UEMOA et de la CEDEAO afin d'ajuster les mesures de politique commerciale entre les États membres.

PASSER DU SYSTÈME ACTUEL DU CRÉDIT-INTRANTS À UN SYSTÈME DE PRÉFINANCEMENT PAR LES PRODUCTEURS EUX-MÊMES.

Selon le système de l'épargne-intrants envisagé, une retenue (dans un premier temps obligatoire) sera effectuée lors du paiement au producteur du coton-graine, afin de financer les intrants de la campagne suivante. Un tel système permet de : (a) résoudre le problème de la sécurisation du crédit intrants dans un environnement libéralisé, (puisque le problème ne se poserait plus) ; (b) réduire sensiblement le coût du financement des intrants en évitant le recours aux banques ; (c) mieux adapter les types et quantités d'intrants livrés avec les besoins réels des producteurs ; (d) réduire la dépendance des producteurs vis-à-vis des sociétés cotonnières, les producteurs pouvant librement vendre leur coton au plus offrant ; et (e) éviter les retards dans la livraison des intrants, le financement étant disponible dès la fin de la campagne.

CRÉER UN FONDS DE GARANTIE POUR LA MISE À DISPOSITION DES INTRANTS POUR LES PRODUCTEURS.

Une autre mesure visant à fournir les producteurs en intrants à moindre coûts et de bonne qualité est la création d'un fonds de garantie. Ce fonds est à l'étude en ce moment, et serait géré par le CCA. L'objectif du fonds est de partager les risques avec les institutions financières, d'améliorer l'accès au crédit pour les principaux opérateurs, et d'accroître les revenus des producteurs du secteur du coton.

CRÉER UN FONDS DE LISSAGE.

Établir un « fonds de lissage » permet de réduire les effets de la forte variabilité des cours internationaux du coton, devenus très volatiles. Le but principal de ce fonds est de gérer les risques liés à la volatilité des prix du coton à court terme. Il consiste à gérer une fluctuation libre des prix à l'intérieur de marges définies autour d'un prix de tendance du marché.

46. Ministère de l'Agriculture, *Réforme des filières coton et anacarde. Document de Stratégie*, septembre 2013, p.21.

RENFORCER LA CAPACITÉ DE TRANSFORMATION LOCALE DU COTON-FIBRE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE 25%.

Pour se conformer à l'objectif fixé par l'UEMOA de transformer 25 % de la production de coton-fibre, il faut stimuler la demande interne de coton-fibre par la relance de l'industrie textile. Un mécanisme possible consiste à fixer la part de la production du coton-fibre destinée à la transformation locale à 25 %, mais tout en permettant aux égreneurs d'exporter d'avantage (c'est-à-dire au-delà de 75 % de la production) après avoir satisfait la demande domestique. Ceci a l'avantage de fixer formellement l'objectif à 25 % pour inciter à la transformation, tout en gardant une marge de flexibilité pour les égreneurs et négociants à l'export.

Par ailleurs, la poursuite de l'objectif de 25 % de transformation doit être accompagné par la mise en œuvre coordonnée au niveau de l'UEMOA de mesures de politique commerciale conformes à l'OMC, afin d'atténuer les effets de la concurrence internationale et certaines formes de concurrence déloyale. Une même approche doit être entreprise au niveau de la CEDEAO afin d'éliminer les nombreux obstacles tarifaires et non-tarifaires au commerce qui subsistent au sein de ces deux communautés et entre elles. Enfin, il s'agit pour la Côte d'Ivoire d'exploiter toutes les possibilités offertes dans le cadre de la stratégie régionale coton-textiles-habillement de l'UEMOA.

RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION DES UNITÉS DE 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} TRANSFORMATION.

La réforme de 2013 propose de relancer les industries de 2^{ème} et 3^{ème} transformation par la mise en place d'une stratégie d'industrialisation qui s'appuie sur des partenariats public-privé.⁴⁷ Cela passe par la restructuration et la mise à niveau de l'industrie textile, une plus forte orientation à l'export au niveau de la sous-région pour les produits tissés, ainsi que le développement du marché national ivoirien. La forte croissance de la population ouest-africaine représente un atout majeur pour le marché du textile.

Aussi, le soutien au secteur textile passe par la création d'instruments financiers nouveaux, notamment un fonds d'investissement pour l'industrie coton-textiles-habillement et un fonds de garantie des investissements. D'autre part, il s'agit de créer des mesures d'incitation fiscale pour permettre à l'industrie de transformation du coton de renouveler ses équipements et de croître, soit par des allègements ciblés, soit en octroyant le statut de « point francs » à toutes les unités de filature, de tissage et de confection à titre de mesure transitoire.

47. Ministère de l'Agriculture, *Réforme des filières coton et anacarde. Document de Stratégie*, septembre 2013, p.21.

ADAPTER LES POLITIQUES DES MARCHÉS PUBLICS IVOIRIENS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN TEXTILE LOCAL.

La redynamisation de l'industrie textile pourrait profiter d'une demande venant des marchés passés par le gouvernement ivoirien pour des produits textiles finis et de confection à base de coton, tels que les tenues administratives, les uniformes scolaires et ceux de l'armée, de la police, de la douane, du personnel médical, et des transports publics et aériens. Une règle minimale de contenu local pourrait être fixée pour les investissements et les appels d'offres pour l'industrie hôtelière. S'ils sont bien coordonnés au niveau de l'UEMOA, les marchés publics peuvent constituer une impulsion importante pour la création d'un grand marché dynamique des textiles au niveau de la sous-région.

ADOPTER UNE POLITIQUE DE TARIFICATION DE L'ÉNERGIE EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE.

L'un des facteurs clé de la compétitivité est l'accès à des sources d'énergie en suffisance et bon marché. L'industrie ivoirienne fait face à des coupures récurrentes, et paie des factures énergétiques élevées. Pour soutenir la relance, une mesure clé sera d'adopter une politique de tarification différenciée des énergies, qui tienne compte des besoins et des objectifs de développement de l'industrie textile.

ENCOURAGER LES ÉNERGIES ALTERNATIVES ET RENOUVELABLES.

Par ailleurs, il faut également encourager la production et le recours à d'autres sources d'énergie pour améliorer l'approvisionnement en énergie. Concernant les sources d'énergie propres au secteur, il faut développer l'usage de l'huile de coton comme carburant pour alimenter les groupes électrogènes et les centrales électriques des sociétés cotonnières, ou d'autres petites et moyennes manufactures, ou encore encourager les usines à s'adapter l'utilisation des coques comme source d'énergie. Concernant les sources d'énergie alternatives, il faut encourager l'utilisation d'énergie solaire par les structures de productions agricoles et les PME.

INITIER ET SOUTENIR LA CRÉATION D'UNE BOURSE DU COTON DANS LE CADRE DE L'UEMOA (EN FCFA).

Comme illustré plus haut, la compétitivité du coton ivoirien et africain est dépendante des cours mondiaux du coton, qui s'échange en dollars des États-Unis. Ainsi, les énormes variations de prix que subissent les producteurs ivoiriens et ouest-africains sont causées, ou amplifiées,



(cc) Carsten ten Brink.

par la volatilité des cours de changes entre le dollar et le franc CFA. Sachant que près de la moitié du coton africain est produit en Zone franc CFA⁴⁸, il paraît envisageable de réduire l'exposition à la volatilité des cours de change et atteindre une plus grande stabilité des prix payés en francs CFA, en échangeant une plus grande part de la production cotonnière directement en francs CFA. Une bourse régionale d'échange du coton au niveau de l'UEMOA permettrait effectivement d'échanger des volumes de coton assez grands en francs CFA, pour les besoins des industries de transformation et les marchés sous régionaux, ces derniers ayant un effet sur la stabilité des prix payés en franc CFA.

Selon l'objectif fixé par l'UEMOA de transformer 25 % du coton ouest-africain, un quart ou plus de la production cotonnière de l'UEMOA pourrait à terme être échangée

en francs CFA, dans le cadre de la bourse régionale du coton. L'existence de cette bourse permettrait vraisemblablement aussi de mettre au point des mécanismes de fixation des prix du coton payés au producteur, plus efficaces et plus justes que ceux qui existent actuellement, et qui la plupart du temps ne couvrent pas les coûts de production. En tant qu'un des plus grands producteurs de coton de l'UEMOA, et disposant d'une importante place financière au sein de la sous-région, la Côte d'Ivoire dispose des avantages comparatifs et du leadership politique pour initier et créer avec ses partenaires de l'UEMOA la Bourse régionale du coton, avec siège à Abidjan. Pour cela, une étude doit être menée afin de déterminer la faisabilité économique et technique d'une telle bourse, et en particulier si, et dans quelles conditions, elle permettrait d'exercer une influence sur les prix du coton en francs CFA, et sur l'émergence d'un bassin régional de production et de transformation du coton au niveau de l'UEMOA.

48. *Le commerce cotonnier en Afrique*, Ecobank Research, 2013.

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La vision du secteur coton-textiles-habillement, à savoir « Côte d'Ivoire plateforme africaine du coton, du textile et de l'habillement à l'horizon 2020 », sera réalisée à travers quatre objectifs stratégiques déterminés par les défis et les contraintes d'une part, et les opportunités de développement du secteur d'autre part. Ces quatre objectifs stratégiques sont :

Objectif stratégique 1 : Améliorer la rentabilité, la productivité et la qualité au sein de la filière coton.

Le secteur du coton en Côte d'Ivoire fait face à de nombreux défis et difficultés, qui sont le résultat de longues années de conflit, de chocs externes, et de nombreuses réformes non réussies. Le secteur est aujourd'hui en déclin, avec une production en-deçà de la capacité d'égréage de 600 000 tonnes, une piètre qualité de la fibre de coton, des rendements à la baisse, des problèmes structurels de financement de la production et un endettement chronique de la filière. Afin d'améliorer la compétitivité du coton ivoirien, les actions à mener dans le cadre de la SNE devront s'articuler autour des objectifs opérationnels suivants :

- Améliorer la gestion de la qualité du coton ;
- Accroître la productivité de la filière par une amélioration des rendements et des processus ;
- Renforcer la recherche et développement dans le domaine du coton ;
- Réduire les coûts d'approvisionnement en intrants ;
- Renforcer la régulation de la fourniture d'intrants ;
- Améliorer l'efficacité du financement de la production du coton-graine ; et
- Atténuer la volatilité des cours de coton.

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'organisation et la gouvernance du secteur coton-textiles-habillement.

Le secteur est aujourd'hui à mi-chemin sur la voie de la libéralisation, et dominé par des sociétés cotonnières peu efficaces. Les organisations des producteurs sont faibles, peu structurées, et non impliquées dans la commercialisation du coton. Les segments de la transformation et de la confection ne sont guère mieux lotis, contribuant à la fragmentation de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement ». Afin de mieux renforcer les structures et la représentation des acteurs, et de mieux intégrer la gouvernance de la chaîne de valeur, les actions à mener s'articulent autour des objectifs opérationnels suivants :

- Structurer les producteurs en sociétés coopératives ;
- Améliorer l'organisation des acteurs de la filière ;
- Renforcer l'efficacité du Conseil coton-anacarde (CCA) et de l'InterCoton ;
- Renforcer le suivi de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement » ; et
- Renforcer la représentation du secteur coton-textiles-habillement au niveau régional.

Objectif stratégique 3 : Développer la transformation locale du coton et valoriser les produits dérivés.

Les sociétés de filature souffrent de nombreuses contraintes qui limitent leurs gammes de produits aux produits de base (bobines de fils, échevette, etc.). Les tisserands sont confrontés à des problèmes de qualité. Cette industrie textile qui a bénéficié d'aides substantielles de l'État fait aujourd'hui face à de nombreuses difficultés, notamment du fait de l'importation frauduleuse des produits asiatiques et des problèmes de financement. Les entreprises de confection sont peu nombreuses, peu compétitives, et restent confrontées aux problèmes de capacité de production face à la forte

demande des marchés extérieurs, et surtout le marché américain. S'agissant de la trituration, il ne reste plus qu'une usine opérationnelle, qui tourne à 50 % de sa capacité et transforme 20 % de la production de graines. Afin de relancer les industries de transformation en Côte d'Ivoire, les actions à mener s'articulent autour des objectifs opérationnels suivants :

- Relancer l'industrie textile et l'industrie de confection ;
- Prendre des mesures incitatives pour soutenir la transformation locale du coton ;
- Renforcer le cadre de régulation et de politique commerciale ;
- Adopter une politique incitative des marchés publics ;
- Adopter une politique énergétique incitative ;
- Améliorer la formation aux métiers du textile, de la confection et de la création ;
- Vulgariser le code des investissements ; et
- Créer des mécanismes de financement nouveaux.

Objectif stratégique 4 : Diversifier l'offre et promouvoir le coton, les textiles, la confection et la création sur les marchés régionaux et internationaux.

De nombreuses opportunités de diversification de marchés et de produits existent. Cueilli à la main, le coton ivoirien correspond à des variétés recherchées pour la qualité et la longueur de ses fibres. La qualité intrinsèque du coton ivoirien constitue donc un avantage concurrentiel qu'il convient d'exploiter, et qui permet d'envisager une diversification vers le coton certifié et le coton conforme au « commerce équitable ». Pour les produits textiles, en particulier les tissus imprimés, les marchés africain et américain offrent un fort potentiel d'exportation, en raison d'avantages tarifaires et de fortes dynamiques de croissance. Par ailleurs, la trituration de la graine de coton présente un potentiel inexploité de diversification vers la production d'huile de coton et de tourteau. Or, le coton et les textiles ivoiriens souffrent d'une mauvaise image auprès des acheteurs, en raison des problèmes de qualité. Afin de saisir les nombreuses opportunités offertes, les actions à mener s'articulent autour des objectifs opérationnels suivants :

- Promouvoir l'image de marque du coton ivoirien ;
- Promouvoir l'image de marque du textile, de la confection et de la création ivoiriens ; et
- Diversifier l'offre de produits et les marchés d'exportation.

GOUVERNANCE ET COORDINATION

Le large éventail d'activités à mettre en œuvre durant la période 2015-2020 nécessite une coordination et une planification minutieuse. Cette gestion de la mise en œuvre vise à identifier et allouer efficacement les ressources,

coordonner les interventions entre les différents partenaires de mise en œuvre, et définir le système de suivi des résultats. À cette fin, un Conseil national des exportations (CNE) a été mis en place afin de faciliter le partenariat public-privé pour la coordination et la mise en œuvre de la stratégie du secteur du coton. La structure de mise en œuvre devra également être soutenue par un secrétariat exécutif, chargé de soutenir le CNE dans ses opérations hebdomadaires, et de faire le lien entre la planification et les institutions qui mettront en œuvre la stratégie.

Une coordination forte des institutions nationales, des acteurs privés, des agences et organisations de développement et des ONG, parfaitement orientée vers les différentes priorités de la stratégie, permettra d'éviter les doubles emplois et de garantir un impact maximum. Pour être absolument efficace, la gestion de la mise en œuvre doit se fonder sur le suivi des résultats des activités, afin d'ajuster les priorités de mise en œuvre selon l'évolution de la filière et du marché.

De nombreuses institutions joueront un rôle clef dans la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie. Ces institutions seront responsables de l'exécution des projets en lien avec les priorités de la stratégie. Par conséquent, ces institutions ont effectivement la responsabilité du succès de la mise en œuvre de la stratégie. Chaque institution a pour mandat général de soutenir la filière, et son mandat spécifique dans la mise en œuvre de la stratégie est clairement identifié dans le plan d'action.

CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Pour que la mise en œuvre de la stratégie soit efficace, il faut une coordination efficiente des interventions, mais surtout un suivi continu et une évaluation constante des résultats. Ceci est essentiel pour pouvoir identifier le besoin de mesures correctives, les définir et les intégrer à la planification des prochaines interventions. Le plan d'action de la stratégie définit des indicateurs de suivi et d'évaluation pour chaque activité de la stratégie. Ces indicateurs serviront de référentiel pour mesurer le succès de la mise en œuvre. Cependant, le suivi de la stratégie implique également un processus dynamique permettant aux parties prenantes de définir de nouveaux indicateurs de succès, ainsi que des outils de vérification adaptés aux besoins évolutifs de la mise en œuvre.

Les structures de gouvernance de la stratégie devront rapidement mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des résultats. Ce système doit permettre la production de rapports d'activités pour rendre compte au Conseil national des exportations et au Conseil des Ministres de la progression de la mise en œuvre.



(cc) Martin LaBar.

FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Le financement de la mise en œuvre de la stratégie se fera selon trois modalités distinctes : le financement public, le financement privé, et le soutien des agences et organisations internationales.

Le plan d'action de la stratégie identifie des institutions nationales responsables de la mise en œuvre de certaines actions. Les actions identifiées concordent avec les mandats de ces institutions. Par conséquent, il reviendra à ces institutions de planifier les actions dont elles ont la charge, et de les intégrer dans leurs plans de travail annuel. Ces plans de travail annuels seront normalement soutenus par le budget national, dans le cadre du mandat de ces institutions. Il sera également possible pour l'institution de mobiliser des ressources en coordination avec l'unité technique et le secrétariat exécutif afin d'éviter des doublons.

Un nombre important d'activités seront directement mises en œuvre par les acteurs privé dans le cadre de leurs opérations annuelles. Les ressources du secteur privé pourront également être mobilisées à travers des partenariats public-privé.

Le développement de synergies avec les agences et organisations internationales est important, afin d'assurer une mise en œuvre complète et rapide de la stratégie. Tel qu'indiqué dans ce document, de nombreux projets en cours, ou planifiés, possèdent déjà des synergies avec les priorités de la stratégie. Il sera de la responsabilité des institutions de mise en œuvre d'élaborer, en collaboration avec le secrétariat exécutif, des propositions de projet à soumettre aux agences et organisations internationales.



(cc) Photos ITC.



(cc) Carsten ten Brink.

STRATÉGIE NATIONALE D'EXPORTATION DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

STRATÉGIE SECTORIELLE COTON-TEXTILES-HABILLEMENT

PLAN D'ACTION

Le plan d'action de la stratégie « coton-textiles-habillement » est composé d'activités au niveau macroéconomique qui ont émergé suite au diagnostic de la fonction et des stratégies sectorielles, ainsi que d'activités complémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques de la SNE. Les niveaux de priorité 1, 2, et 3,

correspondent à une mise œuvre à court terme (1 an), moyen terme (1-3 ans) et long terme (>3 ans) respectivement. Les coûts indiqués sont des estimations et devront être réévalués dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.



Objectif stratégique 1 : Améliorer la rentabilité, la productivité et la qualité au sein de la filière coton.								
Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=fable	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
1.1. Améliorer la gestion de la qualité du coton.	1.1.1. Introduire un système de classement du coton fibre par instrument de mesure basé sur la norme de la Chaine de mesures intégrées (CMI).	1	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> Le système de classement par instrument de mesure est en place. 50 % des zones de production sont couvertes en deux ans. 	APROCOT-CI	CNRA APROCOT-CI InterCoton CCA CODINORM		2000000
	1.1.2. Introduire un système de traçabilité des balles de coton dans chacune des zones de production, basé sur le système CMI.	2	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> Le système de traçabilité des balles de coton est en place. 50 % des zones de production sont couvertes en deux ans. 	Conseil du Coton et de l'Anacarde	CNRA APROCOT-CI InterCoton CCA CODINORM		2000000
	1.1.3. Introduire un mécanisme de certification qualité du coton basée sur le système CMI, y compris un label qualité lié au respect d'un cahier des charges qualité pour les producteurs et les transporteurs, afin d'augmenter la valeur commerciale du coton.	2	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> Le mécanisme de certification qualité du coton basée sur le système CMI est en place. La valeur commerciale a augmenté. 	Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA)	CNRA APROCOT-C Fédération des producteurs InterCoton CCA CODINORM		1000000
	1.1.4. Établir un comité national de certification pour la filière coton, chargé de gérer le système de certification qualité du coton ivoirien.	2	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité national de certification qualité coton est établi. 50 % des zones de production sont couvertes en deux ans. 	Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA)	CNRA APROCOT-C Fédération des producteurs InterCoton CCA CODINORM MINAGRI		1000000
	1.1.5. Harmoniser les normes de qualité du coton avec les normes internationales, renforcer en adaptant le cadre législatif et réglementaire ivoirien.	1	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> La base légale est modifiée. Les normes sont harmonisées. 	CODINORM	CNRA APROCOT-CI Fédération Producteurs InterCoton CCA MINAGRI		200000
	1.1.6. Renforcer l'activité de normalisation à l'échelon national et renforcer la coopération en matière de normalisation à l'échelle régionale dans le cadre de la stratégie coton de l'UEMOA.	2	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> Chaque nouvelle norme est harmonisée aux niveaux régional et international. 	CODINORM	MINAGRI, MIAIE MCAPPPME CCA APROCOT-CI Fédération Producteurs InterCoton CNRA	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	1000000

Objectif stratégique 1 : Améliorer la rentabilité, la productivité et la qualité au sein de la filière coton.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=fatible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
1.1. Améliorer la gestion de la qualité du coton.	1.1.7. Créer un programme national de réduction de la contamination du coton, et établir une liste de mesures prioritaires, en particulier éliminer l'utilisation de sacs polypropylènes pour la récolte et le transport du coton.	2	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> » Le programme national de réduction de la contamination du coton est mis en œuvre. » L'utilisation de sacs plastiques est interdite. 	CCA	CCA APROCOT-CI Fédération Producteurs InterCoton MINAGRI CODINORM CNRA		5000000
	1.1.8. Appliquer au niveau de la Côte d'Ivoire les actions de résolution des problèmes liés à la contamination du coton, fixées dans le cadre de la stratégie coton de l'UEMOA. En particulier, introduire de nouveaux outils de récolte du coton au niveau producteurs et de nouveaux équipements de tri du coton de la fibre.	2	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> » Les actions de l'UEMOA sont transposées et appliquées en Côte d'Ivoire. 	CCA	CCA APROCOT-CI Fédération Producteurs InterCoton MINAGRI CODINORM CNRA	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	5000000
	1.1.9. Introduire un système de prime à la qualité (système bonus/malus ou similaire) lié aux prix payés aux producteurs ; sensibiliser et former les producteurs et les sociétés cotonnières.	1	Producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> » Le système de prime à la qualité est en place. » La qualité du coton est améliorée. 	CCA	APROCOT-CI CCA Fédération Producteurs InterCoton MINAGRI CODINORM CNRA		2000000
	1.1.10. Intégrer les nouvelles mesures de gestion de la qualité dans les services d'appui et de vulgarisation agricole aux producteurs, et former les conseiller techniques à la gestion de la qualité.	1	Producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> » Les nouvelles mesures de gestion de la qualité sont diffusées par le biais de la vulgarisation agricole en deux ans. 	InterCoton	Fédération Producteurs APROCOT-CI CCA InterCoton MINAGRI CODINORM CNRA		30000000

Objectif stratégique 1 : Améliorer la rentabilité, la productivité et la qualité au sein de la filière coton.								
Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
1.2. Accroître la productivité de la filière par une amélioration des rendements et des processus.	1.2.1. Assurer un service de conseil agricole efficace, notamment en augmentant le nombre de conseillers et intégrant les bonnes pratiques agricoles dans les services de vulgarisation. En particulier, vulgariser les pratiques qui soutiennent la production du coton propre (sacs en coton pour la récolte, stockage et transport).	2	Producteurs, sociétés cotonnières	» On compte 15% de conseillers de plus en deux ans.	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	Service Technique du MINAGRI InterCoton APROCOT-CI Fédération des producteurs FIRCA		1000000
	1.2.2. Fixer un cahier des charges obligatoire relatif à l'encadrement pour les sociétés cotonnières dans les zones d'exclusivité.	2	Producteurs, sociétés cotonnières	» Le cahier des charges est fixé et appliqué par toutes les sociétés en deux ans.	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	Service Technique du MINAGRI APROCOT-CI InterCoton CCA FIRCA	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	250000
	1.2.3. Soutenir la culture attelée auprès des producteurs par des mesures de crédit ou micro-crédit ou par un système de prêts préférentiels d'équipement octroyés par l'Etat.	1	Producteurs	» Les crédits et les prêts préférentiels en faveur de la culture attelée sont en augmentation.	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	Service Technique du MINAGRI CCA Fédération Producteurs Association des Banques PTF	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	5000000
1.2.4. Mettre à la disposition des producteurs des intrants en quantité, en qualité et en temps opportun.	1	Producteurs	» Le prix des intrants est stabilisé à la baisse.	INTERCOTON		Conseil Coton-Anacarde (CCA), InterCoton APROCOT-CI Fédération Producteurs Service Technique du MINAGRI	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	1000000
1.2.5. Fixer un objectif chiffré de rendement de coton garantissant un minimum de compétitivité aux producteurs.	2	Producteurs, sociétés cotonnières	» L'objectif chiffré de rendement moyen est fixé.	Conseil Coton-Anacarde (CCA)		MINAGRI Fédération des Producteurs APROCOT-CI InterCoton		50000
1.2.6. Améliorer la rentabilité des sociétés cotonnières notamment en : » Fixant l'obligation d'une gestion selon les principes de bonne gestion d'entreprise ; » Fixant l'obligation d'équilibre financier ; » Fixer la part d'autofinancement cible à long terme ; » Organisant un programme de formation en gestion et technique pour les cadres. » Modernisant et remettant à niveau des équipements industriels pour la plupart obsolètes	2	Sociétés cotonnières	» La base légale est modifiée. » Les comptes des sociétés cotonnières sont équilibrés en 4 ans.	Conseil Coton-Anacarde (CCA)		MINAGRI CCA APROCOT-CI InterCoton Ministère des finances et de l'économie Ministère du Budget		500000

Objectif stratégique 1 : Améliorer la rentabilité, la productivité et la qualité au sein de la filière coton.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=fatible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
1.3. Renforcer la recherche et développement dans le domaine du coton.	1.3.1. Reconstruire et renforcer les capacités de recherche et de production de semences du CNRA.	2	CNRA producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> Les capacités de recherche et de production de semences du CNRA sont restaurées en deux ans, et augmentées en 4 ans. 	CNRA	CCA InterCoton Ministère des finances et de l'économie CNRA	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	3000000
	1.3.2. Initier et soutenir le développement d'un pôle d'excellence national en matière de recherche et développement dédié au coton, qui s'inscrit dans le cadre régional de l'UEMOA, axé sur l'amélioration de la recherche variétale, l'optimisation de la qualité, la standardisation et le classement.	2	CNRA producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de pôle d'excellence national est préparé et lancé dans le cadre de l'UEMOA. 	MINAGRI	MIAIE MINAGRI CNRA CCA InterCoton Ministère de la Recherche de l'Enseignement Supérieur	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	1000000
	1.3.3. Participer activement à la mutualisation de la recherche agronomique dans le cadre de l'UEMOA afin d'exploiter les synergies offertes par la stratégie coton régionale. En particulier, développer la recherche de la création génétique et l'amélioration variétale, l'agronomie et les techniques culturales, l'entomologie et la défense des cultures et l'agro-socio-économie.	2	CNRA producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> 50% de la recherche agronomique est mutualisée dans le cadre de l'UEMOA en 5 ans. 	MINAGRI	MIAIE CNRA CCA InterCoton Ministère de la Recherche de l'Enseignement Supérieur	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	500000
1.4. Réduire les coûts d'approvisionnement en intrants.	1.4.1. Soutenir la production locale d'engrais afin de développer un pôle industriel d'engrais à long terme.	2	Producteurs, sociétés cotonnières, autres filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures incitatives sont identifiées. 3 projets pilotes sont lancés en deux ans. 	MINAGRI	MIAIE CCA Ministère de l'industrie FIRCA CNRA		3000000
	1.4.2. Participer activement à la mise en œuvre et tirer parti des stratégies régionales (CEDEAO, UEMOA) pour la promotion des engrais en Afrique de l'Ouest afin de bénéficier de synergies et de financements additionnels.	1	Producteurs, sociétés cotonnières, autres filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> La participation de la Côte d'Ivoire dans les stratégies régionales est effective. Les intrants d'origine de l'UEMOA ont augmenté de 5% par an. 	MINAGRI	MIAIE Ministère de l'industrie FIRCA CNRA	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	1000000
	1.4.3. Participer à la mise en œuvre de mesures de politique commerciale concertées et coordonnées au sein de l'UEMOA visant à faciliter le développement d'une industrie des intrants.	2	Producteurs, sociétés cotonnières, autres filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de politique commerciale sont coordonnées au niveau de l'UEMOA. Les intrants d'origine de l'UEMOA ont augmenté de 5% par an. 	MIAIE	MCAPPME MINAGRI Ministère de l'industrie FIRCA CNRA	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	500000

Objectif stratégique 1 : Améliorer la rentabilité, la productivité et la qualité au sein de la filière coton.								
Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
1.4. Réduire les coûts d'approvisionnement en intrants.	1.4.4. Remplacer le crédit-intrants actuel par un système de l'épargne-intrants, basé sur le système « passeport intrants » qui permettrait un préfinancement par les producteurs eux-mêmes. 1.4.5. Créer un fonds de garantie, pour la mise à disposition des producteurs des intrants, dont l'objectif est de partager les risques avec les institutions financières, améliorer l'accès au crédit par les principaux opérateurs et accroître les revenus des producteurs du secteur coton.	2	Producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> Le système d'épargne-intrants, basé sur le système « passeport intrants » ou similaire, est en place. Le fonds de garantie est mis en place. Seuls les achats d'intrants groupés ou ayant un effet équivalent sur le prix des intrants ont accès aux prestations du fonds. 	CCA	MINAGRI MEF Ministère du Budget CCA InterCoton		2000000
1.5. Renforcer la régulation de la fourniture d'intrants.	1.5.1. Établir un dispositif de contrôle et de régulation avec contractualisation systématique du financement des intrants entre producteurs et sociétés cotonnières, pour éliminer les détournements de coton-graine vers des opérateurs qui n'ont pas financés les intrants, et interdire ou supprimer l'activité des pisteurs. 1.5.2. Introduire un mécanisme de transparence et de concertation obligatoire pour l'approvisionnement en intrants, afin de rendre public les plans de campagne et les contrats conclus entre producteurs et sociétés cotonnières. Ce mécanisme pourrait reposer sur un registre des contrats accessible en ligne et lié au « passeport intrants ». 1.5.3. Introduire dans le mécanisme d'approvisionnement d'intrants, le système des achats groupés. A titre de mesure d'incitation, seuls les contrats d'achats groupés pourraient bénéficier de prestations du fonds de garantie.	1	Producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> 100% des producteurs sont contractualisés en deux ans. L'activité des pisteurs est supprimée en deux ans. Le registre national des contrats est accessible en ligne. Les achats groupés bénéficient des prestations du fonds de garantie. Plus de 50 % des achats sont groupés en deux ans. 	CCA	CCA MINAGRI APROCOT-CI Fédération Producteurs InterCoton MCAPPME/ Commission de la concurrence	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	500000
		1	Producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> Le registre national des contrats est accessible en ligne. 	CCA	MINAGRI CCA InterCoton MCAPPME/ Commission de la concurrence	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	300000
		1	Producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> Les achats groupés bénéficient des prestations du fonds de garantie. Plus de 50 % des achats sont groupés en deux ans. 	CCA	MINAGRI MEF Ministère du Budget CCA InterCoton MCAPPME/ Commission de la concurrence	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	1000000

Objectif stratégique 1 : Améliorer la rentabilité, la productivité et la qualité au sein de la filière coton.								
Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=fatible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
1.6. Atténuer la volatilité des cours de coton.	1.6.1. Établir un « fonds de lissage » en vue de réduire les effets de la forte variabilité des cours internationaux du coton devenus très volatiles. Le but principal de ce fonds est de gérer les risques liés à la volatilité des prix à court terme du coton. Il consiste à gérer une fluctuation libre des prix à l'intérieur de marges définies autour d'un prix de tendance du marché.	2	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> » Conduire une étude de faisabilité » « Fonds de lissage » établi et opérationnel 	CCA	Ministère des finances et de l'économie InterCoton FIRCA Conseil régional de l'épargne public et des marchés financiers (CREPMF) PTF	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	-
	1.6.2. Initier et soutenir la création d'une bourse d'échange régionale du coton en franc CFA dans le cadre l'UEMOA. La bourse aura pour objectif : <ul style="list-style-type: none"> » D'augmenter sensiblement les volumes de coton échangés en FCFA ; » D'exercer une influence sur la stabilité des prix payés en FCFA ; » De créer un véritable marché sous régional du coton ; et » D'assurer l'approvisionnement de l'industrie textile ivoirienne et sous régionale. 	2	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> » L'étude de faisabilité est menée en un an. » La bourse d'échange régionale de coton, avec siège à Abidjan, est établie en trois ans, le cas échéant. 	Ministère des finances et de l'économie	Conseil régional de l'épargne public et des marchés financiers (CREPMF) MINAGRI MEF Ministère du Budget CCA InterCoton Consultants Internationaux		300000

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'organisation et la gouvernance du secteur coton-textiles-habillement.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1 = élevée 3 = faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
2.1. Accompagner la réorganisation des producteurs de coton.	2.1.1. Faire l'état des lieux et le diagnostic des organisations existantes, et évaluer le potentiel résiduel du regroupement en coopératives, associations et grappes productives dans la chaîne de valeur coton-textiles.	1	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » L'étude est effectuée. » Ses recommandations sont appliquées. 	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), MINAGRI	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	200000
		1	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » Au moins 25 % des producteurs sont sensibilisés par an. 	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), MINAGRI	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	500000
		1	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » Les textes statutaires sont rédigés. » Les AG constitutives sont organisées. 	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), MINAGRI	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	2000000
	2.1.2. Sensibiliser les producteurs sur la nécessité de se restructurer en sociétés coopératives, et les y inciter, conformément aux dispositions de l'OHADA.	1	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » 15% des sociétés sont renforcées par an. 	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), MINAGRI	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	2000000
		1	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » 15% des sociétés sont renforcées par an. 	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), MINAGRI	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	1000000
2.2. Améliorer l'organisation des acteurs de la filière.	2.2.1. Soutenir la création d'associations professionnelles de producteurs dans les régions productrices.	2	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » Les coopératives et groupements ont une croissance de 15 % par an dans le secteur coton-textiles-habillement. 	CCI-CI	Conseil Coton-Anacarde (CCA), Service Technique du MINAGRI, FIRCA, CCI-CI, Chambre d'Agriculture	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	1000000
		2	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » Le nombre de groupements de producteurs a augmenté de manière significative. » La commercialisation du coton-graine a augmenté. 	Chambre d'Agriculture	Conseil Coton-Anacarde (CCA), Service Technique du MINAGRI, FIRCA, CCI-CI, Chambre d'Agriculture	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	5000000
	2.2.3. Renforcer leurs capacités des associations professionnelles en matière de gestion, de commercialisation et de négociation commerciale ainsi que de représentation de leurs intérêts dans les faitières, des sociétés cotonnières et auprès de l'Etat.	2	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » Programmes de renforcement de capacités créés. 	CCI-CI	CCA, MINAGRI (DOPA), CNA	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	2500000

Objectif stratégique 2 : Renforcer l'organisation et la gouvernance du secteur coton-textiles-habillement.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
2.2. Améliorer l'organisation des acteurs de la filière.	2.2.4. Vulgariser les bonnes techniques de production de coton, de gestion de la qualité, de commercialisation et de négociation commerciale auprès des organisations de producteurs et des sociétés cotonnières afin de mieux répondre aux signaux des marchés.	1	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » La participation des producteurs au processus de commercialisation a augmenté. 	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	InterCoton, APROCOT-CI Fédération Producteurs CCA Ministère de l'Agriculture / Ministère de l'Economie et des Finances / PTF		1000000
	2.2.5. Assurer une représentation équilibrable des organisations de producteurs dans les conseils d'administration des sociétés cotonnières/d'égrenage dans les zones d'exclusivité, afin de les associer aux décisions stratégiques, notamment la commercialisation et l'export du coton (graine, fibre), et modifier le cadre législatif et réglementaire dans ce sens.	2	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » Le cadre légal est adapté. » Les producteurs sont effectivement représentés dans les CA et les AG des sociétés cotonnières. 	Conseil Coton Anacarde (CCA)	InterCoton, APROCOT-CI Fédération des producteurs CCA MINAGRI MEF Ministère du Budget		1000000
	2.2.6. Permettre aux organisations de producteurs de devenir actionnaires des sociétés cotonnières/d'égrenage afin de mieux participer à leur gestion et d'y exercer une surveillance, et modifier le cadre législatif et réglementaire dans ce sens.	2	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » La participation des producteurs au capital des sociétés cotonnières a augmenté. 	Conseil Coton Anacarde (CCA)	InterCoton, APROCOT-CI Fédération des producteurs CCA MINAGRI MEF Ministère du Budget		70000
2.3. Renforcer l'efficacité du Conseil coton-anacarde et de l'InterCoton.	2.3.1. Réaliser une évaluation indépendante du fonctionnement et de l'efficacité organisationnelle du binôme CCA et InterCoton.	3	CCA, InterCoton	<ul style="list-style-type: none"> » L'étude diagnostique est réalisée. 	Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Economie et des Finances	Conseil Coton Anacarde (CCA) InterCoton.	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	100000
	2.3.2. Sur la base des conclusions, préciser les mandats et les missions respectifs des deux institutions et faire des propositions de réformes ou de changements nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> » Fixer des objectifs de fonctionnement selon les principes de la gestion d'entreprise ; » Fixer une exigence d'équilibre financier et la part d'autofinancement ; » Envisager la certification ISO 9000 pour les deux institutions ; » Assurer la mise en œuvre correcte des procédures ; » S'assurer de l'atteinte des objectifs et apprécier l'impact des actions sur les bénéficiaires. 	3	CCA, InterCoton	<ul style="list-style-type: none"> » Les mesures d'ajustement sont adoptées et appliquées. 	Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Economie et des Finances	Ministère de l'Agriculture / Ministère de l'Economie et des Finances Conseil Coton Anacarde (CCA) InterCoton	Banque Mondiale, UE, AFD	2000000

Objetif stratégique 2 : Renforcer l'organisation et la gouvernance du secteur coton-textiles-habillement.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1 = élevée 3 = faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
2.3. Renforcer l'efficacité du Conseil coton-anacarde et de l'InterCoton.	2.3.3. Renforcer les capacités de gestion et techniques du personnel dans les objectifs qui leurs sont assignés.	2	CCA, InterCoton	<ul style="list-style-type: none"> » Les formations du personnel sont obligatoires et suivies. » Les mesures incitatives de développement personnel sont mises en place. 	Conseil Coton Anacarde (CCA)	Ministère de l'Agriculture / Ministère de l'Economie et des Finances	Banque Mondiale, UE, AFD	500000
2.4. Renforcer le suivi de la chaîne de valeur « coton-textiles-confection ».	2.4.1. Établir un organe de suivi et mettre en place un système de suivi des opérations et de mesure de la compétitivité de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement » basé sur des données d'entreprises.	1	CCA, InterCoton	<ul style="list-style-type: none"> » L'organe de suivi est établi. » Les systèmes et indicateurs de suivi sont mis en place. 	Conseil Coton Anacarde (CCA)	Ministère de l'Agriculture / Ministère de l'Economie et des Finances CCA InterCoton FIRCA		250000
	2.4.2. Mettre en place un observatoire/fonction de veille commun à toute la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement », assurer sa coordination avec le Réseau national d'information commerciale (RNIC) et les réseaux d'information et de vulgarisation ivoiriens, sous régionaux (en particulier celui de l'UEMOA) et internationaux.	1	CCA, InterCoton	<ul style="list-style-type: none"> » La fonction de veille est établie. 	Conseil Coton Anacarde (CCA)	Ministère de l'Agriculture / Ministère de l'Economie et des Finances CCA InterCoton FIRCA		100000
	2.4.3. Faire le rapport de suivi de la chaîne de valeur à la Commission coton-textiles-habillement du Conseil national des exportations (CNE).	2	CCA, InterCoton	<ul style="list-style-type: none"> » Les rapports réguliers sont soumis au CNE. 	CCA	CCA InterCoton MINAGRI Min Industrie Fédération de la filature du Textile et de la Trituration		50000
2.5. Renforcer la représentation du secteur coton-textiles-habillement au niveau régional.	2.5.1. Initier et/ou participer à une structure de représentation ou association du secteur coton-textiles-habillement de la sous-région (UEMOA et CEDEAO) pour mieux sauvegarder les intérêts des acteurs et de peser au niveau international dans la négociation de prix plus élevés, et faciliter l'accès aux marchés.	1	Tous les acteurs de la chaîne de valeur coton-textiles-habillement	<ul style="list-style-type: none"> » La collaboration est formalisée. » La participation aux activités au niveau régional est effective. 	Conseil Coton Anacarde (CCA)	InterCoton CCI-CI Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), MINAGRI	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	250000
	2.5.2. Développer et soutenir des activités de coordination, de plaidoyer politique, d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les organisations du secteur coton-textiles-habillement de la Côte d'Ivoire et de la sous-région, afin de renforcer les liens et augmenter la capacité d'influence au niveau international.	1	Tous les acteurs de la chaîne de valeur coton-textiles-habillement	<ul style="list-style-type: none"> » La participation aux activités au niveau régional est effective. » L'influence est renforcée. 	Conseil Coton Anacarde (CCA)	InterCoton CCI-CI Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), MINAGRI	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	500000

Objectif stratégique 3 : Développer la transformation locale du coton et valoriser les produits dérivés.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
3.1. Relancer l'industrie textile et l'industrie de l'habillement.	3.1.1. Formaliser le comité interministériel de restructuration du secteur textile.	1	Entreprises de filature, de tissage et de confection	» L'Acte portant création du comité est établi.	Ministère des finances et de l'économie	L'Etat et les PTF CCA	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013/2020	50000
	3.1.2. Faire les diagnostics opérationnels des unités de 2ème et 3ème transformation (capacité de production, qualité des équipements, capital humain, capacités de financement, capacités de gestion, approvisionnement, capacités de commercialisation, évaluation des besoins d'assistance).	1	Entreprises de filature, de tissage et de confection	» Les diagnostics sont effectués.	Ministère de l'industrie	Ministère de l'Agriculture GITCO, GAPT18M, FIITHA APROTEXTILE AFRICOT-CI CCA	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	1000000
	3.1.3. Restructurer, recapitaliser et remettre à niveau les unités de transformation pour les préparer aux investissements directs, alliances entre entreprises et partenariats public-privé à l'échelle sous régionale, régionale et internationale.	2	Entreprises de filature, de tissage et de confection	» Les sociétés sont restructurées. » Les nouvelles sociétés sont créées.	Ministère des finances et de l'économie	Ministère de l'Industrie GITCO, GAPT18M, FIITHA APROTEXTILE AFRICOT-CI CCA	La Réforme de la filière coton/anacarde 2013-2020	5000000
3.2. Prendre des mesures incitatives pour soutenir la transformation locale du coton.	3.2.1. Activer les instruments légaux et financiers pour inciter les unités de transformation à moderniser leurs équipements de production, notamment les garanties de crédit d'opération et de cautionnement.	1	Entreprises de filature, de tissage et de confection	» Les instruments financiers sont identifiés. » La base légale est créée.	Ministère des Finances et de l'Economie	GITCO, GAPT18M, FIITHA APROTEXTILE AFRICOT-CI CCA		5000000
	3.2.2. Créer des incitations fiscales pour susciter de nouveaux investissements dans le secteur, notamment par des allègements ciblés et ponctuels (détaxer l'eau et l'électricité au profit du secteur de la transformation du textile, subventionner la fibre destinée à la transformation locale).	1	Entreprises de filature, de tissage et de confection	» Les mesures fiscales sont identifiées. » La base légale est créée.	Ministère des Finances et de l'Economie	GITCO, GAPT18M, FIITHA APROTEXTILE AFRICOT-CI CCA		100000
	3.2.3. Octroyer le statut de « point francs » ou « défiscalisé » à toutes les unités de filature, de tissage et de confection, à titre de mesure transitoire (maximum 5 ans renouvelables), ainsi qu'aux nouveaux investissements dans le sous-secteur textile-confection-habillement ivoirien.	1	Entreprises de filature, de tissage et de confection	» Le statut de point francs est défini, adopté et appliqué.	Ministère des Finances et de l'Economie	GITCO, GAPT18M, FIITHA APROTEXTILE AFRICOT-CI CCA		300000
3.3. Renforcer le cadre de régulation et de politique commerciale.	3.3.1. Conformément aux recommandations de l'UEMOA, fixer formellement l'objectif des 25 % de la production du coton devant être transformés localement.	2	Entreprises de filature, de tissage et de confection	» L'objectif de 25 % est formellement fixé.	Ministère de l'Agriculture	GITCO, GAPT18M, FIITHA APROTEXTILE AFRICOT-CI CCA	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	50000

Objectif stratégique 3 : Développer la transformation locale du coton et valoriser les produits dérivés.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1 = élevée 3 = faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
3.3. Renforcer le cadre de régulation et de politique commerciale.	3.3.2. Mettre en place un mécanisme d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton consistant en l'obligation d'approvisionner le marché domestique en priorité jusqu'à concurrence des 25 % de la production du coton. Le mécanisme doit permettre d'exporter plus de 75 % de la production pour autant que la demande interne soit satisfaite. Cela présente l'avantage de fixer formellement l'objectif à 25 % pour inciter à la transformation tout en laissant aux égreneurs et négociants toute la flexibilité pour exporter.	1	Entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> Le mécanisme d'incitation est défini, adopté et appliqué. La transformation du coton dans le pays augmente. 	Ministère de l'Agriculture	GITTCO, GAP-T18M, FIITHA, APROTEXTILE, AFRICOT-CI, CCA	250000
	3.3.3. Prendre des mesures de lutte contre les importations frauduleuses et les contrefaçons de produits textiles, et réglementer l'importation et la commercialisation des friperies.	1	Tous les acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures idoines nationales sont prises et appliquées. 	Ministère en charge du commerce	Ministère des finances et de l'économie / Ministère de l'Intégration régionale	1000000
	3.3.4. Initier et soutenir la mise en œuvre coordonnée au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO de mesures de politique commerciale conformes à l'OMC, afin d'atténuer les effets de la concurrence internationale et certaines formes de concurrence déloyale.	1	Tous les acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures idoines communes sont identifiées et soumises aux organes de l'UEMOA et de la CEDEAO. 	Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur (MIAE)	Ministère en charge du commerce	300000
	3.3.5. Initier et soutenir l'élimination coordonnée des obstacles tarifaires et non-tarifaires au commerce qui subsistent au sein des communautés d'intégration régionale (UEMOA et CEDEAO).	1	Tous les acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures idoines communes sont identifiées et adoptées par l'UEMOA et la CEDEAO. 	Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur (MIAE)	Ministère des Finances et de l'Économie / Ministère en charge du commerce	500000
3.4. Adopter une politique incitative des marchés publics	3.4.1. Adapter la politique des marchés publics pour l'approvisionnement en produits textiles finis et produits de confection à base de coton, tels que tenues administratives et scolaires, uniformes de l'armée, de la police, de la douane, du personnel médical, et des transports publics et aériens.	2	Tous les acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> La base légale est modifiée ou créée. 	Ministère des finances et de l'économie	Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) ; Ministère en charge du commerce	300000
	3.4.2. Fixer une norme minimale de contenu local de produits coton-textiles-habillement pour les marchés publics et les investissements dans l'industrie hôtelière et le tourisme.	2	Tous les acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> La règle minimale de contenu local est fixée (en %) pour les marchés publics et les investissements domestiques et étrangers. 	Ministère des finances et de l'économie	Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) ; Ministère en charge du commerce	100000
					Ministère des finances et de l'économie		

Objectif stratégique 3 : Développer la transformation locale du coton et valoriser les produits dérivés.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
3.4. Adopter une politique incitative des marchés publics incitative.	3.4.3. Initier et soutenir l'harmonisation des marchés publics au niveau de l'UEMOA afin de favoriser la création d'un grand marché dynamique des textiles au niveau de la sous-région.	1	Tous les acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures idoines communes sont identifiées et adoptées par l'UEMOA et la CEDEAO. 	Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur (MIAIE)	Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) ; Ministère des finances et de l'économie Ministère en charge du commerce	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	300000
3.5. Adopter une politique de diversification énergétique et incitative.	3.5.1. Adopter une politique de tarification différenciée des énergies qui tiennent compte des besoins et des objectifs de développement de l'industrie textile, et permettant de soutenir la relance de la transformation du coton-fibre.	2	Tous acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> La politique de tarification en faveur de l'industrie de transformation est mise en place. 	Ministère de l'énergie	Ministère des finances et de l'économie Conseil Coton Anacarde (CCA) InterCoton		250000
	3.5.2. Valoriser l'huile de coton comme carburant pour alimenter les groupes électrogènes et les centrales électriques des sociétés cotonnières ou des autres petites et moyennes manufactures.	2	Producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> La capacité de pressage est disponible. Les incitations pour l'utilisation d'huile comme carburant sont en place. 	Conseil Coton Anacarde (CCA)	Ministère de l'énergie InterCoton		3000000
	3.5.3. Encourager l'utilisation de l'énergie solaire par les structures de production agricoles et les PME.	2	Producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation de l'énergie solaire augmente. 	Ministère de l'énergie	Conseil Coton Anacarde (CCA) InterCoton MINAGRI		3000000
	3.5.4. Adapter les usines pour l'utilisation de la coque de coton comme source d'énergie.	2	Producteurs, sociétés cotonnières	<ul style="list-style-type: none"> 10 % des usines valorisent la coque de coton. 	Conseil Coton Anacarde (CCA)	InterCoton MINAGRI Ministère de l'énergie		5000000
3.6. Adapter la formation aux métiers du textile, de la confection et de la création aux besoins de la profession	3.6.1. Effectuer une évaluation du capital humain, des compétences techniques et de gestion, et des effectifs requis par les entreprises, pour le développement du secteur « coton-textiles-habillement », au regard de l'offre de formation actuelle aux métiers du textile, de la confection et de la création.	1	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation du capital humain et des besoins en formation est réalisée. 	Ministère de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle	Groupement Ivoirien du Tissage Traditionnel et de la Confection (GITTCO) APROTEXTILE CCA		200000
	3.6.2. Mettre en œuvre un plan de développement des compétences le long de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement » sur la base de l'étude d'évaluation des besoins.	2	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de développement des compétences dans la chaîne de valeur est établi. 	Ministère de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle	Groupement Ivoirien du Tissage Traditionnel et de la Confection (GITTCO) APROTEXTILE CCA		3000000
	3.6.3. Adapter les programmes de formation technique, professionnelle et continue, aux métiers du textile, de la confection et de la création, en adéquation avec les besoins des entreprises, pour permettre d'accéder aux évolutions technologiques et à l'innovation.	2	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> Le programme de formation est adapté en conséquence. 	Ministère de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle	Groupement Ivoirien du Tissage Traditionnel et de la Confection (GITTCO) APROTEXTILE CCA		1000000

Objectif stratégique 3 : Développer la transformation locale du coton et valoriser les produits dérivés.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1 = élevée 3 = faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
3.6. Adapter la formation aux métiers du textile, de la confection et de la création aux besoins de la profession	3.6.4. Insérer les formations aux métiers du textile dans les programmes de formation des établissements d'enseignements technique, professionnelle et continue et assurer la validation des diplômes et certificats par l'Etat.	2	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> Les nouveaux programmes de formation sont établis, et les cursus de formation adaptés. 	Ministère de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle	Groupement Ivoirien du Tissage Traditionnel et de la Confection (GITTCO) APROTEXTILE CCA		2000000
	3.6.5. Développer et valoriser l'apprentissage et la formation aux métiers du textile, de la confection et de la création, reconnus et validés par l'Etat.	2	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> Le système d'apprentissage aux métiers du textile, de la confection et de la création, est introduit. 	CCA	Conseil Coton Anacarde (CCA) GITTCO APROTEXTILE		2000000
	3.6.6. Créer une campagne de sensibilisation et d'encouragement des jeunes aux métiers du textile, de la confection et de la création.	2	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> La campagne de sensibilisation est lancée. 	Groupement Ivoirien du Tissage Traditionnel et de la Confection (GITTCO)	Conseil Coton Anacarde (CCA), APROTEXTILE GITTCO		300000
	3.6.7. Participer activement à la mise en œuvre du programme régional de formation aux métiers du textile de l'UEMOA et les autres programmes sous régionaux.	1	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> La participation et le soutien sont effectifs. 	Ministère de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle	Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur (MIAIE) CCA	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	1000000
	3.6.8. Initier et soutenir la mise en place en Côte d'Ivoire d'un centre technique textile-habillement régional, pour la recherche et développement, et la vulgarisation technique dans le domaine textile-habillement, dans le cadre de la stratégie coton-textile de l'UEMOA.	1	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> L'étude de faisabilité est effectuée. Le projet de centre est développé et validé au niveau de l'UEMOA. 	Ministère de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle	Ministère de l'intégration africaine et des ivoiriens de l'extérieur (MIAIE) CCA	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	5000000
3.7. Vulgariser le code des investissements.	3.7.1. Décliner les profils de rentabilité de la chaîne de valeur en vue de la promotion des investissements dans le secteur coton-textiles.	1	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> Les profils de rentabilité et d'opportunité des investissements dans la chaîne de valeur sont établis. 	CEPICI	Ministère de l'industrie FIITHA GITTCO APROTEXTILE CCA		300000
	3.7.2. Développer une campagne de promotion d'investissement afin de motiver les investisseurs à intervenir dans le secteur.	1	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> La campagne de promotion des investissements est lancée. 	CEPICI	Ministère de l'industrie FIITHA GITTCO APROTEXTILE CCA MINAGRI		1000000
	3.7.3. Attirer les investissements étrangers dans la production, la transformation et l'export du coton, des textiles, de la confection et de la création en Côte d'Ivoire.	1	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> Un projet pilote est réalisé la 1ère année. Au moins 3 projets sont réalisés par an les années suivantes. 	CEPICI	Ministère de l'industrie FIITHA GITTCO APROTEXTILE CCA MINAGRI InterCoton		4000000

Objectif stratégique 3 : Développer la transformation locale du coton et valoriser les produits dérivés.

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
3.7. Vulgariser le code des investissements.	3.7.4. Organiser des forums d'échange sur le code des investissements.	1	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> » Une série de forums d'échange pour les investisseurs sont organisés. » Au moins 3 projets sont réalisés par an les années suivantes. 	CEPICI	Ministère de l'industrie FIITHA GITTCO APROTEXTILE CCA MINAGRI InterCoton		250000
	3.7.5. Faciliter la création d'entreprise et soutenir la culture d'entreprise dans le secteur coton-textiles-confection-crétion.	1	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> » Le programme spécial de soutien à l'entreprenariat autour du label qualité coton- textile ivoirien est établi. » Les partenaires sont identifiés. 	CEPICI	Ministère de l'industrie FIITHA GITTCO APROTEXTILE		2000000
3.8. Créer des mécanismes de financement nouveaux.	3.8.1. Mettre en place un fonds d'équipement des producteurs pour octroyer des prêts préférentiels ou des cofinancements à des conditions d'accès peu compliquées.	1	Producteurs	<ul style="list-style-type: none"> » La faisabilité technique et financière est établie. » Le fonds d'équipement des producteurs est établi en deux ans. 	Conseil Coton-Anacarde (CCA)	Service Technique du MINAGRI CCA InterCoton FIRCA MEF Ministère du Budget		5000000
	3.8.2. Créer un fond d'incitation (crédits, cautionnements) pour la production coton-textiles-confection-crétion, afin de sécuriser les revenus et attirer les investissements privés.	1	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> » La faisabilité technique et financière est établie. » Le fonds d'incitation à la production est créé, le cas échéant. 	Ministère des finances et de l'économie	CCI-CI CCA APROTEXTILE InterCoton MEF MINAGRI		2000000
	3.8.3. Créer une banque coopérative ou alternative COTEX.	2	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> » La faisabilité technique et financière est établie. » La banque coopérative ou alternative COTEX créée, le cas échéant. 	Ministère des finances et de l'économie	CCI-CI		5000000
	3.8.4. Soutenir et participer à la création d'un fonds d'investissement COTEX régional (UEMOA) pour la relance de la transformation industrielle.	1	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> » La participation et le soutien sont effectifs dans le cadre de l'UEMOA. 	Ministère des finances et de l'économie	CCI-CI Conseil régional de l'épargne public et des marchés financiers (CREPMF)	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	2000000

Objectif stratégique 3 : Développer la transformation locale du coton et valoriser les produits dérivés.								
Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
3.8. Créer des mécanismes de financement nouveaux.	3.8.5. Faciliter l'apport de garanties par les entreprises du secteur coton-textiles-habillement et réviser le cadre légal et réglementaire dans ce sens.	1	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> Le cadre légal et réglementaire est adapté. Les modalités de garantie pour les entreprises sont étendues. 	Ministère des finances et de l'économie	CCI-CI CCA InterCoton MEF MINAGRI		300000
	3.8.6. Sensibiliser les acteurs pour qu'ils répondent aux exigences des banques et établissements financiers.	2	Investisseurs, entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> La campagne de sensibilisation est conduite. 	Ministère des finances et de l'économie	CCI-CI		500000
Objectif stratégique 4 : Diversifier l'offre et promouvoir le coton, les textiles, la confection et la création sur les marchés régionaux et internationaux								
Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
4.1. Promouvoir l'image de marque du coton ivoirien.	<p>4.1.1. Développer et introduire un « Label qualité coton national » dans l'ensemble des zones de production :</p> <ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les normes de qualité et les méthodes de classement ; Définir une charte qualité tripartite (producteurs, égreneurs, État) qui engage les parties prenantes ; Établir un cahier des charges précis à respecter par les producteurs ; Définir les programmes de sensibilisation et de formation à la gestion de la qualité ; et Définir un système de valorisation de la qualité. <p>4.1.2. Créer un programme de promotion du coton ivoirien et de communication auprès des acheteurs afin de rétablir l'image négative qui est associée au coton ivoirien. Le programme doit reposer sur le « Label qualité coton ivoirien » et doit être promu auprès des acheteurs à travers le réseau de conseillers commerciaux, et être assorti d'un plan de communication et média ciblé sur les marchés stratégiques identifiés par la SNE.</p>	1	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> Le « Label qualité coton national » est introduit. 50 % des zones de production sont couvertes en deux ans. 	MINAGRI	CCA, InterCoton, CNRA, FIRCA Ministère de l'industrie MINAGRI		2000000
		1	Producteurs, sociétés cotonnières, acheteurs internationaux, entreprises de filature, de tissage et de confection	<ul style="list-style-type: none"> Le programme de promotion du coton ivoirien est créé et opérationnel. L'image de marque est notablement améliorée. 	MINAGRI	CCA, InterCoton, CNRA, FIRCA		1000000

Objectif stratégique 4 - Diversifier l'offre et promouvoir le coton, les textiles, la confection et la création sur les marchés régionaux et internationaux

Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1=élevée 3=faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
4.1. Promouvoir l'image de marque du coton ivoirien.	4.1.3. Renforcer les capacités des organisations de producteurs à commercialiser et promouvoir leur production de coton, afin d'améliorer la compréhension des besoins spécifiques des clients, et de construire une relation à long terme et de confiance avec les usines de filatures en Côte d'Ivoire et à l'étranger.	1	Producteurs, sociétés cotonières	<ul style="list-style-type: none"> » Le programme de renforcement des capacités est créé et opérationnel. » Les producteurs participent effectivement à la commercialisation. 	InterCoton	MINAGRI CCA InterCoton Fédération des producteurs		2000000
4.2. Promouvoir l'image de marque du textile, de la confection et de la création ivoiriens.	4.2.1. Créer un « Label qualité textile-confection ivoirien » : <ul style="list-style-type: none"> » Définir et harmoniser les normes de qualité du textile ; » Définir une charte de la qualité et un cahier des charges précis à respecter par les producteurs et les parties prenantes ; et » Définir les programmes de sensibilisation et de formation à la gestion de la qualité. 	1	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> » Le « Label qualité textile-confection ivoirien » est introduit. » 50-75 % de la production textile ivoirienne est couverte en 5 ans. 	CODINORM	APROTEXTILE FIITHA GITCO MINAGRI CODINORM CCA		2000000
	4.2.2. Créer un programme de promotion du textile, de la confection et de la création, pour renforcer leur image et le positionnement axés sur la qualité, l'originalité et la créativité.	2	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> » Le programme de promotion est créé. » Le positionnement est amélioré. 	APROTEXTILE/ FIITHA	Ministère de l'industrie / GITCO		1000000
	4.2.3. Soutenir la création d'une image de marque du textile, de la confection et de la création ivoirienne, et adopter une stratégie de marketing (positionnement, commercialisation, promotion), différenciée selon les marchés, avec une attention particulière pour la sous-région.	2	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> » L'image de marque est améliorée. » Les stratégies marketing différenciées sont développées. 	CCA	Ministère de l'industrie / GITCO APROTEXTILE CCA InterCoton		1000000
	4.2.4. Renforcer la capacité des acteurs dans les domaines de la commercialisation et la promotion des textiles, de la confection et de la création, en vue d'améliorer la compréhension des besoins spécifiques des clients et de construire une relation de confiance à long terme et avec les acheteurs en Côte d'Ivoire, dans la sous-région et sur les marchés internationaux.	1	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> » Le programme de renforcement des capacités est créé et opérationnel. » La durabilité des relations commerciales augmente. 	CCA/ APROTEXTILE	Ministère de l'industrie / GITCO CCA InterCoton APROTEXTILE/ FIITHA		2000000
4.3. Diversifier l'offre de produits et les marchés d'exportation.	4.3.1. Développer les marchés cibles (existants et nouveaux) selon les options de diversification retenues dans le cadre de la SNE (cf. tableau 28).	1	Tous les acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> » Les plans marketing détaillés produits/marchés sont développés et validés la 1^{ère} année. » Au moins 25 % des acteurs utilisent les plans marketing dès la 3^{ème} année. 	CCA/ APROTEXTILE	GITCO / APEX-CI / FIITHA APROTEXTILE RNIC CCA InterCoton		250000

Objectif stratégique 4 : Diversifier l'offre et promouvoir le coton, les textiles, la confection et la création sur les marchés régionaux et internationaux								
Objectifs opérationnels	Activités	Priorité 1 = élevée 3 = faible	Bénéficiaires	Mesures cibles	Principal partenaire de mise en œuvre	Partenaires de soutien de la mise en œuvre	Programme existant	Coûts estimés (\$E.-U.)
4.3. Diversifier l'offre de produits et les marchés d'exportation.	4.3.2. Diversifier l'offre de produits (coton, textiles et confection) selon les options de diversification retenues dans le cadre de la SNE (cf. tableau 28).	1	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> Les plans marketing détaillés produits/marchés sont développés et validés la 1ère année. Au moins 25 % des acteurs utilisent les plans marketing dès la 3ème année. 	APROTEXTILE	InterCoton / GITTCO / APEX-CI / RNIC / CCA / APROTEXTILE / FIITHA		250000
	4.3.3. Soutenir et participer activement aux activités visant à promouvoir le textile, la confection et la création de la sous-région dans le cadre de la stratégie régionale coton-textiles-habillement de l'UEMOA.	1	Entreprises de filature, de tissage, de confection et de création	<ul style="list-style-type: none"> La participation et le soutien sont effectifs. L'image de marque est améliorée. 	Ministère de l'industrie	Ministère de l'intégration régionale/ APROTEXTILE / FIITHA	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	250000
	4.3.4. Développer et renforcer la capacité des exportateurs ivoiriens à exploiter l'accès aux marchés dans le cadre des accords commerciaux préférentiels (AGOA, APE, CHINE, INDE) pour le coton et ses dérivés, et les produits textiles et de confection.	1	Tous les acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> Le programme de renforcement des capacités est créé et opérationnel. Le taux d'accès aux marchés préférentiels augmente. 	APEX-CI	APROTEXTILE/ FIITHA / GITTCO / InterCoton / CCA/ MCAPPME		500000
	4.3.5. Dans le cadre de la CEDEAO et de l'UEMOA, initier et mener la négociation des accords de libre-échange pour le coton et ses dérivés, les produits textiles et de confection, avec les partenaires commerciaux régionaux et internationaux, notamment ceux correspondant aux marchés stratégiques de la Côte d'Ivoire.	1	Tous les acteurs de la chaîne de valeur « coton-textiles-habillement »	<ul style="list-style-type: none"> Les points figurent à l'agenda de l'UEMOA et CEDEAO. L'accès aux marchés préférentiels est étendu à de nouveaux marchés. 	MCAPPME / MIAEI	APROTEXTILE / CCA / FIITHA	La Stratégie coton-textiles-habillement de l'UEMOA	1000000

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, articles et documents:

- N. S. Sodhi, *Impact de la technologie et les machines sur la production : le monde versus l'Afrique*, juillet 2012, http://magazine.cottonafrica.com/magazine_fr/?p=777
- Pierre Nyabyenda, *Les plantes cultivées en régions tropicales d'altitude d'Afrique : Cultures industrielles et d'exportations, cultures fruitières, cultures maraichères*, Presses Agronomiques de Gembloux, 2006, pp. 69-79.
- Justin Yatty Kouadio, Mongomaké Koné, Yao Djè, Marie Anne D'Almeida, Michel Zouzou, *L'étiollement est un facteur d'induction de l'embryogenèse somatique au cours de la callogenèse chez deux variétés récalcitrantes de cotonnier cultivées en Côte d'Ivoire*, *Bio-technol. Agron. Soc. Environ.* 2004 8 (3), pp. 155-162.
- Raoul Germain Blé, *Le pagné : un moyen de communication en Côte d'Ivoire*, *Revue Communication*, vol. 30/1, 2012 : <http://communication.revues.org/index3026.html#ftn2>
- Antoine Labey, *Socio-économie des oléagineux en Afrique*. In « Oléagineux, corps gras, lipides », (Actes des journées Chevreul de l'AFECG 2009), Volume 16, Numéro 4-5-6, Juillet-Décembre 2009, pp. 276-279. <http://www.ocl-journal.org/articles/ocl/abs/2009/04/ocl2009164p276/ocl2009164p276.html>
- Jacomet Dominique, *Le textile-habillement : Une industrie de point !*, Economica, 2ème édition, 1988.
- Ministère de l'Agriculture, *Réforme des filières coton et anacarde. Document de Stratégie*, septembre 2013, p.21.
- Ministère de l'Agriculture, *Document d'opérationnalité de la réforme des filières coton et anacarde*, septembre 2013, p.217.
- G. Estur & N. Gergely, *La filière coton de Côte d'Ivoire*. Africa Region Working Paper Series No. 130 (b), juin 2010. 64 p.
- Simplice Yao Koffi, *Libéralisation de la filière coton en Côte d'Ivoire quinze ans après : empreinte spatiale et organisationnelle*, *Cinq Continents - Revue roumaine de géographie*, été 2013, Vol. 3, no. 7, pp. 5-17.
- OCDE, *L'or blanc brillera-t-il encore longtemps sous le soleil ouest-africain ? Principales conclusions de l'analyse du CSAO/OCDE sur le devenir du coton africain*, octobre 2010, p.23.
- InterCoton, *La filière coton de Côte d'Ivoire. Importance et difficultés*, Présentation ppt. InterCoton, 2010. www.intercoton.org
- ITC, *Côte d'Ivoire : Perspectives des entreprises*, Série de l'ITC sur les mesures non tarifaires, Genève, 2014, p.102.
- H.S. Zagbaï, F.Berti & Ph. Lebailly, *Impact de la dynamique cotonnière sur le développement rural. Étude de cas de la région de Korhogo, au Nord et au Centre de la Côte d'Ivoire*, In Base, Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement, Volume 10 (2006), Numéro 4. <http://popups.ulg.ac.be/1780-4507/index.php?id=601#tocto2n18>

Sites internet :**Données statistiques sur la production et le commerce mondial :**

<http://www.trademap.org/SelectionMenu.aspx>

<http://www.macmap.org/QuickSearch/FindTariff/FindTariff.aspx>

<https://www.icac.org/> (site spécialisé dans la production, consommation et commerce du coton)

<http://wits.worldbank.org/wits/>

Site d'information sur la Côte d'Ivoire :

MINAGRI : <http://www.agriculture.gouv.ci/>

Sites d'information sur le coton :

ITC : <http://www.intracen.org/cotton-guide-home/> (guide de l'exportateur de coton)

Association interprofessionnelle de la filière coton : <http://www.intercoton.org/>

International Service for the Acquisition of Agri-biotech applications : <http://www.isaaa.org/>

CNUCED : <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/coton/plan.htm>

<http://www.unctad.info/fr/Infocomm/Produits-Agricoles/Coton/>

CIRAD : <http://www.cirad.fr/publications-ressources/science-pour-tous/dossiers/coton/les-enjeux/le-coton-en-afrique-francophone>

<http://www.cirad.fr/nos-recherches/resultats-de-recherche/2008/l-huile-de-coton-comme-combustible>

AISCO : <http://www.makeitcotton.com/>

Divers:

http://www.ghanaports.gov.gh/GPHA/fr/tema_port_fr.html

<http://www.plastomere.com/tissu-impregnes-ptfe-teflon/>




Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale



Union européenne



Siège: 54-56, rue de Montbrillant
1202 Genève, Suisse
Adresse postale: ITC Palais des Nations
1211 Genève 10, Suisse
Téléphone: +41-22 730 0111
Fax: +41-22 733 4439
E-mail: itcreg@intracen.org
www.intracen.org